

Mulroney tient la promesse faite par Trudeau en mai 1980

Le Canada dit oui au Québec

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Un marathon de vingt heures de négociations, « pénibles mais sans drames », a permis au chef du gouvernement fédéral d'amener le Canada anglais à tenir la promesse que Pierre Trudeau avait faite aux Québécois à la veille du référendum de mai 1980.

« J'espère qu'on pourra dire que vous avez signé cet accord dans l'honneur et l'enthousiasme », de lancer Brian Mulroney à Robert Bourassa. « Je repars la tête haute », de confirmer le premier ministre du Québec.

Ouvertes à dix heures mardi matin, les négociations constitutionnelles se sont terminées à 5h29 mercredi, après vingt propositions d'amendements différentes qui portaient principalement sur les cinq conditions posées par le Québec à sa signature au bas de l'Acte constitutionnel du 17 avril 1982.

Le Canada consent à utiliser le controversé AZT contre le sida

PIERRE CAYOUILLE
Envoyé spécial du DEVOIR

WASHINGTON — Environ 650 des quelque 1.000 Canadiens atteints du sida mourront, sans qu'il ne leur en coûte un sou, être traités à l'AZT. Ce médicament, commercialisé sous le nom de *retrovir*, est le seul qui à ce jour inhibe la réplique du virus d'immuno-déficience humaine acquise (VIH), responsable du sida.

La multinationale pharmaceutique Burroughs Wellcome, qui fabrique le médicament, a profité hier de la troisième conférence internationale sur le sida à Washington pour annoncer qu'elle avait conclu un accord à ce sujet avec huit provinces canadiennes dont le Québec et l'Ontario. En vertu de ce « lac Meech du sida », les provinces se sont engagées à défrayer le coût des traitements. L'AZT n'est toujours pas commercialisé au Canada. Toutefois, en vertu d'un protocole d'entente conclu avec le ministre de la Santé, Jake Epp, le médicament peut être administré lors d'essais cliniques.

Déjà, depuis janvier dernier, 72 Canadiens atteints du sida reçoivent le traitement à l'AZT dans des hôpitaux de Montréal, Toronto et Vancouver. À l'hôtel-Dieu de Montréal.

Voir page 12 : Le sida

La France expulse 30 présumés terroristes

PARIS (AFP) — Cinquante-sept personnes originaires du Maghreb, du Proche-Orient et du Moyen-Orient ont été interpellées hier sur l'ensemble du territoire français et une trentaine seront l'objet de mesures d'expulsion, a annoncé le ministre français de l'Intérieur.

« Des procédures judiciaires sont établies pour détention d'armes et fabrication de faux documents administratifs », ajoute le ministre dans un communiqué.

On indiquait hier soir de bonne source que parmi la trentaine de personnes menacées d'expulsion figurent des ressortissants iraniens, libanais, marocains et algériens. C'est principalement, précise-t-on de même source, dans la région parisienne, à Lyon, à Marseille et à Toulouse qu'ont eu lieu les interpellations.

Voir page 12 : La France

Les yeux rougis par une nuit sans sommeil, les onze premiers ministres ont signé le document de sept pages et dix-sept articles, qui achève un chapitre de l'histoire du Canada, et en ouvrent un autre :

■ la motion déposée hier à 15 heures aux Communes « reconnaît le principe de l'égalité de toutes les provinces, prévoit renforcer l'harmonie et la coopération entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces, ainsi que la tenue de conférences consacrées à l'étude de questions constitutionnelles, économiques et autres » ;

■ le premier ministre du Québec obtient la pleine protection de sa politique linguistique, encore que le statut des contestations en cours devant les tribunaux ne soit pas clair ;

■ le « gouvernement du Canada » conserve son pouvoir de dépenser dans des champs de juridiction provinciale, mais seulement après avoir essayé de s'entendre avec les provinces sur la nature des nouveaux programmes nationaux, et en garantissant « une juste compensation » aux provinces qui appliquent « un programme ou une mesure compatibles avec les objectifs nationaux » ;

■ les questions relatives au partage des pouvoirs sur l'immigration, à la nomination des sénateurs et des juges de la Cour suprême, de même qu'à l'agenda constitutionnel, restent quasiment inchangées par rapport à l'entente du 30 avril ;

■ un nouvel article stipule que la reconnaissance de la société distincte québécoise et de la dualité canadienne ne portent pas atteinte aux droits des peuples autochtones ni au caractère multiculturel du Canada ;

■ enfin, les provinces obtiennent l'engagement du gouvernement fédéral de faire tenir, probablement à un comité mixte du sénat et des Communes, des audiences publiques au cours de l'été. Ce n'est qu'après cet exercice que les provinces engageront un débat dans leurs propres législatures.

Pour en arriver à cet accord auquel peu d'observateurs croyaient, il a fallu une séance de négociations digne des crises que Brian Mulroney a connues lorsqu'il pratiquait dans les relations patronales-ouvrières.

Les négociations ont commencé mardi matin sur le pouvoir de dépenser du « arlement fédéral », devenu le « gouvernement fédéral » et, en fin de matinée, achoppaient sur un simple

« s » : il s'agissait alors de savoir si on traiterait d'objectifs nationaux ou d'objectif national. Ce n'est que tard dans la nuit que le pluriel, qui donne plus de souplesse aux tribunaux pour interpréter cette clause, a finalement prévalu.

MM. David Peterson (Ontario) et Howard Pawley (Manitoba) étaient

pendant arrivés à Ottawa nerveux et fragiles devant les protestations de leurs opinions publiques respectives. C'est alors que M. Mulroney leur a lancé : « Êtes-vous de notre bord, oui ou non? ».

Dans l'après-midi, les premiers ministres ont passé plus de trois heures sur la fameuse clause déroga-

toire qui semble protéger la loi 101 et ses nombreux règlements, sur la francisation des entreprises par exemple, des accidents juridiques. A plusieurs reprises, notamment à l'heure du souper puis peu avant 23 heures, les négociations ont failli achopper et les premiers ministres s'engageaient sur la voie du scénario

de l'échec. Selon plusieurs sources, ce n'est que vers deux heures du matin que les experts constitutionnels, qui voyaient circuler les textes et ont été appelés à quelques reprises à venir donner un avis aux premiers ministres eux-mêmes, ont vu apparaître

Voir page 12 : Le Canada

« Le français est protégé de façon absolue » Ému, Bourassa crie victoire



Sous le regard du premier ministre canadien Brian Mulroney, MM. Robert Bourassa et son homologue ontarien David Peterson se félicitent de l'entente constitutionnelle.

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — Le Québec est sorti gagnant du marathon de négociations constitutionnelles. Son principal gain, croit le premier ministre Robert Bourassa, est l'obtention d'une clause qui « protégera le français au Québec de façon absolue ».

Telle est en effet la conclusion que tire le premier ministre québécois des 19 heures et demie de négociations constitutionnelles ininterrompues de mardi et mercredi qui, selon lui, renforceront à tous égards la position du Québec.

À l'issue de ce marathon de négociations, le premier ministre était tout simplement triomphant. Après avoir signé l'entente conclue avec les 10 autres premiers ministres, il affirmait sous les applaudissements de ses homologues qu'ainsi, le Québec « réintègre la constitution la tête haute ». Ne cachant pas sa satisfaction et même son émotion, il ajoutait que le Québec vivait là un grand jour.

Les principaux gains pour le chef du gouvernement québécois portent avant tout sur la langue et les pouvoirs de l'Assemblée nationale qui, expliquent ses conseillers, sont stabilisés. Ils portent aussi sur le pouvoir de dépenser et l'immigration. Dans ces trois domaines, on a non seulement confirmé ce qui avait été négocié le 30 avril au lac Meech, mais on a renforcé ces gains par le

Voir page 12 : Bourassa

Une commission parlementaire étudierait la vente d'Unimédia au groupe de Black

GILLES LESAGE

QUÉBEC — Il n'y aura pas de moratoire sur la vente d'Unimédia au groupe Hollinger de Toronto. C'est ce qu'a fait savoir hier le ministre des Communications, tout en laissant la porte ouverte à des audiences publiques en commission parlementaire.

M. Richard French a aussi reconnu que Me Fernand Lalonde est au dossier depuis quatre mois. « Dans un cas aussi délicat, le premier ministre était l'interlocuteur approprié et a travaillé avec Me La-

londe, entre autres, dans ce dossier. » À l'Assemblée nationale, la députée péquiste de Johnson, Mme Carmen Juneau, a relevé que « les entreprises québécoises intéressées, dont Cogeco, n'ont pas eu la chance véritable de faire des offres d'achat, et que des entreprises autres que Power Corporation et Quebecor ont manifesté leur intérêt... » De plus, M. Bourassa pouvait demander à M. Conrad Black de retirer son offre (acceptée le 24 décembre dernier et accompagnée d'un chèque), s'il jugeait les intérêts du Québec desservis. Elle demande donc un moratoire de trois mois, comme en 1973 (alors

que le gouvernement avait réussi à convaincre M. Paul Desmarais de ne pas acheter *Le Soleil*, cédé par la suite à M. Jacques Francoeur), afin de permettre aux entreprises québécoises intéressées d'acquiescer, seules ou par un « joint venture », les actifs d'Unimédia.

« Il ne saurait être question pour le gouvernement, répond vivement le ministre, de s'ingérer d'une façon rétroactive dans une entente de principe dument négociée et réglée entre deux entrepreneurs du secteur privé.

« Nous n'avons pas l'intention (chaque fois que des gens de l'extérieur du Québec décident de venir in-

vestir ici et que cela ne fait pas l'affaire d'un certain nombre de personnes), d'inviter l'Assemblée nationale à s'engager dans un abus de droit, dans le sens où on est invité à le faire, à cause de l'endroit au Canada où se trouve le siège social de l'acheteur et à cause de sa langue. »

M. French souligne ensuite que, tout comme le précédent, le gouvernement n'a pas cru bon de réglementer la propriété de la presse écrite. « Le pouvoir moral du Québec pouvait être mieux exercé par l'intervention du premier ministre... qui a tenu les discussions et qui s'est servi

Voir page 12 : Unimédia



Pendant que la marine sri-lankaise bloquait, hier, l'entrée des navires indiens remplis de vivres pour les Tamouls, dans les villages de la péninsule de Jaffna, les soldats arrêtaient des centaines de Tamouls.

Le Sri Lanka empêche l'Inde de ravitailler les rebelles tamouls

COLOMBO (AFP, Reuter) — Le convoi de bateaux indiens chargés de secours pour les populations tamoules du nord du Sri Lanka a fait demi-tour hier, après avoir été arrêté par la marine sri-lankaise à l'entrée des eaux territoriales du pays, a annoncé le gouvernement de Colombo.

Le convoi a été arrêté par des unités navales sri-lankaises dès son entrée dans les eaux territoriales du pays. L'interception des bateaux indiens a porté à son comble la tension croissante depuis ces derniers jours

entre l'Inde et le Sri Lanka.

La crainte d'une confrontation était en effet vive à Colombo. « Nous sommes au bord d'une dangereuse confrontation, certainement la plus grave depuis l'indépendance il y a 35 ans », estimait un homme politique pour qui l'atmosphère était devenue nettement anti-indienne.

Colombo a mis en garde contre toute tentative d'intrusion dans ses eaux territoriales par la force et a précisé que le déchargement des ba-

Voir page 12 : Le Sri Lanka

AUJOURD'HUI

OGIVAR RÉPLIQUE À IBM

Ogivar de ville Saint-Laurent a lancé sa deuxième génération de produits compatibles pour demeurer dans la course avec IBM.

Page 7

PROCHAINS SOMMETS

Le ministre Michel Côté annonce la tenue de trois sommets, sur la Côte-Nord, en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent.

Page 7

L'IRANGATE

M. Elliott Abrams, a livré hier un témoignage d'une invraisemblance telle que plusieurs sénateurs l'ont exhorté à démissionner.

Page 5

Le silencieux
GARDEZ le silence... Personne ne vous le prendra.
Plus la chair est tombante, moins elle est faible.
Aimer également tous les hommes, ne serait-ce pas mépriser les meilleurs ?
Si nous étions tous récompensés selon le mérite, nous ne serions guère avancés, puisque chacun s'exercerait à s'en faire un plus grand que son voisin.
— ALBERT BRIE

- ST. LEONARD 6060 Métropolitain est TEL: 253-1122
- GREENFIELD PARK 909 Boul. Taschereau TEL: 466-1555
- LONGUEUIL 2803 Chemin Chambly TEL: 468-0888
- DOLLARD-DES-ORMEAUX 3860 Boul. des Sources TEL: 685-3000
- VILLE LASALLE 7401 Boul. Newman TEL: 364-9734
- PONT-VIAU - LAVAL 381 Boul. des Laurentides TEL: 669-0809
- CHOMEDÉY - LAVAL 690 Boul. Curé-Labellie TEL: 682-6464
- POINTE-AUX-TREMBLAIS 13110 av. Sherbrooke TEL: 644-1752
- CAP DE LA MADELEINE Galerie du Cap TEL: 376-9700
- OTTAWA - NEPEAN 1600 Merrivale Road TEL: 727-1492
- RIMOUSKI Corridor Rimouski NOUVEAU MAGASIN
- 419 Boul. Jessop

Nous avons ce qu'il vous faut.
"Ca c'est certain!"
MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE
12 SUPERMAGASINS

Gardez votre argent pour vos vacances
ACHETEZ AUJOURD'HUI et commencez à payer dans 90 jours
aucun dépôt*

VILLE MONT-ROYAL 1138 AVE. BEAUMONT PLACE BEAUMONT TEL: 735-1161

Pat Carney menace les Américains

WASHINGTON (PC) — Mme Pat Carney, ministre canadien du Commerce, a prévenu hier les dirigeants et les hommes politiques américains que toute démarche du Congrès en vue de combattre les supposés mécanismes injustes de subventions appliqués par le Canada et d'autres partenaires commerciaux des États-Unis, pourrait bien finalement tourner au détriment des États-Unis eux-mêmes.

Mme Carney s'adressait aux journalistes dans le cadre d'une visite de deux jours dans la capitale américaine.

Lors de ses différentes rencontres à Washington, elle a bien dit toute suggestion législative du Congrès en vue d'élargir la définition de ce qui doit être considéré comme une subvention injuste selon le système judiciaire américain pousserait probablement les partenaires commerciaux des États-Unis, comme les producteurs du Canada ou d'Europe, à riposter devant les tribunaux.

Mme Carney a par ailleurs bien souligné que son passage à Washington ne devait pas être considéré comme un indice de difficultés particulières dans les négociations sur un accord de libre-échange entre les deux pays.

Elle a tout de même procédé à une revue de l'état de ces négociations sans cependant négocier quoi que ce soit, a-t-elle précisé, au cours d'un déjeuner de travail avec le représentant américain au Commerce, M. Clayton Yeutter, et le négociateur américain Peter Murphy.

Mme Carney s'est par ailleurs montrée confiante de la conclusion d'un accord de principe pouvant être soumis au Congrès pour le début d'octobre. Un accord final devra être déposé avant le 3 janvier 1988.

Mme Carney a aussi dîné avec le sénateur Lloyd Bentsen du Texas, président du puissant comité des finances du Sénat qui jouera un rôle primordial dans l'évaluation de tout pacte de libre-échange soumis au Congrès.

Régime pédagogique

Protestants devant la Cour suprême

JEAN-PIERRE PROULX

Les commissions scolaires protestantes du Québec viennent d'en appeler en Cour suprême du récent jugement de la Cour d'appel concernant le régime pédagogique. La requête pour la permission d'en appeler sera entendue le 22 juin à indiqué hier leur procureur, Me Collin Irving.

Les commissions scolaires prétendent posséder le pouvoir exclusif de régir l'enseignement dans leurs écoles, prétention qu'a déjà rejetée le juge Brossard de la Cour supérieure puis plus récemment la Cour d'appel. L'enjeu de ce procès est majeur dans la mesure où les protestants remettent radicalement en cause le pouvoir de l'Assemblée nationale du Québec, du gouvernement et du ministère de l'Éducation de déterminer ce qui s'enseigne dans les écoles primaires et secondaires du Québec. Le litige à l'origine de ce procès est du reste l'adoption du régime pédagogique en 1981. Il prescrit que l'enseignement de l'anglais, langue seconde, commence en 4^e année.

Dans leur requête en Cour suprême, les commissions scolaires reprochent notamment à la Cour d'appel d'avoir ignoré la jurisprudence du Conseil privé de Londres selon laquelle une législation qui « nie les droits des protestants, comme classe de personne dans la province de Québec, au contrôle exclusif, financier et pédagogique, de leurs écoles, serait ultra vires des pouvoirs de la législature ».

Elles contestent aussi la règle que la Cour d'appel s'est donnée pour interpréter restrictivement les droits constitutionnels des minorités confessionnelles.

Nominations à l'Université de Montréal

(LE DEVOIR) — Le président du Groupe La Laurentienne, M. Claude Castonguay, vient d'être nommé chancelier de l'Université de Montréal. Il succède à M. Hervé Hébert. Le chancelier préside le conseil d'administration.

Le recteur, M. Gilles Cloutier, a en outre annoncé les nominations de MM. Pierre Robert et Alain Vaillancourt, le premier au poste de vice-recteur à la planification, le second au vice-rectorat à la planification. M. Robert était vice-recteur adjoint à la recherche et le second doyen de la faculté de médecine dentaire.

L'université a aussi nommé M. Robert Lacroix au poste de doyen de la faculté des arts et des sciences. Il était jusqu'ici professeur titulaire au département des sciences économiques de la même faculté.

Fait
LE DEVOIR
pour
le croire!

Le RAJ se fait de nouveaux alliés

ISABELLE PARÉ

Près d'une trentaine d'organismes à travers la province se sont ralliés au Regroupement autonome des Jeunes (RAJ) pour exprimer leur désaccord au projet de réforme de l'aide sociale, annoncé le mois dernier par le ministre de la Main-d'œuvre, de la Sécurité de revenu et du Travail, Pierre Paradis.

Le RAJ a présenté, hier, en conférence de presse, les revendications supportées par 27 organismes signataires d'une pétition nationale pour la défense des droits sociaux.

D'abord critiqué par le Front commun des assistés sociaux du Québec (FCASQ), le projet de réforme subit maintenant les foudres du RAJ-Montréal et de nombreux autres organismes régionaux et nationaux.

Les pétitionnaires, qui comptent l'Association nationale des étudiants du Québec (ANEQ) et la Coalition québécoise pour le droit à l'avortement, tiennent à ce que la réforme tant attendue respecte quatre revendications minimales. Soit, la parité conditionnelle pour les moins de 30 ans, l'exclusion de toute diminution des prestations, le respect des normes minimales du travail pour tout programme d'insertion ou d'incitation au travail et l'ajustement des prestations aux

besoins réels des familles monoparentales.

« Le gouvernement se déresponsabilise de la création d'emploi en multipliant des programmes qui offrent des salaires inférieurs aux normes minimales de travail garanties par les lois du Québec. En cas de blessure ou de maladie, on ne peut souvent rien réclamer du gouvernement », explique Guylaine Sirard, membre du RAJ-Montréal.

Selon le porte-parole du RAJ, les salaires offerts dans les programmes APTE et Déclit équivalent à un taux horaire de \$ 2,75. Il est tout à fait anormal, soutiennent-ils, que le gouvernement ne se conforme pas aux normes minimales du travail.

D'autre part, le RAJ a froidement accueilli le projet de loi sur le Conseil consultatif sur l'emploi et la sécurité du revenu déposé la semaine dernière, qui à ses yeux, vient miner la crédibilité des consultations que tiendra le ministère d'ici l'adoption de la réforme.

Selon le porte-parole du RAJ, le projet de loi 41, déposé en « catimini », aurait pour effet d'abolir le caractère public des consultations, voire de permettre qu'elles soient tenues à huis clos.

« Il faut protéger le caractère public et ouvert de cette commission, sinon c'est un non-sens que de promettre des consultations », insiste Guylaine Sirard.

Les Montagnais de la Côte-Nord Québec dément la rumeur d'occupation des pourvoies

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Il n'y a eu et il n'y aura pas d'invasion amérindienne des Zones d'exploitation contrôlées (ZEC) et des pourvoies de la Côte Nord, ont affirmé hier avec une rare unanimité les porte-parole du gouvernement québécois et ceux du Conseil Attikamek-Montagnais (CAM).

La menace d'une réédition des affrontements survenus sur la Restigouche, en 1981, a suscité depuis une semaine plusieurs appréhensions sur la Côte-Nord et même des tensions à la table de négociation où Québec et le CAM discutent de la délicate question des droits autochtones.

L'affaire a été lancée il y a une semaine par *Le Soleil* de Québec, selon qui, depuis quelque temps, « plusieurs familles d'autochtones ont envahi les territoires » de certaines ZEC et pourvoies dans un mouvement d'occupation lié à la négociation sur les droits ancestraux.

Accusés explicitement de « détenir le patrimoine faunique en otage », les Attikamek-Montagnais ont vu dans l'affaire une tentative du gouvernement pour saboter les négociations en cours. La chose était d'autant plus plausible que *Le Soleil* affirme détenir ses informations directement du cabinet du ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche,

M. Yvon Picotte, et de certains fonctionnaires parlant sous le sceau de l'anonymat.

Visiblement embarrassé, le sous-ministre du MLCP, M. Pierre Bernier, a déclaré au DEVOIR que cette affaire « n'a strictement aucun fondement ». D'autres sources, consultées au sein de ce ministère, ont tenu le même langage.

Qualifiant l'affaire de véritable « pavé » dans les pourparlers « sérieux et positifs » en cours avec le CAM, M. Bernier affirme après vérification qu'il « ne se passe rien d'anormal sur la Côte Nord, que ce soit dans les ZEC ou dans les pourvoies. Nos relations et celles de nos agents avec les Montagnais sont excellentes. Les familles amérindiennes se déplacent et pratiquent leurs activités traditionnelles de subsistance. Aucune plainte ne s'est avérée fondée. Quant aux pourparlers sur la détermination des quotas de pêche au saumon pour fins de subsistance, ils se déroulent normalement. »

Le sous-ministre ajoute qu'il n'a pas été renversé outre mesure par ce type de « réactions alarmistes ».

« Au fur et à mesure que les négociations vont progresser avec le CAM, dit-il, il y aura des problèmes. Plusieurs Blancs vont percevoir la moindre entente comme une perte de privilèges. Et vont réagir. »

Le MLCP vient d'ailleurs de con-

clure une entente fort novatrice avec les Hurons, qui a provoqué bien des remous dans les milieux généralement très conservateurs de la faune. Québec a en effet décidé de confier « en concession » aux Hurons la gestion d'une partie de la réserve des Laurentides et des terres publiques avoisinantes avec la région de Porcupine. Les Hurons pourront ainsi gérer l'exploitation de la faune dans ce territoire où ils pourront par ailleurs pratiquer eux-mêmes leurs activités traditionnelles.

Les pourparlers avec le CAM prennent aussi une tournure assez peu conventionnelle. Au lieu de concentrer les discussions sur des questions plus théoriques de « droits » ou de structures de pouvoirs politiques, une partie importante des débats portent sur des sujets aussi concrets que des territoires précis, des modes de gestion et d'aménagement possibles sans les interférences souvent dévastatrices de l'économie « blanche », a expliqué de son côté le porte-parole du CAM, M. Bernard Cleary.

Le sujet « chaud » actuellement sur la table, selon ce dernier, c'est sans contredit les « mesures intérimaires » : le CAM veut obtenir de Québec l'assurance qu'il n'autorisera - à moins d'entente précise - aucun projet important (pourvoies, ZEC, etc) dans les territoires actuellement objets de négociation.

Votre passif peut devenir un élément très actif dans la réussite de votre entreprise.



Les temps ont changé. Pour les gens d'affaires d'aujourd'hui, le passif c'est d'abord et avant tout un outil pour aller plus loin.

À la Banque Royale, nous partageons cette vision. C'est pourquoi nous vous offrons différentes formules de prêts

à terme (à taux variable ou à taux fixe) avec des modes de remboursement que nous adapterons à vos besoins.

Que ce soit pour acheter de l'équipement, faire des acquisitions ou exécuter des travaux d'agrandissement, communiquez avec un directeur de comptes de la Banque Royale...

il connaît bien les différents outils qui pourront vous aider dans votre réussite.



BANQUE ROYALE

Banque officielle des XV^{es} Jeux Olympiques d'hiver



© GAO 1979

La bande de Sept-Îles et de Malotienam innove

Le travail en forêt pour combattre l'alcoolisme chez les autochtones

RENÉE ROWAN

L'enseignement sur les sites ancestraux et la transmission des valeurs autochtones se sont avérés la clé du combat contre l'alcool et les drogues chez les jeunes de la bande des Indiens montagnais de Sept-Îles et Malotienam.

« Les réunions et les campagnes traditionnelles de promotion de la santé, de même que les effets néfastes de l'alcool et des drogues restaient sans effet sur les habitudes des nôtres. C'est par la reconquête de leur identité et de leur dignité que les jeunes apprennent à prendre leur responsabilité et à vouloir changer quelque chose dans leur vie », constate Réginald Vollant.

Âgé de 27 ans, lui-même montagnais, le jeune superviseur du programme de formation Nutshimiu-Atusseu participait, hier, au colloque de formation *Les jeunes, l'alcool et les drogues* organisé par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en collaboration avec le Centre de formation continue de la faculté de l'éducation permanente de l'Université de Montréal.

Financé en partie par la brasserie

Molson, cette concertation entre le gouvernement et l'entreprise privée constitue une première au Québec. Cette rencontre de trois jours doit permettre à la fois à des spécialistes, des intervenants du milieu et des bénévoles d'explorer des avenues de collaboration pour venir en aide aux jeunes aux prises avec des problèmes de toxicomanie.

Cliché de livres d'histoire du Canada, les ravages causés par l'alcool chez les autochtones sont encore une réalité qui, combinée à l'abus des drogues, a pris des proportions épidémiques, indique Réginald Vollant. Les causes en sont multiples: l'effet biologique différent chez les autochtones comparativement à d'autres races, le matérialisme de l'ère euro-américaine, la vie désœuvrante des réserves, etc.

Une étude récente menée par l'université Lethbridge, en Alberta, indique que près de 80 % des autochtones seraient aux prises avec l'alcoolisme à travers le Canada. Ceux de la Côte Nord et du Labrador n'échappent pas à cette réalité.

Mis sur pied en 1982 par la bande de Sept-Îles et Malotienam sous la forme d'un projet original pour jeunes chômeurs, le centre de forma-

tion *Nutshimiu Atusseu* (en langue innu, travail en forêt) se voulait d'abord un outil de relance de la chasse et de la trappe tout en favorisant la création d'emplois. Les trois-quarts de la population a présentement moins de 35 ans.

Si l'on considère le nombre des 15-25 ans en emploi — la clientèle visée par le programme — leur pourcentage n'est que de 5 %. Les autres sont soit aux études (21 %), soit au centre de formation (4 %), soit chez eux sans occupation (70 %), précise Réginald Vollant.

Après une période de concertation avec les « aînés », le programme de formation apparaissait comme une avenue à explorer. Dix-huit jeunes partagés en trois groupes de six, sous la responsabilité d'un couple aîné (un homme et une femme dont l'âge moyen est de 60 ans), vont vivre en forêt pour une période de 16 semaines sans drogue ni alcool.

Par l'enseignement des méthodes traditionnelles de survie, de chasse et de trappe, *Nutshimiu-Atusseu* favorise un rapprochement avec les valeurs ancestrales.

Le stagiaire-type du centre de formation est un jeune — trois hommes par rapport à une femme — âgée

d'environ 20 ans, décrocheur de niveau secondaire 1. Il (elle) consomme drogues et alcool et présente souvent des problèmes de comportement.

« Il n'est pas garanti que le stagiaire-finissant devienne trappeur. Cependant, il est quasi assuré que suite à son séjour au centre, il aura fait des découvertes essentielles sur lui-même et qui lui permettront une meilleure adaptation à la société de transition qui est présentement la sienne. La formation que le stagiaire aura acquise ainsi que la fierté retrouvée de ses origines se reflètera dans ses démarches ultérieures », remarque M. Vollant.

Depuis 1982, 159 participants ont complété le stage en forêt. Après un an ou deux au centre, 60 % occupent un emploi permanent ou saisonnier, plusieurs oeuvrent dans des comités locaux et la plupart en réduit, sinon abandonné, leurs habitudes de consommation excessive.

Devant ces résultats encourageants, *Nutshimiu-Atusseu* entend continuer son travail dans le domaine de la lutte contre les toxicomanies. On y prépare actuellement un projet expérimental en réhabilitation pour adultes plus âgés.

Malgré les constats d'infraction

Marx n'a inscrit aucune plainte sur l'affichage bilingue

QUÉBEC (PC) — Le ministre de la Justice Herbert Marx n'a déposé aucune plainte depuis le 18 décembre 1986 relativement à l'affichage bilingue qui demeure toujours illégal en vertu de la loi 101.

« C'est de la négligence », a commenté hier le député péquiste de Taillon, M. Claude Filion, en soulevant le problème lors de la période des questions à l'Assemblée nationale.

M. Marx a attribué ce « retard » au fait que les 52 plaintes portées à son attention par la Commission de protection de la langue française l'avaient été entre février et mai 1987. « Pour

traiter tous ces dossiers, cela prend un certain temps. Nous sommes en train de le faire », a expliqué le ministre.

M. Filion a signalé qu'au cours des récents jours, la Société Saint-Jean-Baptiste avait compilé 990 constats d'infraction en matière de langue d'affichage dans la région de Montréal, dont 104 uniquement dans la circonscription électorale de Saint-Laurent représentée à l'Assemblée nationale par le premier ministre Robert Bourassa lui-même.

Cette remarque lui a valu l'épithète de « démagogue » de la part de M. Marx.

Les modifications au régime d'assurance-chômage

Les retraités veulent être entendus à Ottawa

LAURENT SOUMIS

La Coalition québécoise des retraités et préretraités demande à être entendue par un comité parlementaire de la Chambre des Communes sur les modifications projetées par le gouvernement fédéral au régime de l'assurance-chômage.

« Si ce gouvernement croit aller dans la bonne direction, qu'il procède de façon démocratique et publique », a fait valoir hier à Montréal M. Roland Cloutier, président de l'Association des retraités sans assurance chômage (ARSAC).

L'ARSAC participait hier à une assemblée publique dans l'Est de la métropole avec ses partenaires de la coalition: l'Association de défense des retraités, le Mouvement action-chômage, la Confédération des syndicats nationaux, la Fédération des travailleurs et la Centrale de l'enseignement du Québec.

Plus de 400 retraités participaient à cette réunion pour réclamer des amendements majeurs au projet de loi C-50 déposé, le premier avril dernier, par le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Benoît Duchard.

Ce projet introduit la prise en considération des revenus de pension des retraités dans la détermination de leurs prestations d'assurance-chômage.

Mais contrairement à de précédentes dispositions ministérielles, il limite l'effet de cette mesure aux

seuls travailleurs qui ont pris leur retraite après le 5 janvier 1986.

Le projet indigné la coalition qui se bat depuis 18 mois pour la reconnaissance du droit aux pleines prestations sans discrimination d'âge et de revenu de pension.

Selon elle, le projet de loi « ne corrige qu'en partie les injustices ». Elle réclame l'annulation rétroactive des précédents articles 57 et 58 du règlement autorisant les coupures et le remboursement intégral des sommes perdues par les retraités.

La coalition suggère en outre trois amendements principaux au projet de loi C-50.

Le projet actuel limite le remboursement aux seuls retraités qui ont formulé une demande initiale de prestations avant le 5 janvier 1986.

La Coalition demande d'accorder le même traitement à tous ceux qui ont subi un arrêt de rémunération ou qui ont quitté le travail de façon définitive avant cette date, peu importe qu'ils aient ou non fait une demande.

À cette époque, rappelle la coalition, les autorités refusaient souvent d'enregistrer la demande des retraités.

La Coalition rejette aussi les dispositions qui compliquent l'admissibilité des prestataires qui ont pris leur retraite entre le 5 janvier 1986 et le 5 janvier 1987. Le projet les contraint à se dénicher un nouvel emploi pour obtenir le droit aux prestations.

Selon la coalition, cette mesure pénalise lourdement les travailleurs âgés qui ont mal à trouver du travail

et qui risquent de supporter une diminution importante de leurs revenus.

Enfin, la coalition ne veut rien entendre de la possibilité de prolonger la période de référence (qui détermine la période de prestations) en étalant les sommes reçues lors de la mise à la retraite.

Selon elle, les indemnités de départ versées lors de mises à pied définitives ou de fermetures d'entreprises n'ont pas à être considérées par l'assurance-chômage.

Déterminée à user de tous les moyens de pression auprès des députés et du cabinet, la coalition ne craint pas d'attaquer la politique globale du gouvernement conservateur

à l'endroit des personnes âgées.

« Loin de faire face à ses obligations de protéger les plus vulnérables, le gouvernement leur rend la vie encore plus difficile », conclut le mémoire de l'organisme qui insiste pour que « cesse la pratique douteuse consistant à modifier l'esprit d'une loi » en contournant le processus législatif habituel.

Rejoint par LE DEVOIR à ses bureaux d'Ottawa, l'attachée de presse de M. Duchard, Mme Marie-Josée Lapointe, a de son côté écarté la possibilité d'audiences publiques en indiquant que le projet de loi sera étudié en deuxième lecture « d'ici quelques jours en comité plénier de la Chambre ».

La Conférence des évêques se lance dans le vidéo religieux

MARIE LAURIER

Créé discrètement l'automne dernier par le secteur français de la Conférence des évêques catholiques du Canada (CÉCC), le Fonds d'assistance financière au vidéo religieux, géré par une commission du même nom, a déjà reçu une dizaine de demandes de subventions.

« C'est dire l'intérêt d'une telle initiative, commentait hier au DEVOIR son président, Mgr Charles Valois, évêque de Saint-Jérôme. À mon sens, elle répond à un réel besoin dans le domaine de la pastorale des communications. Et dans cette optique, nous voulons encourager des projets d'émissions à caractère religieux susceptibles de promouvoir les valeurs de la foi, de la vie spirituelle, de la justice et de l'entraide. Le vidéo nous semble le média moderne idéal pour poursuivre cet objectif. »

Les sources de revenus de ce que l'on appelle familièrement « le marché du vidéo religieux » devraient atteindre \$ 495,000 d'ici les trois prochaines années, une somme répartie en tranches annuelles de \$ 165,000. Cet argent proviendra de trois sources: tout d'abord la CÉCC qui s'est engagée à contribuer \$ 65,000, une fondation canadienne d'envergure internationale désirent garder l'anonymat a déjà assuré un versement annuel de \$ 50,000 et l'on compte recueillir le reste, soit \$ 50,000, auprès du public.

Une campagne de souscription est présentement en cours et c'est Mgr Valois lui-même qui se fait le solliciteur dans une lettre qu'il a envoyée récemment à des dizaines de presunés bienfaiteurs.

Pour être admissibles au Fonds d'assistance financière, les projets de vidéo soumis à la Commission du



Mgr Charles Valois

vidéo religieux doivent être d'expression française, avoir un contenu conforme à l'enseignement et aux positions officielles de l'Église, refléter les préoccupations d'un large public ou encore d'un public-cible — handicapés, jeunes, personnes âgées, immigrants, etc. — et évidemment conformes aux exigences de la loi sur la radiodiffusion.

Par exemple, l'émission dominicale *Nicole et Pierre* présentée à Radio-Canada par Claude Lafortune (créateur de l'Évangile en papier) pour les 6-9 ans correspond à ces critères.

M. Jacques Paquette, secrétaire exécutif de la Commission du vidéo religieux nous confirmait hier que l'on vient de consentir une subvention de \$ 20,000 à la maison productrice de cette émission, Auvidec, soit le tiers du coût de la production, comme le veut le règlement.

Le premier prix Lizette Gervais à Céline Crête

Une jeune étudiante en communications de l'Université du Québec à Montréal, Céline Crête, est la première lauréate du prix Lizette Gervais créé à la mémoire de la journaliste décédée il y a un an le 8 juin.

Le prix comporte un montant d'argent de \$ 500, un trophée conçu spécialement pour l'occasion ainsi qu'un stage d'une semaine à la salle des nouvelles de Télé-Métropole et un autre à l'ONF comme recherchiste et assistante-réalisatrice pour la production d'un documentaire.

Parrainé par le Cercle des femmes journalistes, le prix Lizette Gervais veut mettre en évidence la qualité journalistique de reportages à caractère social présentés par des

étudiants terminant leurs études universitaires en communication ou journalisme.

Mlle Crête a présenté un reportage intitulé *Retards neurologiques chez les enfants*.

Il n'y a pas eu de lauréat dans la section radio, les candidatures ne répondant pas aux critères du jury qui était présidé par M. Marc Thibault, ex-directeur de l'information à Radio-Canada, aujourd'hui retraité.

Mme Andrée Lafond, avec qui Mme Gervais a animé pendant cinq ans l'émission « La vie quotidienne » à la radio d'État, présidait cette année le prix créé par un groupe d'amis personnels et de collègues de travail de la disparue.

À bas le tabac à chiquer !

OTTAWA (PC) — Dans le cadre de sa lutte générale contre les produits du tabac, le gouvernement fédéral devrait interdire les tabacs à chiquer, dits tabacs sans fumée, a fait valoir hier la Société canadienne du cancer.

Les problèmes de santé reliés à l'usage du tabac à chiquer ont atteint des proportions épidémiques aux États-Unis et Ottawa devrait intervenir afin de prévenir toute situation semblable au Canada, a déclaré M. David Hill, porte-parole de la société.

LE MONDE DU TRAVAIL

Place au soleil

Les négociations se poursuivent depuis sept mois entre l'UQAM et le syndicat regroupant ses 1300 employés (SEUQAM). Une manifestation s'est déroulée hier midi devant le siège administratif de l'université. Les 150 manifestants ont paradé avec des pancartes réclamant « notre place au soleil ». Le président de ce syndicat, M. Michel Lizée, estime qu'il vaut mieux décrocher une entente en juin plutôt que de voir pointer une hypothétique relance de négociations à la reprise automnale. Selon le SEUQAM, les enjeux ne sont pas d'ordre pécuniaire. Le syndicat veut empêcher le recours à la sous-traitance et combat pour garder le délai de 30 jours avant toute modification d'horaire, si l'employeur peut la justifier.

Délégation de la CSN à New York

À l'invitation du président du local 1199, Dennis Rivera, qui représente 100,000 employés dans l'État de New York, la CSN est présente au jour-d'hui à New York à un congrès qui regroupe des syndicats provenant de 20 États américains, pour expliquer le fond du litige au Manoir Richelieu. C'est le secrétaire général de la CSN, Michel Gauthier, qui dirige la délégation qui est formée de syndiqués

du Manoir Richelieu, de la présidente de Fédération du Commerce, Lise Poulin, et de la vice-présidente de la FAS, Nicole Grenier.

Oui à Hydro-Québec

Lors d'une assemblée tenue lundi soir au Tritorium, les membres du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec ont approuvé à 78 % (il y avait 620 syndiqués présents) l'entente de principe signée le

25 mai entre leurs négociateurs et Hydro-Québec. Ce texte confirme que le plan de carrière de ces ingénieurs ne subit pas de modification et accorde des augmentations comparables à celles qu'ont obtenues les membres de la fonction publique depuis décembre. Le président Pierre Lemieux, du SIPIQ, s'est dit heureux de l'aboutissement de plus de 20 mois de discussions avec les représentants d'Hydro-Québec.

Fin d'un litige

Les 45 employés du service de la rémunération (Emploi et immigration - section du Québec) ont repris hier le travail. Ils avaient débrayé jeudi dernier, protestant notamment contre le manque de salubrité des locaux et contre une charge de travail excessive. Dans un communiqué de la FTQ, on précise qu'aucune mesure disciplinaire ne sera prise contre les syndiqués et qu'une réponse positive a été reçue des porte-parole du ministère sur la dizaine de revendications du groupe, notamment augmentation de l'effectif régulier.

20 pays francophones veulent un « espace informatique » à eux

JEAN-PIERRE PROULX

Réunis à Montréal depuis la semaine dernière, quelques 80 experts en informatique de 20 pays francophones viennent d'adopter une série de propositions pour assurer un plan international la création d'un espace informatique francophone.

Ces propositions, a expliqué le président de ce symposium, M. Youssef Diawara de l'École internationale de Bordeaux, seront dès à présent transmises aux chefs d'États réunis au Sommet de Québec en septembre prochain.

Il s'agit, a-t-il expliqué, que les pays francophones prennent leur place en matière d'informatique, d'abord sur le plan économique, en devenant des producteurs et non seulement des consommateurs de biens informatiques, ensuite sur le plan culturel, en comblant notamment les carences de logiciels en langue française. On vise aussi assurer un objectif de développement en permettant aux pays du Sud de passer à l'âge informatique.

Ce symposium organisé sous l'égide de l'Agence de coopération culturelle et technique en collaboration avec les gouvernements du Canada et du Québec, avait, a dit M. Diawara, des préoccupations très concrètes, d'où cette première recommandation visant la création d'une banque de données de logiciels en français.

La propriété de cette banque serait collective, gérée par un organisme central à partir d'un méthodologie commune bien que chaque pays serait responsable de la cueillette et de la mise à jour de son information. La mise en opération d'un tel projet devrait se faire d'ici deux ans.

Les participants recommandent aussi la coproduction de logiciels dans huit domaines prioritaires: la formation, les transports, la santé, la gestion, les grands projets spécifiques de l'administration publique et

de l'industrie, l'agriculture, la gestion des PME et l'énergie.

Cette co-production serait assurée par un fonds de solidarité pour permettre le financement annuel d'une vingtaine de projets au coût moyen de \$ 200,000.

Le symposium invite aussi les chefs d'État à définir des règles communes sur les droits d'auteur et la propriété intellectuelle en matière de logiciels. On propose aussi « la mise sur pied d'un comité d'experts pour examiner les règles fiscales et douanières des divers pays avant d'en proposer l'harmonisation ».

Le symposium fait de l'informatique scolaire sa quatrième priorité pour pousser notamment « augmenter l'autonomie et les initiatives des pays du Sud ». On propose à cet égard la mise sur pied d'un réseau d'information permettant d'alimenter les pays en cette matière, réseau coordonné par des représentants du Nord comme du Sud. On devrait consacrer \$ 1,5 millions pour la réalisation de ce volet.

Le symposium suggère aux chefs d'État le transfert « des informations scientifiques concernant les pays du Sud et détenues par les pays du Nord ». Souvent en effet, a-t-on constaté, les seconds possèdent plus de connaissances sur les premiers que ceux-ci n'en ont sur eux-mêmes. On pense en particulier aux connaissances médicales, vétérinaires, le développement rural.

Enfin, le symposium s'est attardé à dresser des « pistes de recherche pour assurer le développement et la croissance de l'informatique francophone ».

À cet égard, le symposium recommande au Sommet de Québec d'entreprendre « l'association des pays francophones de façon privilégiée aux grands projets technologiques ou internationaux » et « l'organisation méthodique de la normalisation des aspects francophones de l'informatique ».

Une université francophone pourrait naître du Sommet

PARIS (AFP) — Une Université de la francophonie, l'UPELF (l'Université des réseaux d'expression française) devrait pouvoir commencer à fonctionner, de façon effective, à la suite du prochain sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones qui aura lieu à Québec, les 2, 3 et 4 septembre prochain, a-t-on appris hier à Paris.

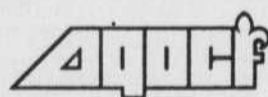
Cette information a été donnée lors du Colloque de l'UPELF (Association des universités partiellement ou entièrement de langue française) qui s'est terminé hier à Paris après deux jours de travaux.

« Université sans murs », l'UPELF devrait être avant tout « un lieu privilégié de constitutions de banques de données universitaires, scientifiques et techniques francophones », a dit M. Michel Guillou, président de l'UPELF, en ajoutant que « plus qu'ailleurs, l'informatique, l'audiovisuel, la science et la technique devraient pouvoir s'y associer pour faire de la francophonie un espace

de développement solidaire ».

Le projet de l'UPELF avait été présenté au premier sommet des chefs d'État et de gouvernement francophones, tenu à Paris, en février 1986, qui avait reconnu l'importance de l'organisation de la communauté scientifique d'expression française. Les statuts de cette université ont été élaborés par le conseil d'administration de l'UPELF, à une réunion tenue à Lyon en novembre 1986.

« Il convient de donner corps à l'UPELF. Car sans une université internationale, le monde francophone ne saurait prendre pleinement la dimension scientifique et technique à la mesure de ses ambitions », a déclaré M. Michel Aurillac, ministre de la Coopération.



L'Association québécoise des organismes de coopération internationale (AOCIF)

vous invite à un

SOUPER-CONFÉRENCE

avec M. JACQUES CHONCHOL, directeur de l'Institut des Hautes études sur l'Amérique latine à la Sorbonne Nouvelle (Paris); ministre de l'Agriculture dans le gouvernement Allende (1970-1973) au Chili.

L'exposé de M. Chonchol portera sur

LES PROJETS AGRICOLES ET LE RÔLE DES PAYSANS DANS LES STRATÉGIES DE DÉVELOPPEMENT DU TIERS-MONDE

Le jeudi, 11 juin 1987, à 19 heures Centre Marial Montfortain 4300 Bossuet, Montréal (près station Cadillac)

FRAIS: 15 \$

RÉSERVATION: AOCIF (514) 842-1024 Avant 12 heures, le 8 juin

Vous déménagez?

Évitez de vous priver temporairement de votre DEVOIR. Faites transférer votre abonnement dès maintenant. Votre DEVOIR déménagera en même temps que les vôtres.

Remplissez et retournez le coupon réponse à: LE DEVOIR, service aux abonnés, 211 St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Nom.....

Adresse actuelle..... Code postal.....

..... No. tél.....

Nouvelle adresse..... Code postal.....

..... No. tél.....

Date de déménagement.....

LE DEVOIR ESSENTIEL!

LES FAISSEURS DE JUSTICE

LES FAISSEURS DE JUSTICE
Conditions et renseignements

- 1. Les ventes judiciaires
2. L'enchérisseur doit en payer le montant
3. Il est préférable de téléphoner au bureau

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04320-867. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04321-868. D. AUTOMOBILES INC., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04322-869. GASTON IMMOBILIER PERIGOR INC., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04323-870. DES AMÉNAGES, agissant pour le Procureur Général, demandeur.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04324-871. PAUL LEVERT (PERCEPTEUR DES AMENDES), demandeur.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04325-872. CLAUDE MEUNIER (PERCEPTEUR DES AMENDES), demandeur.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04326-873. SHARON TUCKWELL, demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04327-874. RICHARD J. BOURGEOIS, demandeur.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04328-875. ANTONIO MELINO, demandeur.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04329-876. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04330-877. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04331-878. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04332-879. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04333-880. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04334-881. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04335-882. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04336-883. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04337-884. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04338-885. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04339-886. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04340-887. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04341-888. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04342-889. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04343-890. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04344-891. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04345-892. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04346-893. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04347-894. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04348-895. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04349-896. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04350-897. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04351-898. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04352-899. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04353-900. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04354-901. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04355-902. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04356-903. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04357-904. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04358-905. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04359-906. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04360-907. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04361-908. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04362-909. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04363-910. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04364-911. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04365-912. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04366-913. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04367-914. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04368-915. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04369-916. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04370-917. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04371-918. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No. 500-02-04372-919. PEINTURE DENALY L.T.R.E., demanderesse.

Voir aussi en page 21

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE LOCATION MID-TOWN (MONTREAL) LTEE

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE PAR ORDRE DE LA COUR

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE LES HERITIERS DE LA SUCCESSION DE FRANCOISE PISSART

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE M. JULES WILLEM ET DAME FRANCOISE PISSART

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE M. JULES WILLEM ET DAME FRANCOISE PISSART

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE M. JULES WILLEM ET DAME FRANCOISE PISSART

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE M. JULES WILLEM ET DAME FRANCOISE PISSART

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE M. JULES WILLEM ET DAME FRANCOISE PISSART

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE M. JULES WILLEM ET DAME FRANCOISE PISSART

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE M. JULES WILLEM ET DAME FRANCOISE PISSART

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL COUR SUPERIEURE M. JULES WILLEM ET DAME FRANCOISE PISSART

Bourassa a accepté moins que l'entente du lac Meech

Pour Johnson, le Québec n'a aucun pouvoir, droit ou privilège distinct

GILLES LESAGE

QUÉBEC - Le premier ministre a accepté moins que l'entente du lac Meech, et « le Québec se retrouve sans droits, sans privilèges, sans pouvoirs distincts ».

Telle est la critique générale formulée hier par M. Pierre Marc Johnson, à la suite de la signature de l'accord constitutionnel concernant le Québec. Le chef de l'opposition ajoute que le débat est loin d'être terminé. Il estime même que M. Robert Bourassa attendra que six provinces, dont celle de l'Ontario, aient fait adopter la résolution constitutionnelle par leur législature, avant d'en faire autant au Québec.

D'autant qu'il y aura une commission parlementaire fédérale et que, selon le sénateur Lowell Murray et le premier ministre ontarien, des amendements pourront être apportés à l'accord. Donc, le débat ne fait que commencer, estime M. Johnson, pour qui il devra y avoir aussi au Québec des audiences publiques, cette fois à partir des textes juridiques signés par les onze premiers ministres.

La nuit n'a pas été bonne pour le Québec, ses cinq conditions minimales du lac Meech n'ayant pas franchi le cap de la conférence des 11, dit M. Johnson. Les trois objectifs ajoutés depuis un mois n'ont pas non plus tenu le coup.

Belle société distincte, lance-t-il, dans un Canada bilingue et multiculturel, non seulement confirmé mais réaffirmé. Le Québec ne pourra jamais s'appuyer, en vertu de l'article



M. Pierre Marc Johnson avec l'accord constitutionnel qu'il décrie. Photo CP

qui maintient les droits des gouvernements, y compris en matière de langue, sur le fait qu'il forme une société distincte pour prétendre légiférer dans d'autres secteurs que le secteur linguistique. Cet article confirme le statu quo juridique, donc la prépondérance de la charte canadienne des droits, qui a fait reculer la loi 101. Bien plus, la clause de la société distincte ne peut porter atteinte au patrimoine multiculturel et aux droits ancestraux. Cet article est un effet Trudeau, l'homme aux banderoles, ironise-t-il.

Concernant le pouvoir de dépenser, M. Johnson est aussi sévère: le

Québec reconnaît ce pouvoir au fédéral; il accepte d'être soumis à des objectifs nationaux s'il veut obtenir une compensation; et le fédéral peut, sans retrait d'une province, financer totalement des activités.

Au sujet de la deuxième ronde constitutionnelle, il n'y a rien, contrairement à ce que M. Bourassa avait dit, sur un nouveau partage des pouvoirs qui intéressent le Québec.

Aucun pouvoir nouveau, note M. Johnson, pas de sécurité juridique sur la langue, pas de prolongement du concept de société distincte. Il ne reste que l'affirmation que le Québec est une société distincte, sans portée

juridique d'importance, même pas en matière linguistique. Pour lui, on est ainsi à des années-lumière de son propre concept d'affirmation nationale, qui en appelle à un rapport de forces et à des pouvoirs accrus pour le Québec.

Le président du PQ ne prévoit pas, comme en décembre 81, cette entente ait des effets marquants sur le congrès péquiste de la semaine prochaine. Alors, c'est M. Trudeau qui avait tassé le Québec; cette fois, c'est M. Bourassa qui a pris l'initiative. De plus, l'affaire est loin d'être dans le sac, ce n'est pas la fin des haricots, et M. Bourassa ne pourra procéder à la vapeur.

Pour lui, l'entente d'hier affaiblit le Québec et érige un immense malentendu pour l'ensemble du Canada, parce que les politiciens n'ont pu avoir le courage d'aller au fond des choses. Il place ou renvoie dos à dos les clauses concernant la dualité canadienne et la spécificité québécoise, l'ensemble vidant de sa substance le caractère linguistique de la société distincte. On ne change rien sur le plan linguistique, ni sur le partage des pouvoirs. Ça ne tranche pas en faveur du Québec, mais en faveur de la charte fédérale et de ce qui reste au Québec. Un effet Peterson, lui-même influencé par M. Trudeau, comme au billard.

En conclusion, pour M. Johnson, le premier ministre Bourassa a commis une erreur, mais non irréversible. Il y aura débat et le Québec a trois ans pour obtenir satisfaction et pour dissiper le malentendu avec les autres provinces.

Turner ne se prononce pas, Broadbent trouve l'entente pas trop mal

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Les libéraux ont réagi dans la division à la signature de l'accord du lac Meech.

Des députés libéraux se sont élevés contre cette entente, d'autres s'en sont réjouis et le chef du parti John Turner ne s'est pas prononcé.

M. Turner a serré la main du premier ministre Brian Mulroney à son arrivée en Chambre immédiatement après la signature de l'Accord constitutionnel de 1987, mais il a tenu à diminuer la portée de ce geste.

Le chef libéral a allégué qu'il n'avait fait que répondre à la poignée de main du premier ministre, qui avait traversé le plancher pour venir le rencontrer.

« Avant de féliciter le premier ministre du Canada, je veux étudier le texte juridique de l'entente », a-t-il déclaré.

Le chef du Nouveau parti démocratique, Ed Broadbent, s'est contenté d'indiquer que l'entente ne semblait pas si mal à première vue, et que l'adhésion du Québec à la Constitution représentait déjà un grand pas.

M. Mulroney s'est mérité une ovation à son entrée, mais une dizaine de libéraux et quelques néo-démocrates sont demeurés assis et ont refusé de l'applaudir. Certains de ces libéraux s'é-

taient déjà prononcés publiquement contre l'entente du lac Meech, comme le député de Saint-Henri-Westmount Donald Johnston et le député de Laurier David Berger.

D'autres, comme Lloyd Axworthy et Charles Caccia, sont d'anciens ministres de l'époque Trudeau.

Un de ces députés, John Nunziata, a déclaré à l'issue de la période des questions que l'accord était inacceptable tel quel.

« Il n'y a pas de raison d'applaudir M. Mulroney et les premiers ministres des provinces, a-t-il déclaré. Leur vision du Canada n'est pas celle de la majorité des Canadiens ».

Pour sa part, la critique libérale en matière de multiculturalisme Sergio Marchi s'est élevé contre la reconnaissance de l'existence de Canadiens de langue anglaise et de langue française, ce qui met à l'écart selon lui tous les néo-canadiens.

Il a ajouté que si des députés libéraux étaient en faveur de l'accord, c'est parce qu'ils plaçaient « la signature du Québec avant tout autre considération ».

De leur côté, les députés Jean-Claude Malépart et Jacques Guilbault se sont réjouis de l'accord.

M. Malépart s'est dit fier du premier ministre du Québec Robert Bourassa.

Trudeau: l'occasion de tenir un débat sur l'avenir du Canada Morin: l'article 4 vient stériliser la notion de société distincte



M. Trudeau

MICHEL C. AUGER

L'ex-premier ministre Pierre Trudeau ne croit pas que la ratification de l'entente constitutionnelle intervenue dans la nuit de mardi à mercredi soit une simple formalité, mais plutôt l'occasion de tenir un débat sur l'avenir du Canada.

Dans une brève déclaration aux journalistes à son étude de Montréal, M. Trudeau a soutenu qu'il ne prévoyait pas participer à ce débat, mais qu'il pourrait changer d'idée si les circonstances le lui dictaient.

« Il y aura maintenant un débat au Parlement et dans les législatures provinciales quant aux deux conceptions du Canada et je crois qu'il est important que les Canadiens participent à ce débat », a-t-il souhaité.

Pour sa part, l'ex-ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, M. Claude Morin, l'article 4 de la modification proposée — et qui précise que les pouvoirs du Parlement fédéral et des assemblées législatives ne sont pas modifiés par les clauses interprétatives — vient

stériliser totalement la notion de société distincte.

« Je ne suis pas juriste de formation, mais j'ai sursauté d'instinct quand j'ai vu cette clause. Si on dit qu'il y a une société distincte et en même temps que cela ne change rien quant aux pouvoirs, c'est un raisonnement que je ne peux pas comprendre », affirme l'ex-ministre.

Selon lui, le premier ministre Robert Bourassa essaie maintenant de présenter comme une garantie ce qui est en réalité un recul.

Par ailleurs, la plupart des groupes et individus qui s'étaient déjà prononcés sur l'entente du Lac Meech ne semblaient rien voir dans le texte de la modification constitutionnelle proposée qui puisse leur faire changer d'avis.

Pour le président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Gérard Larose, « les ajouts à l'entente du Lac Meech ne sont pas de nature à calmer les inquiétudes qui se sont exprimées au Québec pen-

dant les quelques jours de débat autour de la question constitutionnelle. Je pense que c'est une tentative de maquillage », a-t-il soutenu.

M. Larose croit que l'adhésion du Québec à l'accord constitutionnel de 1981 aurait pu se faire dans des conditions plus respectueuses de la démocratie, mais il se réjouit à l'idée que des audiences publiques devront être tenues à nouveau sur la question constitutionnelle.

Pour le secrétaire-général de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Fernand Daoust, l'accord « demeure inacceptable au chapitre du pouvoir de dépenser, même s'il calme quelque peu nos appréhensions quant au pouvoir du gouvernement québécois de légiférer en matière linguistique ».

Par contre, M. Daoust voit comme une intrusion dans l'établissement des priorités sociales et économiques du Québec l'assujettissement aux « objectifs nationaux » qu'implique maintenant la compensation

économiques ».

Les groupes autochtones se sont déclarés surpris et relativement heureux que l'accord ajoute une clause affirmant que rien dans ces amendements ne pourra affecter les droits des autochtones. M. Martin Dunn, un conseiller du Conseil des autochtones du Canada, croit que cette clause est « un demi-pas » dans la bonne direction.

Toutefois, M. Dunn se dit heureux que le Québec accepte de participer aux futures conférences fédérales-provinciales sur les questions autochtones, puisque c'est le Québec qui pourrait constituer la septième

province nécessaire à un amendement constitutionnel.

Enfin, le chef du Parti indépendantiste, M. Gilles Rhéaume, maintient que le Québec en est maintenant revenu à l'époque des Patriotes de 1837 alors que l'Assemblée nationale n'avait aucun pouvoir et que c'était la majorité anglophone à Ottawa qui décidait de tout.

« Si jamais un tel texte devenait constitutionnel, ce serait catastrophe pour le Québec », dit M. Rhéaume pour qui le texte parle de lui-même et qui ne veut pas croire les versions de M. Mulroney et Bourassa.



M. Claude Morin



M. Fernand Daoust

Lavoie-Roux défend ses restrictions d'exams médicaux

QUÉBEC (PC) — Les examens coloscopiques pour déceler le cancer du col de l'utérus chez la femme ont été limités à trois par année et ne sont disponibles qu'à l'hôpital et non plus dans les cabinets privés de médecins, a reconnu hier le ministre de la Santé, Mme Thérèse Lavoie-Roux.

Pour le député péquiste de Gouin, Jacques Rochefort, qui interrogeait le ministre à l'Assemblée nationale à ce sujet, ces mesures « allongeront les listes d'attente et les délais pour les examens, ce qui aura des conséquences sur l'évolution de la mala-

die ».

Mme Lavoie-Roux a cité des médecins qui prétendent que trois examens coloscopiques par année sont suffisants. Comme elle est interrogée à ce sujet depuis deux semaines par le député de Gouin, la ministre a perdu patience. « Le député essaie d'entretenir la panique en laissant croire que les femmes enceintes ou celles atteintes du cancer de l'utérus seraient désormais mal servies. »

Elle a soutenu que les nouveaux critères quant au nombre d'exams

couverts par l'assurance-maladie sont « conformes aux normes en vigueur en Ontario et dans certaines provinces de l'Ouest canadien ».

En vertu d'une entente intervenue la semaine dernière entre le gouvernement et la Fédération des médecins spécialistes, l'assurance-maladie ne couvre désormais que 12 visites chez le médecin pour la femme enceinte lors d'une grossesse normale, et limite à trois le nombre de coloscopies gratuites pour la femme atteinte d'un cancer de l'utérus.

La reine-mère arrive à Montréal

(PC) — La reine-mère arrive cet après-midi pour un bref séjour à Montréal. La plus grande partie de la population semble toutefois manifester une indifférence totale pour cette première visite royale au Québec depuis 1976.

Il en aurait été tout autrement, il y a une vingtaine d'années, alors que la révolution tranquille donnait ses fruits et que les nationalistes québécois considéraient toute visite royale comme le rappel agaçant de la soumission du pays à un monarque « étranger ».

« L'actuelle génération de Québécois est probablement rassasiée de la politique. On se soucie beaucoup plus de régler ses petits problèmes

personnels », a tenté d'expliquer M. Pierre Lussier, porte-parole de la Société Saint-Jean-Baptiste.

De plus, on ressent moins d'agacement à l'endroit des vedettes de la famille royale, comme Diana, la princesse de Galles, et la duchesse de York, l'ancienne Lady Sarah Ferguson, qui ont acquis le statut de célébrités.

Les visites royales au Québec avaient pris fin en octobre 1964, après qu'un mouvement séparatiste eut plutôt mal accueilli Elisabeth II à Montréal et à Québec. La reine devait revenir brièvement en 1976 pour marquer le début des Jeux Olympiques.

Les visites royales ne soulèvent

plus la colère des gens d'ici, a pour sa part noté M. Dale Thomson, professeur de sciences politiques à l'Université McGill. Fonctionnement, les gens sont indifférents.

La reine-mère, aujourd'hui âgée de 87 ans, arrive à Ottawa à 14 h 30. Après une rencontre de 45 minutes avec le premier ministre Brian Mulroney, elle prendra la direction de Montréal.

L'événement marquant de sa visite sera la revue du régiment des Black Watch, samedi au stade McGill. Le régiment, dont la reine-mère est le colonel-chef depuis 50 ans, célèbre son 125^e anniversaire de fondation.

FONDS DE RECHERCHE DE L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL

UNE PENSÉE POUR le cœur

BILLETTS 2\$

SOUSCRIVEZ AU FONDS DE RECHERCHE DE L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTRÉAL ET COUREZ LA CHANCE DE GAGNER PLUS DE **50 000\$** EN PRIX

1 Mercury Tracer GS 1987

1 voyage pour 2 personnes en Californie pour une semaine

2 ordinateurs Commodore 128

5 chaînes stéréophoniques Technics

11 fours à micro-ondes Genius de Panasonic

6 téléviseurs Panasonic

7 magnétoscopes VHS Toshiba

6 prix de 500\$ en chèques de voyage American Express

10 bicyclettes 10 vitesses

Billets en vente à compter du 28 mai 1987 aux endroits suivants:

IGA Bonichoix BONI SOIR LA BANQUE D'ÉPARGNE PHARMAPRIX CARNAVAL

Trage: Le 14 juillet 1987 À l'Institut de Cardiologie de Montréal 5000 rue Bélanger Montréal (Qc) H1T 1C8

LA VIE ECONOMIQUE

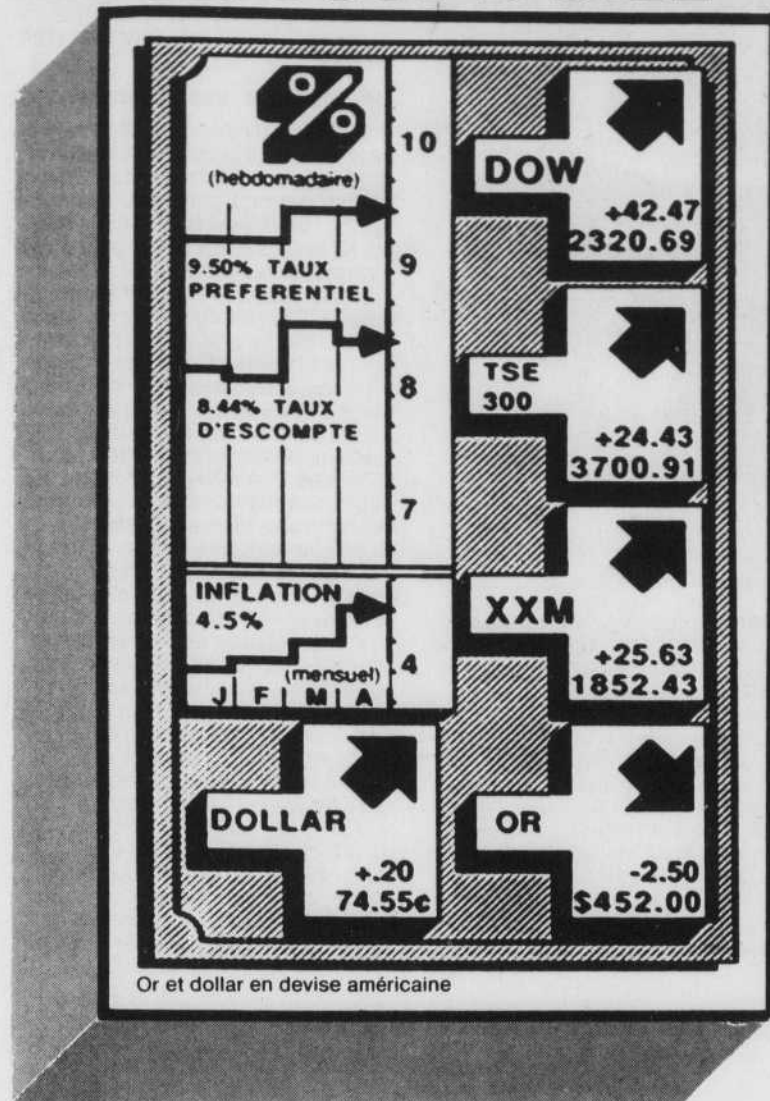
Montréal, jeudi 4 juin 1987

CHEZ **Jacauto** LE SAVOIR-FAIRE DE L'ACHETEUR FAIT TOUTE LA DIFFERENCE...



JACAUTO L.TÉE
3612 BOUL. ST-JEAN,
DOLLARD-DES-ORMEAUX
TEL.: 626-8129

EN UN COUP D'OEIL



Sur les traces d'IBM, Ogivar lance sa deuxième génération d'ordinateurs

JOCELIN DUMAS

La société Ogivar a annoncé hier l'introduction sur le marché de sa deuxième génération d'ordinateurs offrant des fonctions standards plus puissantes et compatibles aux produits IBM. Le fabricant d'ordinateurs de Ville Saint-Laurent aura ainsi mis moins de deux mois pour emboîter le pas au géant américain qui lançait au début d'avril une série de micro-ordinateurs fonctionnant avec un nouveau système d'exploitation nommé OS-2.

La deuxième génération de produits compatibles au nouveau IBM PS/2 comprend cinq unités centrales, soit les systèmes III, V, VI, 386 et 386X, ainsi que des écrans à haute résolution. Grâce à des progrès technologiques importants, la deuxième génération d'ordinateurs Ogivar offre par ailleurs des fonctions standards plus puissantes.

En bref, les nouveaux appareils traitent l'information plus rapidement, offrent un meilleur graphisme et les nouvelles disquettes utilisées peuvent emmagasiner davantage de données.

Cette deuxième génération de produits d'Ogivar permet d'être compatible avec la nouvelle norme IBM des disquettes de 3.5 pouces mais sans pour autant devoir sacrifier la compatibilité avec les logiciels sur le marché qui utilisent la norme de 5 1/4 pouces.

Chaque appareil Ogivar peut en effet être muni d'un lecteur de disquette de 3.5 pouces (compatible avec le System 2 d'IBM) et d'un lecteur intégré de disquettes de 5 1/4 pouces.

Toutefois, la principale différence avec les autres fabricants de clones, c'est que la deuxième génération de postes de travail d'Ogivar respecte toutes les normes des leaders Microsoft, pour les logiciels, et Intel, pour les processeurs, afin d'acquies une pleine compatibilité avec le nouveau système d'exploitation MS-OS 2 et l'environnement graphique « Virtual Device Interface » (VDI) Windows de Microsoft.

C'est ce système d'exploitation OS 2 qui permet d'utiliser tout le potentiel des appareils. Le système d'exploitation MS-DOS ne donne par exemple accès qu'à 640 K de mémoire alors que le MS-OS 2 ouvre la voie à

beaucoup plus.

Le système OS-2, conçu conjointement par IBM et Microsoft ne sera toutefois disponible qu'au début de 1988. Microsoft a le droit de le vendre de son côté et Ogivar y aura accès en vertu d'une entente signée avec la compagnie.

Les améliorations apportées aux produits d'Ogivar permettent toutefois dès maintenant une utilisation élargie de logiciels utilisant un environnement de plus en plus convivial.

Les modèles d'Ogivar peuvent être intégrés à un réseau multi-usager local ou central, compatible avec la nouvelle norme IBM.

« Donnant accès à un environnement équivalent à celui d'IBM, les appareils d'Ogivar sont plus performants et seront vendus à un prix inférieur de 20 % à 25 % », souligne M. Henri Harland, vice-président marketing chez Ogivar.

Ogivar a en effet optimisé la puissance du processeur de chacun de ses cinq nouveaux appareils. Par exemple, le System III d'Ogivar a une vitesse d'exécution de 10 méga-hertz alors que son cousin d'IBM, le modèle 30, a une vitesse de huit méga-hertz. Le System III comporte par ailleurs huit fentes d'expansion dont sept de libres alors que le modèle 30 n'en comporte que trois.

Les autres appareils d'Ogivar ont aussi des caractéristiques supérieures cependant que le puissant 386X n'a pas d'équivalent chez IBM.

La deuxième génération de produits Ogivar est aussi dotée d'un clavier étendu qui permet une économie de temps significative avec un curseur indépendant du tableau numérique.

La nouvelle souris optique d'Ogivar ne possède par ailleurs aucun système mécanique, ce qui lui permet plus de précision alors qu'elle ne peut s'enrayer.

À l'instar de la compagnie Pepsi, Ogivar invitait hier les visiteurs du Salon international de l'informatique qui se tient à Montréal en ce moment à la Place Bonaventure à relever le « Défi Ogivar ». Les visiteurs du kiosque d'Ogivar étant invités à comparer ses nouveaux appareils à leurs équivalents d'IBM.

Il en ressort que le rapport qualité/prix des produits Ogivar vis-à-vis de ceux récemment lancés par IBM a beaucoup impressionné, commente



Grâce à des progrès technologiques importants, la deuxième génération d'ordinateurs Ogivar offre un meilleur rendement tout en étant compatible avec les nouveaux produits IBM PS-2.

M. Harland. Il ne se risque toutefois pas à faire de projections sur les ventes des nouveaux appareils, disant ne pas disposer à ce jour de tous les paramètres nécessaires.

M. Harland croit par ailleurs que les produits Ogivar pourraient trouver preneur chez tous ceux qui endossent la nouvelle approche IBM dans l'utilisation des logiciels.

« Une petite compagnie comme Ogivar ne peut établir de nouvelles normes dans l'industrie informatique, ajoute M. Harland. Nous laissons les grands fabricants se com-

mettre mais nous pouvons par la suite les dépasser pour ce qui est de la technologie et de la performance des appareils. Ils font le marketing, nous faisons les ventes... »

On se souviendra qu'en annonçant le lancement de la série de micro-ordinateurs Système Personnel, IBM avait coupé les prix de ses PC. Ogivar n'entend pas suivre cette pratique de « dumping » pour ses appareils Panama. Tout au contraire, souligne M. Harland, on entend bien poursuivre leur fabrication et pousser leur mise en marché.

LES AFFAIRES ...EN QUELQUES LIGNES

SERGE TRUFFAUT

■ Un contrat pour Honco

La compagnie Honco Inc., de Bernières, a annoncé hier qu'elle venait d'obtenir un contrat de \$ 3.5 millions pour la réalisation clé en main d'un complexe sportif dans une municipalité de la banlieue de Toronto. Honco fabrique des bâtiments monocoques en acier à partir de panneaux structuraux profilés, poinçonnés et coupés. L'entreprise précise dans un communiqué que ce contrat important ainsi que l'ouverture récente d'un bureau de vente en Ontario lui permettront de mieux pénétrer ce nouveau marché.

■ Tolgeco à la Bourse de Montréal

Le Groupe Tolgeco Inc. a annoncé le dépôt d'un prospectus provisoire pour l'offre au Québec d'actions ordinaires qui seront éligibles au REAQ à un taux de déduction de 100 %. Groupe Tolgeco est une nouvelle société créée pour regrouper les activités de Les Industries Lightsteel Inc., Les Industries Tolbec Inc. et Les Entreprises Givisco Inc. Ces trois compagnies oeuvrent dans le secteur de la fabrication de revêtement, profilés industriels, solives et colombages en acier utilisés principalement dans l'industrie de la construction ainsi que dans le secteur de la distribution de matériaux et produits spécialisés pour la construction. Les ventes de Tolgeco au cours de l'exercice terminé le 30 novembre 1986 se sont élevées à \$ 36.2 millions.

■ Ro-Na : 15 % de mieux

Le Groupe Ro-Na a annoncé hier que son chiffre d'affaires s'était accru de près de 15 %, au cours du trimestre terminé le 31 mars, atteignant ainsi les \$ 94 millions. Les résultats, historiquement déficitaires à cette période de l'année, se sont soldés par un bénéfice net de \$ 262,000 grâce à un gain extraordinaire de \$ 755,000 résultant de la vente d'un placement.

■ Investissements de Gypse Canada

La Compagnie du Gypse du Canada Ltée va déboursier \$ 750,000 pour agrandir et moderniser sa fabrique de composés à joints de Montréal. Les nouvelles installations permettront de doubler la capacité de production.

■ Les exploitations agricoles en baisse

Le nombre d'exploitations agricoles au Canada a diminué de 8 % au cours des cinq dernières années, phénomène surtout attribuable à la baisse du nombre de petites exploitations, selon Statistique Canada. Le nombre de grandes exploitations a pour sa part augmenté, de même que la superficie totale des terres en culture. La ferme familiale demeure prépondérante au Canada avec 95 % de la production agricole nationale.

■ Visiontronique obtient une exclusivité

Le groupe Visiontronique Inc. a obtenu de Techbyte Canada Inc. les droits exclusifs de distribution du logiciel Scenario pour le Canada et les États-Unis. Les ventes de ce produit se feront par l'entremise des filiales du groupe, Logiciel Tanda Inc. à Montréal et Professional Software Inc. à Boston.

■ Le magicien de l'immobilier s'écroule

Albert J. Lowry, qui avait fait fortune en expliquant au public comment devenir riche en investissant dans l'immobilier a fait faillite. Son livre, « Comment devenir financièrement indépendant en investissant dans l'immobilier » avait été l'un des grands best-sellers de l'année 1980. Dans une interview qu'il avait donnée il y a quelques semaines, Albert Lowry, âgé 60 ans, avait expliqué qu'il avait perdu des millions de dollars à Lake Tahoe, une station huppée du Nevada, en raison des lois régissant le développement de la région. En mai 1981, il avait eu droit à la couverture du magazine « Money », qui avait estimé ses revenus nets à 30 millions de dollars US et l'avait qualifié de « magicien de l'immobilier ».

Au sommet des Sept, les USA exigeront des efforts accrus du Japon et de la RFA

PARIS (AFP) — Quarante ans après le Plan Marshall qui visait à relever grâce à l'aide américaine l'Europe des ruines de la guerre, les États-Unis insisteront la semaine prochaine, au sommet des « Sept Grands » à Venise, pour des efforts accrus de la RFA et du Japon pour soutenir l'économie mondiale.

La remontée de ces deux pays, les perdants de la guerre 1939-45, à leur position actuelle de puissances économiques dépassées seulement par les États-Unis - présent pays débiteur luttant pour surmonter des déficits de paiement et commerciaux immenses - ne constitue qu'un aspect de la mutation qui a eu lieu sur la scène politique et économique mondiale depuis quatre décennies, soulignent les diplomates économiques en poste à Paris.

À Venise, estiment-ils, les États-Unis ne manqueront pas de pousser en faveur d'une coordination plus étroite et structurée de la politique économique des grandes puissances démocratiques, ayant compris qu'ils ne pourront pas résoudre isolément leurs problèmes économiques.

Cette idée, souligne-t-on dans les mêmes milieux, n'avait guère cours à Washington au moment où le Général George C. Marshall, alors Secrétaire d'État américain, a lancé le 5 juin 1947 à l'Université de Harvard son plan de lutte contre « famine, pauvreté, désespoir et chaos » dans l'Europe de l'après-guerre.

Le but était de relancer l'économie mondiale « afin de permettre des conditions politiques et sociales nécessaires à l'existence d'institutions libres ».

Le plan Marshall a permis d'apporter entre 1948 et 1952 un total de \$ 13.35 milliards de dollars aux économies de 18 pays européens, dont la partie occidentale de l'Allemagne divisée. Les résultats en furent rapi-

des, mais accompagnés de controverses politiques dans plusieurs pays. Les communistes français protestèrent ainsi contre ce qu'il appelaient une « coca-colonisation » de la France.

Pour l'Europe, une condition à l'aide américaine était d'importance primordiale: les Européens devaient mettre au point un programme d'auto-assistance et l'appliquer en coopérant entre eux.

Ils l'ont fait en créant à Paris en avril 1948 l'Organisation Européenne de Coopération Économique (OCEE), dont le premier secrétaire général fut le français Robert Marjolin.

Le « vrai succès » du Plan Marshall, selon un économiste bien placé

à Paris, fut de pousser les Européens à abandonner le « bilatéralisme », né de la Grande Dépression des années trente et de la « disette de dollars » qui suivit la guerre, à travers une rapide libéralisation du commerce et des paiements sous l'égide de l'OCEE.

Celle-ci était pratiquement acquise à la fin des années 1950, et l'OCEE a été remplacée en 1961 par l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE), avec, outre les pays européens, les États-Unis et le Canada comme membres de plein droit, rejoints plus tard par le Japon, la Finlande, l'Australie et, en 1973, la Nouvelle Zélande.

Les priorités de l'OCDE, selon ses

fondateurs, devaient être de promouvoir la croissance, l'emploi et l'expansion du commerce mondial ainsi que le développement des pays nouvellement indépendants du Tiers-Monde.

Institut d'analyse et de recherche autant que lieu de concertation et d'échange d'information sur les économies du monde industrialisé, l'OCDE joue maintenant un rôle de premier plan en préparant les sommets des Sept, tout en jouant un rôle indispensable comme tribune des intérêts des petits et moyens pays.

Le conseil annuel de l'OCDE a salué, dans son communiqué final le 13 mai dernier, « la vision de coopération internationale » présentée par le Général Marshall voici 40 ans.

La Caisse de dépôt maintient un rendement de 14 % depuis 8 ans

QUEBEC (PC) — Au cours des huit dernières années, le rendement annuel composé de la Caisse de dépôt et de placement du Québec a été de 14,2 %, ce qui constitue un des meilleurs rendements au Canada.

C'est ce qu'a indiqué le vice-président de la caisse, M. Michel Nadeau, lors de l'étude des crédits du ministère des Finances en commission parlementaire.

Ce rendement, qui, selon M. Nadeau, fait l'envie de beaucoup d'organismes du même genre au Canada et aux États-Unis, est attribuable en grande partie à l'importance du portefeuille obligataire de la caisse.

Pas moins de 60 % des investissements de la Caisse de dépôt ont été faits dans le marché des obligations, un marché qui a connu un essor depuis cinq ans.

« L'excellente pondération dans le domaine du marché boursier des actions est un autre facteur de réussite », a

ajouté M. Nadeau. Par comparaison, le Heritage Fund aux États-Unis a connu un rendement de 10 %.

« Je peux vous dire qu'avec une moyenne de 14,2 % sur huit ans, nous sommes sûrement dans le peloton de tête au Canada et aux États-Unis, si nous ne sommes pas les premiers », a déclaré M. Nadeau. L'an dernier, le rendement s'est situé à 13,5 %. C'est en 85 qu'il a été le plus haut, soit 24 %.

Cinq grands déposants investissent dans la Caisse de dépôt : la Régie des rentes du Québec, la Régie de l'assurance-automobile, la Caisse de retraite des employés du secteur public, la Commission de santé et sécurité au travail et la Commission de la construction du Québec.

Lors de l'étude des crédits du ministère des Finances, la critique de l'Opposition Jean Garon a tenu à indiquer que la Caisse de dépôt « constitue un objet de fierté pour les Québécois, au même titre qu'Hydro-Québec ».

Il ne s'agit pas seulement de pouvoir s'offrir le raffinement automobile...



La nouvelle Jaguar XJ6 3.6 est déjà arrivée chez Les Moteurs Décarie

...il faut surtout le trouver

Fruit de sept années de recherche et de développement, les nouvelles Jaguar XJ6 3.6 et la Sovereign offrent l'allure luxueuse de la haute technologie.

Ces voitures remarquables sont déjà arrivées chez Les Moteurs Décarie. Faites fi de tout compromis et misez sur un service personnalisé, une expérience et une tradi-

tion de plus de quarante ans. Commandez dès aujourd'hui votre Jaguar chez les experts: Les Moteurs Décarie. Exclusivement Jaguar.



55 rue Gince
St-Laurent, Qué.

LES MOTEURS
DECARIE
AUTOCOURTES VENTES

(514) 334-9910

LA VIE ÉCONOMIQUE

La XJ-6, une Jaguar bionique fabriquée par des robots

MARC BELVA
Collaboration spéciale

Bien qu'elle jouisse actuellement d'un prestige universel, la marque Jaguar a connu des débuts plutôt modestes, puisque, lorsqu'elle s'appelait encore Standard Swallow (ou S.S.), elle fabriquait des sidecars (caisses annexes pour motos) avant de se tourner vers la carrosserie, puis vers les voitures sport.

Il existait déjà un modèle « Jaguar » en 1938, mais ce n'est qu'en mars 1945 que le sigle S.S. fut abandonné à cause de sa connotation tristement célèbre. Trois ans plus tard, la marque de Coventry lançait la XK-120 qui allait en faire le symbole de la mécanique aussi raffinée que performante. Le bloc XK était en effet le premier moteur de grande série à adopter le double arbre à cammes en tête, particularité qui resta longtemps exclusive à Jaguar. Les diverses incarnations du moteur XK, d'une cylindrée variant de 2,4 à 4,2 litres, ont équipé une grande variété de modèles, du rodster à deux places à la limousine de prestige; tous ces modèles se distinguèrent par leurs performances élevées, et leurs lignes fluides et élancées. La qualité technique des Jaguar fut brillamment démontrée par quatre victoires aux 24 heures du Mans, dues autant au moteur XK qu'à une innovation qui fait fureur depuis : le frein à disque.

Aujourd'hui, les Jaguar ont conservé l'essentiel des qualités qui ont fait la réputation de la firme de Sir William Lyons, mais dans les années 60-70, Jaguar fut « trahie » par ses fournisseurs.

En effet, la plupart des pièces fournies par des sous-traitants souffrirent d'un contrôle de la qualité absolument nul. C'était notamment le cas des pièces électriques fournies par Joseph Lucas, connu depuis comme « le Prince des Ténébres ». Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de la disparition d'une vaste majorité des marques britanniques; les marques survivantes sont celles qui présentaient une telle somme de qualités qu'on pouvait leur pardonner beaucoup de défauts.

Ce qui était, bien sûr, le cas des Jaguar... malgré leur fiabilité problématique, les « E », XJ-6, XJ-12 ou XJ-S se sont toujours bien vendues, et les ventes franchissent chaque année de nouveaux sommets, particulièrement au Canada, troisième marché pour Jaguar après les États-Unis et la Grande-Bretagne, mais évidemment « numéro un » par rapport à l'importance de sa population.

C'est ce qui explique la nécessité d'une nouvelle XJ-6 : certes, l'ancienne ne s'est jamais aussi bien vendue, mais de ce fait, il est devenu impossible de la produire en quantité suffisante.

On a donc cherché, pour le nouveau modèle, à améliorer la fiabilité, l'économie et l'agrément de conduite, mais on s'est attaché à préserver l'essentiel du charme de « l'ancêtre ».

Entièrement renouvelée, plus aérodynamique et plus facile à fabriquer, la nouvelle carrosserie possède



un air de famille très marqué avec l'ancienne. Les bruits de vent ont été amenés, le Cx progresse quelque peu, mais les changements visibles ne sont pas convaincants pour autant : les galbes les plus félins ont cédé la place à des lignes tendues, qui alourdissent les proportions générales : la ceinture de caisse semble haute et massive, la découpe des pieds de pavillon a perdu sa fluidité, les feux arrière typiques ont été remplacés par de gros blocs sans âme, et le contour des phares n'a plus autant d'allure. Ceci dit, la silhouette reste immanquablement « Jaguar » même si le félin du capot est devenu plus discret (et plus sécuritaire).

Une mécanique améliorée

Les améliorations apportées à la mécanique et au châssis sont plus appréciables. Le moteur XK prend sa retraite après 40 ans de bons et loyaux services et cède la place au nouvel AJ, d'une cylindrée de 3,6 litres, réalisé en alliage léger, et donc plus facile à refroidir, qui n'a pas perdu son double arbre et reçoit quatre soupapes par cylindre. Silencieux, exempt de vibrations, suffi-

samment puissant puisqu'il entraîne la masse d'une berline très spacieuse à plus de 200 km/h, le moteur AJ souffre toutefois de la lacune commune à la quasi-totalité des « quatre-soupapes » : une réponse relative à « plate » à bas régime, ce qui fait que les accélérations manquent de brio jusqu'à environ 60 km/h. L'XJ-6 est donc plus à l'aise en tant que grande routière qu'au sein des embarras urbains, où sa maniabilité supérieure lui permet quand même de tirer son épingle du jeu sans trop de difficultés.

Le progrès accompli au niveau de la boîte de vitesses est encore plus sensible. L'ancienne boîte GM, endurante, mais paresseuse, est remplacée par une automatique quatre vitesses en provenance de la fabrique de roues dentées de Friedrichshafen (ZF). Comme toutes les ZF, celle-ci se signale par une remarquable vivacité de réaction, et elle se distingue entre toutes par l'adoption d'un sélecteur à la grille en forme de

« J ». On trouve les positions P-R-N-D sur la jambe longue du J et D-3-2 sur la jambe courte. Les positions de droite conviennent donc à un usage relaxe et celles de gauche à une conduite sportive. L'intérêt de la formule, intéressante a priori, est anéanti par une modification ridicule, particulière aux versions nord-américaines : le « D » de gauche est neutralisé, et le bras laissé dans cette position regagne automatiquement le « D » de droite. On reste perplexe devant une telle ineptie.

La sélection des rapports est donc fastidieuse alors qu'elle eût pu être agréable, mais l'efficacité, la douceur et la prestesse de la transmission sont incontestables.

Le freinage est depuis toujours un point fort chez Jaguar et il y a fort longtemps que ce constructeur utilise exclusivement des dispositifs à quatre disques. Ceux de l'XJ-6 sont assistés, dotés de l'anti-blocage et les freins arrière sont devenus *outboard*, ce qui améliore l'accessibilité au débriment du rapport poids suspendu / poids non suspendu. Conçu par Bosch, le système de freinage propose aussi des capacités anti-embardée. La Jaguar XJ-6 conserve donc tout son aplomb sur les pièges gracieusement proposés par la voirie : plaques d'égout, peintures plastifiées, flaques d'eau savonneuse et gravillons n'affectent pas exagérément la tenue de cap.

C'est toutefois la suspension qui permet aux Jaguar de se distinguer entre toutes. Les modèles qui offrent des performances analogues ont souvent des suspensions d'une rigidité qui confine au rustique. Rien de tel avec une Jaguar : certes, la tenue de route à haute allure permet d'adopter les vitesses les plus illicites, mais à toutes les vitesses, le confort des passagers passe avant tout. Le compromis réalisé à ce chapitre n'a toujours pas de rival, mais la suspension arrière ultra-complexe de la « Série III » cède la place à un système simplifié, généralement satis-

et dont la prise est irréprochable. Malgré ses dimensions imposantes, cette berline effectue sans peine un demi-tour à une intersection très étroite.

Un intérieur exceptionnel

Si la plupart des qualités énumérées ci-dessus permettent de distinguer la Jaguar du tout-venant, c'est son intérieur qui permet le mieux de la confronter à ses rivales naturelles, les Mercedes et les BMW de haut de gamme. Si les allemandes sont un peu plus fougueses, elles sont également plus chères et leur intérieur n'offre pas la civilité et le raffinement caractéristique des productions anglaises. Découvrir l'intérieur d'une « Jag » constitue en effet une expérience sensuelle pleine de satisfactions de tous ordres : richesse et souplesse des fauteuils revêtus de cuir Connolly, sans doute les plus confortables même s'ils manquent un peu de maintien latéral; parfum animal des cuirs, inimitablement « vieille Angleterre »; texture, teinte et aspect des matériaux de finition; charme antique des boiseries en ronçe de noyer, particulièrement abondantes sur l'exécution *Sovereign*, et dont le lustre et la nodosité sont si impressionnants qu'on les jurerait artificielles; tout cela contribue à donner à l'intérieur d'une Jaguar un caractère accueillant, aimable et exclusif. Les plaisirs auditifs n'ont pas été oubliés et on a le choix entre les sonorités du moteur, discret mais bien timbré, ou celles de la radio-cassettes, claires et bien détachées malgré que l'instrument

Voir page 9 : Jaguar

AUTOMOBILE

faisant bien qu'un peu moins onctueux qu'auparavant et parfois bruyant au passage de certains obstacles.

Dans l'ensemble, les qualités routières sont celles d'une grande routière authentique. Bien campée sur ses Pirelli P5 mordants et silencieux chaussant d'élégantes roues en alliage, l'XJ-6 absorbe sans flancher les routes les plus inégales et se débrouille fort honnêtement dans les passages tortueux grâce à sa direction rapide et précise servie par un volant largement dimensionné, réglable en profondeur, gainé de cuir

Fiche technique: Jaguar XJ-6

Type: Berline quatre portes, 5 places, à propulsion arrière.	
Moteur: L6, 3,6 litres, DACT, 24 soupapes, injection électronique, 181 CV.	
Boîte: Automatique ZF à 4 rapports.	
Direction: Assistée à crémaillère.	
Freins: 4 disques assistés, anti-blocage, anti-embardée.	
Suspension: indépendante aux 4 roues.	
Consommation: 13,6 litres/100 Km (21 mi/g) (Transports Canada, ancien modèle 4,2 litres).	
Prix: XJ-6: \$ 56,750; Sovereign: \$ 60,950	
Le meilleur	Le moins bien
Confort	Manque de couple à bas régime
Tenue de route imperturbable	Consommation élevée
Finition superbe	Électronique envahissante
Équipement	Esthétique moins « féline »
Boîte de vitesses en progrès	Fiabilité incertaine
Freinage sécuritaire	Sélecteur « caboté »

“Quand Helmut m'a présenté sa dernière facture d'entretien, je lui ai dit: 'auf Wiedersehen!'”

Cadillac fait enfin déraiper cette règle voulant que les voitures de luxe exigent des coûts d'entretien exorbitants. Non seulement la Cadillac est-elle superbe, puissante et raffinée, mais elle est si fiable, si efficace, qu'elle ne nécessite qu'un minimum d'entretien.

En matière de construction et de mécanique, chaque Cadillac est un magnifique modèle d'excellence. Et c'est sur ses



quatre roues que sa réputation, solidement basée sur la fiabilité, continue de faire son chemin.

Revenez à la qualité. Découvrez le nouvel esprit Cadillac... 1987. Rendez visite dès aujourd'hui à l'un des cinq détaillants Cadillac du Grand Montréal et sortez-en avec une voiture qui en dira long sur le chemin que vous avez parcouru.



Cadillac

V O S C I N Q D É T A I L L A N T S C A D I L L A C D U G R A N D M O N T R É A L

Avenue Pontiac Buick Cadillac Inc.
4 100, boul. Décarie
Montréal 731-3701

Lalonde Chevrolet Oldsmobile Cadillac Ltée
4 411, boul. de la Concorde
Laval 324-4411

Parc Avenue Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc.
5 000, rue Jean-Talon Est
Montréal 725-9811

Piazza Chevrolet Oldsmobile Cadillac Inc.
10 480, boul. Henri-Bourassa Ouest
Ville St-Laurent 332-1673

Champlain Pontiac Buick Cadillac Inc.
1 000, boul. Île des Soeurs
Île des Soeurs 769-5353

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le Brésil serait prêt à rembourser la moitié des intérêts

Brasilia (Reuter) — Le Brésil est prêt à rembourser la moitié des intérêts dus au titre de sa dette extérieure commerciale, a-t-on appris hier de source autorisée à Brasilia.

En février, le Brésil avait suspendu le remboursement des intérêts sur les \$ 68 milliards US d'emprunts qu'il a contractés auprès des banques étrangères afin de faire pression sur celles-ci pour obtenir de meilleures conditions.

Un porte-parole du gouvernement a déclaré que les négociateurs de la dette du Brésil proposeraient que tous les intérêts dus au titre de la dette officielle soient refinancés. La dette extérieure du Brésil s'élève au total à \$ 111 milliards.

Le ministre brésilien des finances, Bresser Pereira, a déclaré mardi qu'il présenterait d'ici quelques semaines un nouveau plan de redressement économique et que de nouvelles négociations sur la dette pourraient débuter ensuite.

Le porte-parole du gouvernement a indiqué que Brasilia commencerait à verser la moitié des intérêts dus si les propositions faites sont acceptées par les créanciers. Il a ajouté que le Brésil souhaitait que l'autre moitié des intérêts soit refinancée.

La nomination de Greenspan

Baker rassure les marchés financiers

PARIS (AFP) — Le secrétaire américain au Trésor, M. James Baker, est intervenu, hier, pour minimiser la portée de la nomination de M. Greenspan à la direction de la FED. Les marchés européens et japonais avaient réagi vivement à cette nomination, la veille, le dollar américain chutant à 143.30 yen.

Cette intervention a permis de stabiliser le dollar sur les marchés européens et a suscité une remontée sur celui de New York où le dollar s'échangeait à 142.70 yen à l'ouverture.

M. Baker a affirmé que les autorités américaines « s'attendaient » à une telle réaction, précisant que la politique monétaire américaine n'en serait « aucunement affectée ».

Au cours d'une conférence de presse télévisée retransmise dans les capitales des pays participants

au Sommet de Venise qui s'ouvre lundi, M. Baker a noté que les marchés « s'étaient bien rétablis » au changement.

« Franchement, nous nous y attendions », a-t-il dit. « Je pense qu'il faut s'attendre, chaque fois qu'une personnalité de la stature du président Volcker décide de retourner au secteur privé, à une réaction défavorable des marchés », a déclaré M. Baker.

Quant à la date à laquelle est intervenue la nomination de M. Allan Greenspan en remplacement de M. Volcker, à cinq jours de l'ouverture du sommet, il a indiqué qu'il s'agissait de « réduire l'incertitude » et d'éviter la spéculation. La date de départ de M. Volcker a été décidée avec son accord, a dit M. Baker.

Comme on lui demandait si le dollar lui paraissait à un bon niveau face au yen, le secrétaire au Trésor a réaffirmé la position des sept principaux pays industrialisés arrêtée à Paris en février puis confirmée à Washington en avril, selon laquelle « une nouvelle baisse du dollar serait néfaste ».

Interrogé sur les résultats à attendre du Sommet de Venise, M. Baker a rappelé que les pays signataires de l'accord du Louvre s'étaient mis d'accord « sur les améliorations à apporter au processus de surveillance » mutuel des politiques économiques.

Il a ajouté qu'il espérait que les chefs d'États réaffirmeraient les points d'accords conclus entre les ministres des Finances. « L'essentiel, c'est désormais la mise en oeuvre des mesures décidées », a-t-il dit.

M. Baker a une nouvelle fois souhaité que tous les pays jouissant d'excédents importants « prennent le relais » des États-Unis pour soutenir la croissance, dans la mesure de leurs moyens.

Ainsi, le dollar US a poursuivi sa remontée hier après-midi à New York et terminé en hausse de plus de 1.5 % face au yen dans la journée.

Il a clôturé à 143.25 yen contre 141.30 mardi et à 1.8095 DM contre 1.7950.

L'or a cédé six dollars par once à \$ 450.20 après un brusque accès de fièvre mardi.

Les cambistes ont noté les propos du secrétaire américain au Trésor James Baker, qui juge qu'un recul supplémentaire du dollar serait néfaste.

La monnaie américaine a également consolidé ses positions face aux autres grandes monnaies pour terminer à 1.4945 FS contre 1.4775, à 0.6109 livre contre 0.6065 et 6.0490 FF contre 5.9925.

◆ Jaguar

soit lui-même assez difficile à manier à cause de ses touches rédigées en code secret (« C.19 », « M.S.C. », « X.M.E. », etc.).

La plupart des aspects évoqués ci-dessus ne diffèrent qu'en détail des Jaguar d'antan. Ce qui fait de l'XJ-6 actuelle un modèle vraiment différent, c'est son circuit électrique. Celui-ci repose sur un ordinateur dû à Joseph Lucas, mais qui, selon un ingénieur de Jaguar, devrait durer au moins douze ans, et possiblement un siècle. Autres nouveautés : le circuit utilise des relais par transistor, fonctionne sur basse tension (5 volts) et le faisceau (« tresse » ou « couette ») est considérablement simplifié. Cette XJ-6 regorge d'instruments électroniques en tous genres, de la climatisation à l'ordinateur de bord en passant par le bras de cli-gnotants ou le régulateur de vitesse. Certains instruments du tableau de bord utilisent les diodes électroluminescentes, mais on a évité les excès les plus fréquents en conservant un compteur et un compteur de vitesse ana-

logiques. Dans la plupart des cas, ces accessoires simplifient la tâche du conducteur, mais leur disposition semble avoir été étudiée à la va-vite et il arrive fréquemment que le conducteur se sente dépassé par l'ordinateur. La climatisation est particulièrement difficile à maîtriser, mais l'essuie-glace unique est parfois « désobéissant », la radio n'en fait qu'à sa tête, l'ordinateur de voyage est un casse-tête chinois et le système de diagnostic multiplie les avertissements impérieux.

L'ergonomie comprend également certaines erreurs regrettables : le bouclage des ceintures est difficile; les touches de réglage des sièges sont illisibles; les télécommandes des rétroviseurs sont trop proches des touches de lève-glaces et leur ressemblent trop; les témoins de cli-gnotants ne fonctionnent pas lorsqu'on utilise les feux de détresse; la serrure centrale verrouille la trappe à essence, mais pas le coffre; le frein à main est difficile à déverrouiller; l'indication de l'autonomie restante fluctue considérablement; l'ordinateur contredit parfois la jauge à es-

sence; c'est toutefois le bras de cli-gnotant qui déçoit le plus : lorsque le virage n'est pas assez prononcé, il doit être rappelé manuellement; il n'y a pas d'indicateur de changement de file et le bras est insensible.

Évidemment, une bonne part de ces ennuis sont presque inévitables; les berlines de luxe actuelles sont des machines extrêmement complexes, dont les accessoires abondants et sophistiqués ne facilitent aucunement la tâche des concepteurs de l'intérieur.

Quoi qu'il en soit, ces petits détails affectent peu la valeur intrinsèque de la Jaguar XJ-6, qui demeure une berline intègre, solide, très confortable et logeable, supérieurement bien suspendue, aussi performante que sécuritaire, et relativement élégante. Néanmoins, ceux qui apprécient les Jaguar pour leur charme suranné et la grâce féline de leurs lignes pourraient opter pour la van den Plas (ex-XJ-12) à moteur 12 cylindres, dont le prix est particulièrement alléchant et qui bénéficie d'une garantie identique même si sa fiabilité générale est probablement inférieure. La « nouvelle » est sans doute techniquement supérieure à « l'ancienne », mais le pouvoir de séduction de celle-ci n'est pas près d'être battu.

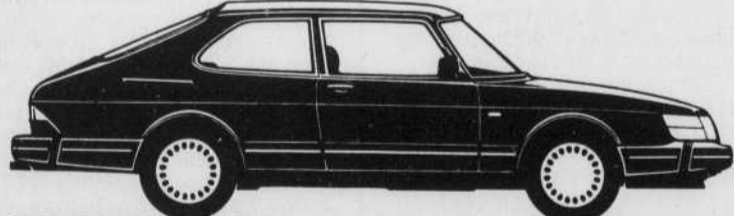
GE Cie Canadienne d'équipement de bureau



Robert Winters et **Edward (Ted) Purvis**
Le président et directeur T. Michael Devitt a le plaisir d'annoncer les nominations suivantes:
Robert Winters, directeur des services techniques de l'entreprise
Edward (Ted) Purvis, directeur des affaires générales
La société canadienne O.E. Inc. (Cie canadienne d'équipement de bureau) est la plus importante entreprise d'équipement, de mobilier et d'aménagement de bureau en Amérique du Nord. Elle a l'exclusivité de la distribution des produits de bureau Canon au Québec et en Ontario, en plus de vendre à l'échelle nationale les machines à écrire électroniques Silver Reed, les systèmes de lettrage Kroy et les déchiqueteuses de papier E.B.A. La compagnie, qui compte plus de 1 200 employés, est inscrite aux bourses de Montréal et de Toronto.

Le design et le prix inférieur à 20 000 \$ de notre Saab 900 renferment beaucoup plus d'avantages que les autres Européennes.

Beaucoup plus de grands avantages. Comme son coffre, l'un des plus grands qui soient sur le marché. Et son grand hayon conçu spécifiquement pour simplifier le chargement. Peu importe la grandeur du colis. Comme aussi, son moteur de 2L à injection de carburant et sa traction avant. Son habitacle dont l'espace est tout aussi impressionnant que le coffre et ses sièges avant chauffants pour nos durs hivers canadiens. Tout ça et encore plus, pour moins de 20 000 \$. Surprenant pour une voiture européenne grandement distinctive? Pas du tout. C'est une Saab. Venez la voir et montez à bord. Vous constaterez par vous-même tous les avantages qu'elle renferme.



SAAB

VENTE • LOCATION • SERVICE • PIÈCES
AUTOMOBILES LAVIGNE SAAB
37, RUE STE-ANNE, STE-ANNE DE BELLEVUE
457-5327

Les nouvelles Saab... pour saborder vos habitudes!

Chambre des notaires du Québec

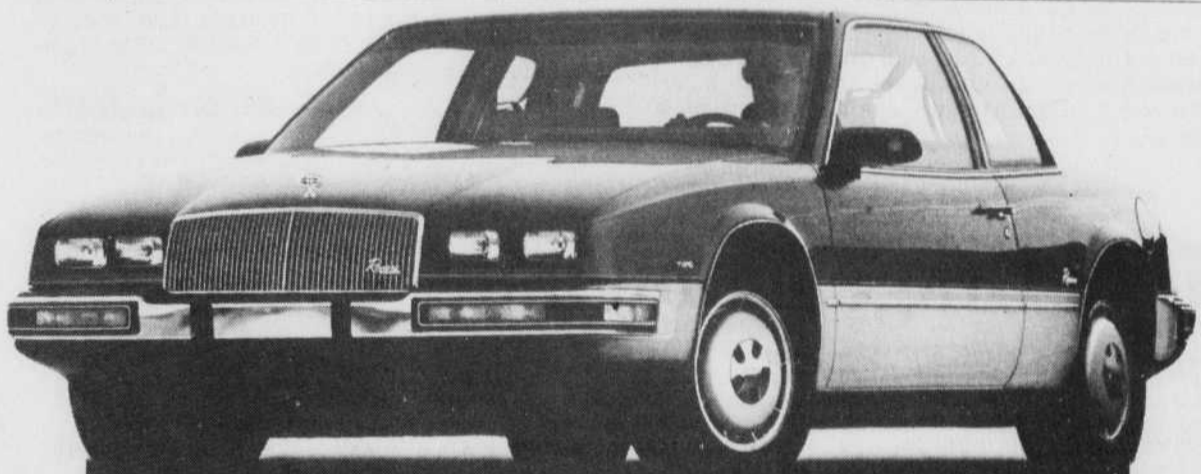


Me Guy Mercier
Le Président de la Chambre des notaires du Québec, Me Jean Lambert, annonce la nomination de Me Guy Mercier au poste de Directeur général de la corporation professionnelle. Me Mercier était, depuis janvier 1986, directeur général adjoint.

Me Mercier succède à Me Jean-Bernard Coupal qui a œuvré à la Chambre des notaires du Québec pendant 26 ans, successivement aux postes de Secrétaire et de Directeur général.

Membre de la Chambre des notaires du Québec depuis 1966, Me Mercier a pratiqué le droit à St-Joseph-de-Beauce jusqu'à son entrée en fonction à la corporation professionnelle à titre de syndic-adjoint, puis de syndic, en 1977.

Dans ses nouvelles fonctions, Me Mercier assume la responsabilité de l'ensemble des services de la Chambre des notaires du Québec. Cette corporation professionnelle compte maintenant plus de 3 000 notaires et a pour principale fonction d'assurer la protection du public.



Visez juste!
Louez à coût sûr votre préférée parmi les modèles suivants:

6000	SKYHAWK
TEMPEST	CENTURY
SUNBIRD	SOMERSET SKYLARK

VILLE-MARIE PONTIAC BUICK LTÉE,
4500, RUE HOCHELAGA, MONTRÉAL, 253-1414
"Rien ne remplace l'expérience"

ENCORE 1985 NEUVES
AUTOMATIQUES

À PARTIR DE 6295\$*
(*Transport, préparation, dégivreur arrière)

PROTECTION RENAULT 5/80
SUR GROUPE MOTOPROPULSEUR

Egalement disponibles quelques modèles 80-87

pour le choix, pour le prix

VILLE MARIE
MONTRÉAL

Automobile Ville-Marie Inc.
2995, rue HOCHELAGA, MONTRÉAL — 527-8525
Métro Préfontaine

LE CONCESSIONNAIRE NO. 1 AU CANADA



Aimeriez-vous en voir un peu plus de cette toute nouvelle race de berlines Jaguar?

Les toutes nouvelles berlines Jaguar XJ6 et Sovereign sont arrivées. Leur lancement a sûrement été l'un des événements les plus attendus de l'industrie automobile. Selon les experts, l'attente en valait le coût. Nous croyons que vous devez vivre cette expérience par vous-même.

Le maître cajoleur Jaguar vous invite donc à venir constater la force brute que Jaguar a réussi à dompter dans son tout nouveau moteur de 24 soupapes muni d'un arbre à came en tête double. Venez constater la richesse de la finition intérieure artisanale. Venez vivre l'expérience d'une suspension entièrement indépendante offrant un équilibre presque parfait. Venez prendre les guides et voir "entièrement" cette toute nouvelle race de berlines Jaguar: les nouvelles XJ6 et Sovereign. Profitez-en pour constater la différence dans l'accueil et le service d'Automobiles Élégante.

Le maître cajoleur vous attend.

JAGUAR

Automobiles Élégante
4747, Jean Talon est, Montréal, Québec
(514) 374-6550

Le maître cajoleur.

UN TRAIT D'UNION

LE CANADA rapatrié sur division en 1982 retrouve aujourd'hui le sens du trait d'union. Petite ligne, dit Larousse, qui joint les parties d'un mot composé. Des peuples autochtones, deux peuples fondateurs, deux langues officielles, des cultures multiples, une société distincte, des pouvoirs réservés, d'autres partagés, onze gouvernements et au moins autant d'oppositions; ça fait un mot très composé. Si difficile à tenir et si facile à faire éclater.

L'accord d'aujourd'hui est une victoire de l'intelligence du compromis et du sens de l'opportunité, vertus si importantes à l'évolution de la fédération et si étrangères aux fixations idéologiques. Il faut en rendre hommage aux principaux artisans: le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, et le premier ministre du Canada, Brian Mulroney, bien sûr, mais tout autant aux neuf autres premiers ministres que tant d'intérêts divergents et de visées à court terme auraient pu conduire à des reculs ou à des sorties côté jardin.

Pour ceux qui, comme LE DEVOIR, souhaitent le retour du Québec à la table constitutionnelle et acceptaient le compromis du lac Meech qui le facilitait, la question restait de savoir si le minimum convenu le 30 avril dernier deviendrait le minimum acquis juridiquement à la deuxième rencontre. Ce semble bien être le cas.

Relativement à l'obligation d'une conférence annuelle des premiers ministres sur la Constitution, à la formule de modification, à la Cour suprême et au nouveau partage des pouvoirs sur l'immigration, une première lecture nous convainc que ce qui était recherché a été obtenu. Notre suggestion de soumettre le choix des juges de la Cour suprême à un vote de la Chambre des communes n'a pas été retenue. Dommage, car l'extrême importance des arbitrages de cette ultime instance de recours justifiait amplement cette plus grande transparence du processus de nomination. Il est toutefois heureux qu'on ait précisé que les trois juges nommés à même le Barreau civil proviennent d'une liste soumise par Québec.

La limite au pouvoir fédéral de dépenser, constituée le 30 avril, a été un peu mieux circonscrite par l'ajout d'une clause dite de sauvegarde qui protège les provinces de l'élargissement des compétences législatives du gouvernement fédéral à l'occasion de l'exercice de ce pouvoir. Le compromis du lac Meech était incertain. On a au moins évité, chemin faisant, de le

traduire en des termes qui eussent levé l'utile ambiguïté des « objectifs nationaux ». Les chefs des gouvernements ontarien et manitobain, représentant en cela une certaine classe politique, craignaient en effet que la seule « compatibilité » d'une mesure provinciale avec les « objectifs » nationaux rende bien difficile, voire impossible, la mise en oeuvre de programme véritablement nationaux. Les problèmes liés à l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser sont loin d'être réglés par cette partie de l'accord. Somme toute, la limite posée, telle que définie, est un moindre mal.

Sur la reconnaissance de la dualité canadienne et du caractère distinct de la société québécoise, il y a lieu d'être satisfait. La reconnaissance de l'un n'est pas subordonnée à la reconnaissance de l'autre et il est heureux que l'un et l'autre soient enfin inscrits dans la constitution. Non dans un préambule mais en très bonne place (article 2) et à titre de règle générale d'interprétation de toute la Constitution. Ici aussi une clause de sauvegarde s'ajoute dont l'effet recherché sera de protéger le Québec contre des reculs qui pourraient résulter de ce gain majeur.

L'accord conclu au terme de vingt heures de négociations est une entente ferme, traduite en langage constitutionnel, à la satisfaction des onze chefs de gouvernement. Complète et finale... mais pas encore définitive. En effet, autant tous les leaders signataires se sont engagés à faire accepter cette entente par le Parlement et les législatures provinciales, autant ils ont convenu d'un comité fédéral d'audience publique (comité conjoint du Sénat et de la Chambre des communes), qui n'exclut pas de semblables initiatives de l'une ou l'autre province. Concession à Trudeau par Peterson interposé? Main tendue au premier ministre ontarien, pris dans les sables mouvants des élections qui viennent? Réflexe démocratique? Probablement un heureux mélange de besoins, d'intérêts et de valeurs. Utile tant pour favoriser la réflexion et la discussion que pour susciter l'adhésion.

L'accord ne plaira ni à ceux qui sont installés dans des visions abstraites, ni aux insécures chroniques en mal de garanties absolues. Aujourd'hui nous assistons, non pas au triomphe d'une conception du fédéralisme, mais à celui de notre capacité de vivre en fédération.

— BENOIT LAUZIÈRE

Où sont les voyages d'antan ?

« LES VOYAGES forment la jeunesse. » Quelle blague ! C'est un dicton aussi simpliste que « Qui paie ses dettes s'enrichit » ou que cet autre : « Chien qui aboie ne mord pas. » Le contrepied de ces maximes est aussi vrai, sinon plus. Le proverbe est la dent de sagesse des anciens. Il faut l'extraire. J'ignore qui a écrit que « les voyages forment la jeunesse ». Un moraliste qui voulait achever sa salade avec une belle queue ? Peu importe ! Je ne veux pas le savoir.

Vous avez connu comme moi des jeunes qui ont « globe-trotté » à travers le monde, leur monde, et qui sont rentrés la tête aussi vide que les poches. On en voit qui reviennent déformés. Par exemple, les préjugés qu'ils ont perdus, ils les ont remplacés par d'autres.

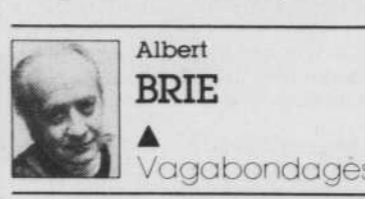
À part des photos, genre cartes postales en moins léchées, que rapportent-ils de solide ? Des anecdotes désolantes. Au mieux, des clichés que l'on retrouve dans les guides à l'usage des touristes naïfs. Combien font des voyages au loin pour satisfaire leur démanchement de la bougeotte ou pour se flatter d'avoir fait « du chemin ». Ils auraient mieux fait d'être chauffeurs de taxi.

De plus, beaucoup de ces jeunes ne craignent rien tant que le dépaysement. Ils fréquenteront des jeunes qui pensent comme eux de Madonna et de David Bowie, qui mènent la même vie factice dans les bars. Ils sont à l'affût de la rue Saint-Denis à Rome et des MacDonald et Mikes à Tokyo. Ils sont bien servis, parce que l'empire du coke et de la pizza a des ramifications tant à Hong Kong qu'à Moscou.

Quant aux jeunes qui font des voyages d'études dans les pays étrangers, un bon lot se font payer pour enrichir leur petit moi. Ils sont excusables parce qu'il n'y a rien de mieux, quand on a fréquenté la Sorbonne ou Eaton, si

l'on veut impressionner ceux qui n'ont pas dépassé Laval ou McGill.

Comment peut-on éprouver le choc de la découverte, percevoir ce qui différencie les gens d'ailleurs des gens d'ici, lorsqu'on ne recherche que les aspects uniformes d'une planète qui s'applique de plus en plus à sacrifier les idiosyncrasies nationales pour adopter l'American way of life,



Albert Brie

▲ Vagabondages

cette mixture bâtarde d'une civilisation (?), la plus médiocre et la plus joyeusement décadente de toute l'histoire ?

Jamais les voyages n'ont été autant à la mode. Par contre, il ne s'est jamais vu si peu de gens aptes à s'y adonner. La contradiction n'est qu'apparente. Cet engouement, qui n'est pas étranger au snobisme, est rendu possible par ce que l'on appelle « les facilités » qui font que plus de gens courent le monde. Il n'est pas plus risqué de se faire transporter en Chine en 1987 qu'il ne l'était, en 1937, de se balader dans le quartier chinois de Montréal. Même que, dans le premier cas, le confort des fesses est amélioré.

Les agences de voyages sont là pour veiller à satisfaire ce goût de l'inconnu sans surprise, qui ne déroute pas, rassurant. Le « voyage organisé » dit exactement notre impotence à nous mouvoir par nos propres moyens. Il nous fournit les béquilles pour ne pas perdre pied, une corde comme les alpinistes pour vous prévenir du vertige et de la panique.

Ne craignons pas de l'avouer, nous ne voyageons pas, nous nous

déplaçons. Le voyageur est l'antipode du touriste. Que sont devenus les Ulysse, Marco Polo, Magellan, La Vérendrye, Amundsen, qui ne savaient trop où ils allaient, mais qui s'y rendaient quand même. J'exclus les astronautes, parce que ces braves patentes avaient un itinéraire connu, minuté, précis, organisé des années à l'avance. Les risques qu'ils couraient n'allaient pas à la cheville de ceux que comportait la mission impossible de Lindbergh.

Il est assez remarquable que la plupart des grands voyageurs furent des marins. Ce sont eux les grands voyageurs. Et qui dit voyageurs dit découvreurs. L'inconnu est leur destination. On me dira qu'il n'y a plus de terres à découvrir. D'accord ! Mais il y en a à redécouvrir.

Ce ne sont ni les jeunes, ni les adultes, non plus que les retraités qui savent voyager. Ce sont les jeunes enfants. Ils réinventent le monde sur les ailes de leur imagination. Ils font les voyages les plus fantastiques dans les rues de leur quartier, dans les oubliettes des bâtiments abandonnés. À courir les champs et les bosquets à l'arrière de mon village, j'ai découvert des paradis, des caches mystérieuses, des rivières de diamants. J'étais Robinson Crusoe, le capitaine Cook, Radisson, et même j'ai été pourchassé par des Sauvages embusqués dans des troncs d'arbres.

Qui dit mieux ? C'est pourquoi, les voyages aux Açores, à Tahiti, en Finlande pour voir le soleil de minuit ne me disent rien qui vaille. Mon oncle Adélard a tout vu de ce monde en marin au long cours qu'il était. Il m'a tout raconté. Et il le décrivait si bien que s'il m'était donné aujourd'hui d'y aller voir moi-même, je serais déçu. Mon réel est celui que j'invente. Je ne laisse pas mes cinq sens le déflorer.

L'héritage ambigu de M. Volker

IL SUFFISAIT d'un mot échappé à la faveur d'une banale conversation et les cours boursiers, de même que le dollar américain plongeaient brusquement. Il a suffi de la démission du Président de la Réserve fédérale américaine pour provoquer ces mêmes marchés et y provoquer un début de panique. L'intervention de l'ancien secrétaire au Trésor et maintenant directeur de cabinet du Président des États-Unis, M. Howard Baker, semblait hier soir avoir ramené un certain calme.

Le départ de M. Paul A. Volcker est à l'image de son mandat de huit ans. Nommé à ces fonctions aux derniers mois de la présidence de Jimmy Carter, M. Volker aura sans doute été l'un des dirigeants les plus controversés et les plus puissants, tout à la fois, de la Fed.

À son arrivée à la tête de ce qui est en fait la Banque centrale des États-Unis, M. Volker s'est donné comme mandat de mater l'inflation. Au lendemain du second choc pétrolier, provoqué par le déclenchement du

conflit entre l'Irak et l'Irak, l'inflation atteignait alors des taux invraisemblables de 12 %, voire même 13 % ! M. Volker eut recours à une médecine de cheval. Médecine efficace : l'inflation s'est complètement résorbée aux États-Unis. L'an dernier, elle dépassait à peine un pour cent.

Mais cette médication a entraîné une série de problèmes dont les effets se prolongent encore aujourd'hui au moment où M. Volker abandonne ses fonctions. En un rien de temps, les taux d'intérêt se sont envolés avec les résultats que l'on connaît. En 1982 et 83, les États-Unis, puis l'ensemble de l'économie occidentale ont affronté l'une des pires récessions de l'histoire contemporaine. Avec des taux d'intérêt de 15 % à 20 %, l'économie a été plus ou moins étranglée, le chômage s'est installé à demeure.

L'ampleur de la récession a pourtant obligé M. Volker à mettre un terme à cette politique monétaire d'une rigueur inouïe. D'où la reprise

économique qui, dans un premier temps, a hissé le dollar américain à ses sommets historiques d'avant 1973 pour ensuite propulser l'activité boursière à des niveaux incroyablement élevés.

La démission de M. Volker précède de quelques jours l'ouverture du sommet de Venise. La coïncidence n'est pas fortuite. L'objectif est manifestement de rassurer les dirigeants des principales démocraties industrialisées, alertés par des rumeurs en provenance de Washington. Elle survient aussi au moment où la campagne présidentielle américaine cherche à démarrer.

La Maison blanche a joué la carte de l'orthodoxie en choisissant M. Alan Greenspan pour succéder à M. Volker. Le seul départ de M. Volker semble toutefois laisser entrevoir une certaine reprise des taux d'intérêt, ce qui influencera inévitablement l'évolution à la hausse des taux pratiqués de ce côté-ci de la frontière.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

LETTRES AU DEVOIR

■ Jovis locuta est

JUPITER a parlé. Tout est dit, qu'on se taise ! Ah cher Elliott-Trudeau, que ferions-nous sans vous ? Tout ! Comme à notre ordinaire. Mais spectacle en moins !

Car spectacle il y a. Cet éclat annoncé par murmures via Johnston et Berger interposés, puis ensuite par rumeurs d'une moue, d'une petite phrase ça et là (en anglais !) ; Enfin la belle mise en page et l'encadré choisis pour mettre en évidence les propos bien léchés et censés fracassants du Jupi-Trudeau tonnant.

Le Canada de M. Trudeau ce n'est pas un pays, c'est un show. Dont il doit être le régisseur et le principal numéro. Le reste, c'est bâteleur, « pitre » (Cité Libre avril 63) et compagnie, dont l'intérêt est de n'être point de son avis. Il a, pour cette engeance, une réserve inépuisable de mépris !

Comme dit le « chapeau », c'est du vrai Cité Libre. J'opine en tant qu'ancien dudit !

Voilà bien tout le drame. Sur un texte actuel, les mêmes variations quant au sujet : lire « La nouvelle trahison des clercs » (avril 1962) ou plus tard, la même argumentation, toute aussi dédaigneuse, sur la proposition Fulton-Favreau.

Pourtant 25 ans ont passé. Pourtant M. Trudeau a eu la chance, rare pour un homme d'idées, d'avoir tous les pouvoirs. En vain, a-t-il volé de victoire en victoire, peu importe le prix pour qui les ont subies. En vain...

Carottes et bâtons, conférences ostentatoires sous la houlette du sauveur nietzchéen séduisant par le dédain, proclamations et « rapatriement » médiatiques d'une constitution amendée ad usum Delphini, rien n'y fit. Tout ça pour quoi ? Pour une fédération qui va à l'encontre de l'histoire, du commerce et de la géographie.

Sous son règne, tous les mauvais esprits parlant de décentralisation furent ignorés dans leur ignominie. Un rien régionalistes, ils étaient pourfendus ! Ailleurs on voyait naître, dans des pays « unis » comme M. Trudeau les aime, des pouvoirs de région (France), de communautés (Belgique), de pays (Espagne), de provinces (Italie), autant par réalisme que par nécessité. Le vent est aux unions fédérales.

Ils avaient tort, le temps aussi. Puisque depuis 26 ans, M. Trudeau proclame le contraire !

L'accord du lac Meech n'est pas une merveille : à vrai dire, pour un « Canadien français habitant au Québec » (Trudeau ipse

dixit), il est à rejeter. Il est, et c'est là son mérite, un essai pour sortir de l'impasse et du « gâchis » dans lequel Jupi-Trudeau nous a laissés.

Qu'il soit un exilé de l'écriture — et donc nous voilà dans le début d'un retour — ou du pouvoir, à lire ses propos, on est porté à croire que lui aussi, hélas ! n'a rien appris, rien oublié... À preuve, cet élat.

L'État-spectacle est terminé. On ferme, M. Trudeau. Le théâtre est dirigé par des « ennuques » ? Peut-être. Mais pendant 12 ans qui a fait, dans ce pays, fonctionner les ciseaux ?

— FRANÇOIS PIAZZA
Montréal, le 28 mai.

■ Pourquoi nous pénaliser ?

LE COMITÉ d'étude de la CUM sur l'industrie du taxi devrait comprendre qu'il y a plus de 25.000 pères (et mères) de famille qui gagnent leur vie et celle des leurs comme chauffeurs de taxi — ils sont plus nombreux que les policiers de la Communauté urbaine et de la Sûreté du Québec.

Leurs conditions de travail (pour ceux qui louent des voitures) ne peuvent pas se comparer à celles des chauffeurs d'autobus ni à celles des policiers qui sont de beaucoup supérieures. Et pourtant les chauffeurs passent beaucoup plus de temps sur la route (les policiers ne font que huit heures par jour).

L'attitude des policiers de la CUM à l'égard des chauffeurs de taxi est déplorable. Ils exercent indûment un climat de stress et de tension en plus du stress de la route. Les contraventions et les points d'inaptitude qu'ils ont tant de facilité à distribuer devraient leur être appliqués dans l'exercice de leur travail.

On veut bien respecter le code de la route mais quand la signalisation routière fait défaut et qu'on ne voit même pas le nom des rues, trop c'est trop.

Ces revenus que les chauffeurs de taxi perdent en contraventions, ils en ont besoin autant que les policiers pour faire vivre leurs familles. Des points d'inaptitude devraient être versés à leur dossier lorsque des policiers ont été reconnus coupables de brutalité excessive et de manquement au devoir.

Comparez la somme de travail qu'un chauffeur de taxi de 50 ans doit abattre pour gagner \$ 20.000 par année, à celui d'un jeune policier de 25 ans qui gagne \$ 25.000 par année. Cela constitue une inégalité sociale, des conditions de travail injustes et inéquitables pour cette catégorie de travailleurs de 50 ans et qui ont plusieurs années de service comme chauffeurs et qui rendent un service public à la population.

Le salaire du chauffeur de taxi devrait se comparer à ceux du chauffeur d'autobus et être re-

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour fins d'identification dans nos dossiers. Prière de s'en tenir à moins de deux pages dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc. LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

connu, avec des normes minimales de travail, au lieu qu'on cherche à le pénaliser pour le travail qu'il accomplit.

Les chauffeurs de taxi qui louent des voitures devraient démontrer plus de solidarité pour améliorer leurs conditions de travail, que je qualifie de misérables, et s'unir en syndicalisant.

Quand une compagnie de pétrole va-t-elle comprendre son intérêt d'accorder un escompte pour les chauffeurs de taxi qui dépendent près de \$ 30 de gazoline par jour ?

Les propriétaires de taxi ne sont pas à plaindre, mais bien les chauffeurs de taxi qui louent des voitures dont le prix de location varie d'un propriétaire à l'autre. Certains louent leur taxi \$ 40 pour l'horaire du soir et d'autres \$ 45 (single) pour toute la journée, en plus du gaz à payer.

— JACQUES DAGENAIS
Montréal, le 23 mai.

■ Les ennuques

BIEN CONNUE en psychanalyse, la notion de peur de la castration n'avait pas encore été transposée en politique : Trudeau l'a fait, mais c'est à son corps défendant. En effet, il ne reste que des cendres de celui qui tenta vainement de jouer un jour le rôle du Prince, et qui poussa la fatuité maintenant à s'essayer de tenir celui du Sphinx...

Malgré les manoeuvres de diversion, celle du lac Meech ou d'autres, l'électorat responsable canadien s'appête à porter en masse le NPD au pouvoir, un parti d'adultes qui n'éprouvera pas le besoin de faire appel à ses avantages sexuels dans sa définition du pouvoir.

Un pays libre est fait de citoyens et de citoyennes libres. Le texte de Trudeau demeurera un modèle de pitoyable vocasserie. Il y démontre le mépris dans lequel il a toujours tenu les artisans, briquetier, charpentier, soudeur, et politicien enfin — qui, avec les talents dont il dispose, s'efforce de colmater les brèches du bel ouvrage et, en l'occurrence, de ne pas conduire le pays constamment au bord du spasme.

Serons-nous seulement capables de nous démontrer à nous-mêmes un tant soit peu de respect ?

— JEAN-PIERRE LEBLANC
La Malbaie, le 28 mai.

Obligatoire ou volontaire ?

BLOC-NOTES

ON N'Y CROIT PAS vraiment. Et pourtant. Au cours des quatre prochaines années, le nombre de victimes du SIDA dans le monde augmentera d'environ 600 %, passant d'un peu plus de 50.000 actuellement à plus de 3 millions en 1991. Ces chiffres dramatiques ont été rendus publics mardi par le directeur du programme spécial de lutte contre le SIDA de l'Organisation mondiale de la santé. Si ces prévisions devaient se réaliser, l'humanité serait secouée par une des plus terribles calamités qu'elle ait connues.

En attendant la découverte d'un moyen sûr de combattre le SIDA, les gouvernements et les institutions n'ont d'autre choix que de multiplier les mesures de prévention. Cette politique paraît simple au premier abord, mais elle pose en réalité des problèmes éthiques, sociaux et légaux fort complexes.

Les États-Unis en donnent une éloquent illustration. Le Président américain a annoncé en début de semaine un programme de dépistage dont l'application pourrait conduire à brève échéance à une série de mesures obligatoires pour des groupes de plus en plus nombreux de la société.

La question centrale est de savoir si les tests de dépistage doivent être obligatoires ou volontaires. Déjà, les militaires et les diplomates américains envoyés à l'étranger sont tous soumis à des examens minutieux. M. Reagan veut élargir le contrôle aux détenus des prisons fédérales et aux immigrants et étrangers souhaitant s'installer aux États-Unis. Le Président américain a également ordonné que des études soient entreprises en vue d'étendre les tests à l'ensemble

des institutions et des administrations relevant de l'autorité fédérale.

Il ne fait pas de doute que cette politique répond aux attentes d'une très forte majorité d'Américains. Mais elle n'en soulève pas moins des questions graves sur l'exercice des libertés individuelles dans une situation où la santé nationale est en jeu. Quel est le droit prédominant ? Celui par exemple d'un enfant atteint du SIDA de fréquenter l'école ou celui de ces compagnons de classe de se protéger contre une possible contamination ?

On le voit, la société libérale et technicienne s'accommode mal des épidémies et des maux collectifs.

Le SIDA représente un défi non seulement pour les juristes, qui y trouveront ample matière à discuter, mais aussi, et surtout, pour les éducateurs et les hommes publics qui devront mettre en oeuvre des solutions humaines en faveur des victimes... de plus en plus nombreuses.

L'irradiation des aliments

L'irradiation alimentaire pose un problème à la fois semblable et opposé. Voilà un domaine où la technologie a fait une percée spectaculaire en assurant une conservation plus longue des aliments. Un progrès qui peut avoir des effets positifs inestimables sur l'approvisionnement et l'ensemble de l'économie agricole dans le monde.

Mais la technique employée suscite des réserves sérieuses. L'industrie nucléaire, dont les échecs retentissants (pensons aux accidents de Three Miles Island et de Tchernobyl) ont semé l'inquiétude et frappé l'imagination populaire, est directement impliquée dans le processus d'irradiation des aliments.

Pour la plupart des groupes écologistes par exemple, les aliments irradiés, au même titre d'ailleurs

que l'énergie nucléaire, représentent un risque considérable que la société ne peut se permettre de prendre.

Pour l'industrie nucléaire et les centres d'irradiation, comme l'Institut Armand-Frappier, de Laval, ces critiques sont nettement exagérées car il n'y aurait, dans le cadre des normes internationales actuellement prescrites, aucun danger de consommer des aliments irradiés.

Saisi de la question, le Comité permanent de la Consommation et des Corporations de la Chambre des communes, qui a déposé récemment son rapport, n'a pas condamné ni encouragé l'irradiation des aliments. En optant pour le doute et la prudence, il a toutefois fourni quelques armes supplémentaires aux partisans de la conservation naturelle. Le Comité a recommandé en effet de « continuer à classer l'irradiation alimentaire, quelle que soit la source d'énergie ionisante utilisée, comme additif alimentaire et d'en limiter l'application aux aliments et aux doses actuellement autorisés dans le règlement, tant qu'une analyse scientifique approfondie des effets sur la santé et d'autres effets toxicologiques n'aurait pas permis d'établir que l'ingestion d'aliments irradiés n'a aucun effet nocif pour l'organisme humain ».

Le Comité va même plus loin en proposant d'interdire l'irradiation du blé.

Les recommandations du Comité sont-elles trop prudentes ? Les réponses aux questions que soulève l'irradiation des aliments sont largement liées à l'étendue et à l'interprétation des connaissances accumulées jusqu'à maintenant sur ce phénomène. À ce chapitre, le dossier présenté par le Comité paraît nettement insuffisant. Le débat doit être relancé sur des bases plus larges.

— ALBERT JUNEAU

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Québec Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québec Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON A DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00

Pour information:
à Montréal: 332-3891
à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur:
Édition quotidienne = 149\$ par année
81\$ 6 mois
42\$ 3 mois

Livraison par la poste:
Édition quotidienne = 155\$ par année
85\$ 6 mois
45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0854. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

TEXTE FINAL DE L'ACCORD DU LAC MEECH

« Modifications constitutionnelles de 1987 »

Voici l'essentiel du texte de l'entente intervenue tôt mercredi matin, à Ottawa, entre les Premiers ministres du Canada et des dix provinces. L'ordre de présentation des différents points de l'accord a été modifié de façon à en faciliter la lecture et la compréhension

LE CARACTÈRE DISTINCT DU QUÉBEC

1. La Loi constitutionnelle de 1867 est modifiée par insertion, après l'article 1, de ce qui suit :

« 2. (1) Toute interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec :

a) la reconnaissance de ce que l'existence de Canadiens d'expression française, concentrés au Québec mais présents aussi dans le reste du Canada, et de Canadiens d'expression anglaise, concentrés dans le reste du pays mais aussi présents au Québec constitue une caractéristique fondamentale du Canada ;

b) la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte.

(2) Le Parlement du Canada et les législatures des provinces ont le rôle de protéger la caractéristique fondamentale du Canada visée à l'alinéa (1)a).

(3) La législature et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct du Québec visé à l'alinéa (1)b).

(4) Le présent article n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement ou du gouvernement du Canada, ou des législatures ou des gouvernements des provinces, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue.

16. L'article 2 de la Loi constitutionnelle de 1867 n'a pas pour effet de porter atteinte aux articles 25 ou 27 de la Charte canadienne des droits et libertés, à l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982 ou au point 24 de l'article 91 de la Loi constitutionnelle de 1867.

LE POUVOIR DE DÉPENSER

7. La même loi est modifiée par l'insertion, après l'article 106, de ce qui suit :

« 106A. (1) Le gouvernement du Canada fournit une juste compensation au gouvernement d'une province qui choisit de ne pas participer à un programme national cofinancé qu'il établit après l'entrée en vigueur du présent article dans un secteur de compétence exclusive provinciale, si la province applique un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux.

(2) Le présent article n'élargit pas les compétences législatives du Parlement du Canada ou des législatures des provinces. »

LA FORMULE DE MODIFICATION

9. Les articles 40 à 42 de la Loi constitutionnelle de 1982 sont abrogés et remplacés par ce qui suit :

« 40. Le Canada fournit une juste compensation aux provinces auxquelles ne s'applique pas une modification faite conformément au paragraphe 38(1) et relative à un transfert de compétences législatives provinciales au Parlement.

41. (1) Toute modification de la Constitution du Canada portant sur les questions suivantes se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province :

a) la charge de Reine, celle de lieutenant-gouverneur ;

b) les pouvoirs du Sénat et le mode de sélection des sénateurs ;

c) le nombre des sénateurs par



Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, reçoit les félicitations de ses collègues des autres provinces hier à l'issue de l'accord constitutionnel conclu à Ottawa.

lesquels une province est habilitée à être représentée et les conditions de résidence qu'ils doivent remplir ;

d) le droit d'une province d'avoir à la Chambre des communes un nombre de députés au moins égal à celui des sénateurs par lesquels elle était habilitée à être représentée le 17 avril 1982 ;

e) le principe de la représentation proportionnelle des provinces à la Chambre des communes prévu par la Constitution du Canada ;

f) sous réserve de l'article 43, l'usage du français ou de l'anglais ;

g) la Cour suprême du Canada ;

h) le rattachement aux provinces existantes de tout ou partie des territoires ;

i) par dérogation à toute autre loi ou usage, la création de provinces ;

j) la modification de la présente partie. »

LA COUR SUPRÊME

6. La même loi est modifiée par insertion, avant l'article 101, de ce qui suit :

« Cour suprême du Canada

101A. (1) La cour qui existe sous le nom de Cour suprême du Canada est maintenue à titre de cour générale d'appel pour le Canada et de cour additionnelle propre à améliorer l'application des lois du Canada. Elle conserve ses attributions de cour supérieure d'archives.

(2) La Cour suprême du Canada se compose du juge en chef, appelé juge en chef du Canada, et de huit autres juges, que nomme le gouverneur général en conseil par lettre patentes sous le grand sceau.

101B. (1) Les juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau d'une province ou d'un territoire, ont, pendant au moins dix ans au total, été juges de n'importe quel tribunal du pays ou inscrits au barreau de n'importe quelle province ou de n'importe quel territoire.

(2) Au moins trois des juges sont choisis parmi les personnes qui, après avoir été admises au barreau d'une province ou d'un territoire, ont, pendant au moins dix ans au total, été inscrites à ce barreau ou juges d'un tribunal du Québec ou d'un tribunal créé par le Parlement du Canada.

101C. (1) En cas de vacance à la Cour suprême du Canada, le gouverneur de chaque province peut proposer au ministre fédéral de la Justice, pour la charge devenue vacante, des personnes admises au barreau de cette province et remplissant les conditions visées à l'article 101B.

(2) Le gouverneur général en conseil procède aux nominations parmi les personnes proposées et qui agréent au Conseil privé de la Reine

pour le Canada ; le présent paragraphe ne s'applique pas à la nomination du juge en chef dans les cas où il est choisi parmi les juges de la Cour suprême du Canada.

(3) Dans le cas de chacune des trois nominations à faire conformément au paragraphe 101B(2), le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement du Québec.

(4) Dans le cas de toute autre nomination, le gouverneur général en conseil nomme une personne proposée par le gouvernement d'une autre province que le Québec.

101D. Les articles 99 et 100 s'appliquent aux juges de la Cour suprême du Canada.

101E. (1) Sous réserve que ne soient pas adoptées, dans les matières visées à l'article 101, de dispositions incompatibles avec les articles 101A à 101D, ceux-ci n'ont pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative conférée au Parlement du Canada en ces matières.

(2) Il est entendu que l'article 101A n'a pas pour effet de porter atteinte à la compétence législative du Parlement du Canada en ce qui concerne le renvoi à la Cour suprême du Canada de questions de droit ou de fait, ou de toute autre question. »

L'IMMIGRATION

3. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 95, de ce qui suit :

« Accords relatifs à l'immigration et aux aubains

95A. Sur demande du gouvernement d'une province, le gouvernement du Canada négocie avec lui en vue de conclure, en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province, un accord adapté aux besoins et à la situation particulière de celle-ci.

95B. (1) Tout accord conclu entre le Canada et une province en matière d'immigration ou d'admission temporaire des aubains dans la province a, une fois faite la déclaration visée au paragraphe 95C(1), force de loi et a dès lors effet indépendamment tant du point 25 de l'article 91 que de l'article 95.

(2) L'accord ayant ainsi force de loi n'a d'effet que dans la mesure de sa compatibilité avec les dispositions des lois du Parlement du Canada qui fixent des normes et des objectifs nationaux relatifs à l'immigration et aux aubains, notamment en ce qui concerne l'établissement des catégories générales d'immigrants, les niveaux d'immigration au Canada et la détermination des catégories de personnes inadmissibles au Canada.

(3) La Charte canadienne des droits et libertés s'applique aux accords ayant ainsi force de loi et à toute mesure prise sous leur régime par le Parlement ou le gouvernement du Canada ou par la législature ou le gouvernement d'une province.

95C. (1) La déclaration portant qu'un accord visé au paragraphe 95B(1) a force de loi se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de la province qui est partie à l'accord.

(2) La modification d'un accord visé au paragraphe 95B(1) se fait par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée :

a) soit par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de la province qui est partie à l'accord ;

b) soit selon les modalités prévues dans l'accord même.

95D. Les articles 46 à 48 de la Loi constitutionnelle de 1982 s'appliquent, avec les adaptations nécessaires, à toute déclaration faite aux termes du paragraphe 95C(1), à toute modification d'un accord faite aux termes du paragraphe 95C(2) ou à toute modification faite aux termes de l'article 95E.

95E. Les articles 95A à 95D ou le présent article peuvent être modifiés conformément au paragraphe 38(1) de la Loi constitutionnelle de 1982, à condition que la modification soit autorisée par des résolutions des assemblées législatives de toutes les

provinces qui sont, à l'époque de celle-ci, parties à un accord ayant force de loi aux termes du paragraphe 95B(1). »

DEUXIÈME RONDE

2. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 24, de ce qui suit :

« 25. (1) En cas de vacance au Sénat, le gouvernement de la province à représenter peut proposer au Conseil privé de la Reine pour le Canada des personnes susceptibles d'y être nommées.

(2) Jusqu'à la modification, faite conformément à l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982, de toute disposition de la Constitution du Canada relative au Sénat, les personnes nommées aux sièges devenus vacants au Sénat sont choisies parmi celles qui ont été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada. »

Le communiqué

Texte intégral du communiqué émis par les onze premiers ministres à l'issue de la conférence qui a pris fin hier matin à Ottawa

LES PREMIERS ministres du Canada et des provinces, considérant :

qu'à leur réunion d'Ottawa, ils ont conclu à l'unanimité un accord sur des modifications constitutionnelles propres à assurer la participation pleine et entière du Québec à l'évolution constitutionnelle du Canada et, par de nouveaux arrangements, à renforcer l'harmonie et la coopération entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces, ainsi que sur la tenue de conférences annuelles des premiers ministres sur l'économie canadienne et sur toute autre question appropriée et de conférences constitutionnelles annuelles des premiers ministres, la première devant avoir lieu le 31 décembre 1988 au plus tard ;

qu'ils ont pris, à l'unanimité également, des engagements complémentaires à propos de certaines de ces modifications, prennent, en leur propre nom et en celui des gouvernements qu'ils représentent les engagements suivants :

1. Les premiers ministres du Canada et des provinces déposeront ou feront déposer respectivement devant le Sénat et la Chambre des communes et devant les assemblées législatives, dans les meilleurs délais, la résolution dont le texte figure en annexe et autorisant la modification de la Constitution du Canada par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada.

2. Dans les meilleurs délais, le gouvernement du Canada conclura avec celui du Québec une entente qui :

a) incorporera les principes de l'entente Cullen-Couture en ce

qui concerne la sélection à l'étranger et au Canada des immigrants indépendants, des visiteurs admis pour soins médicaux, des étudiants et des travailleurs temporaires, et la sélection des réfugiés à l'étranger ainsi que les critères économiques régissant la réunification des familles et les parents aidés ;

b) garantira au Québec, sur le total annuel établi par le gouvernement fédéral pour l'ensemble du Canada, un nombre d'immigrants, y compris les réfugiés, proportionnel à sa part de la population canadienne, avec droit de dépasser ce chiffre de cinq pour cent pour des raisons démographiques ;

c) engagera le Canada à retirer les services — à l'exception de ceux qui sont relatifs à la citoyenneté — de réception et d'intégration, y compris l'intégration linguistique et culturelle, des ressortissants étrangers désireux de s'établir au Québec lorsque des services sont fournis par le Québec, pareil retrait devant s'accompagner d'une juste compensation.

Le gouvernement du Canada et celui du Québec prendront ensuite les mesures nécessaires pour donner, conformément au projet de modification, force de loi à l'entente.

3. Le présent accord ne saurait empêcher la négociation d'ententes semblables avec d'autres provinces en matière d'immigration et d'admission temporaire des ressortissants étrangers.

4. Jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification relative aux nominations au Sénat, les personnes nommées aux sièges devenus vacants au Sénat seront choisies parmi celles qui auront été proposées par le gouvernement de la province à représenter et agréées par le Conseil privé de la Reine pour le Canada.



M. Mulrony, après dix-neuf heures d'intenses négociations

8. La même loi est modifiée par insertion, après l'article 147, de ce qui suit :

« XII. Conférence sur l'économie et sur d'autres questions.

148. Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même et portant sur l'économie canadienne ainsi que sur toute autre question appropriée.

XIII. Mentions.

149. Toute mention de la présente loi est réputée constituer également une mention de ses modifications. »

13. La partie VI de la même loi est abrogée et remplacée par ce qui suit :

« PARTIE VI
Conférences constitutionnelles.

50. (1) Le premier ministre du Canada convoque au moins une fois par an une conférence constitutionnelle réunissant les premiers ministres provinciaux et lui-même, la première devant avoir lieu en 1988.

(2) Sont placées à l'ordre du jour de ces conférences les questions suivantes :

a) la réforme du Sénat, y compris son rôle et ses fonctions, ses pouvoirs, le mode de sélection des sénateurs et la représentation au Sénat ;

b) les rôles et les responsabilités en matière de pêches ;

c) toutes autres questions dont il est convenu. »

Motion de résolution

Texte intégral de la « Motion de résolution autorisant la modification de la Constitution du Canada »

ATTENDU :

que la Loi constitutionnelle de 1982 est entrée en vigueur le 17 avril 1982, à la suite d'un accord conclu entre le Canada et toutes les provinces, sauf le Québec ;

que, selon le gouvernement du Québec, l'adoption de modifications visant à donner effet à ses cinq propositions de révision constitutionnelle permettrait au Québec de jouer pleinement de nouveau son rôle dans les instances constitutionnelles canadiennes ;

que le projet de modification figurant en annexe présente les modalités d'un règlement relatif aux cinq propositions du Québec ;

que le projet reconnaît le principe de l'égalité de toutes les provinces et prévoit, d'une part,

de nouveaux arrangements propres à renforcer l'harmonie et la coopération entre le gouvernement du Canada et ceux des provinces, d'autre part la tenue de conférences consacrées à l'étude d'importantes questions constitutionnelles, économiques et autres ;

que le projet porte en partie sur des questions visées à l'article 41 de la Loi constitutionnelle de 1982 ;

que cet article prévoit que la Constitution du Canada peut être modifiée par proclamation du gouverneur général sous le grand sceau du Canada, autorisée par des résolutions du Sénat, de la Chambre des communes et de l'assemblée législative de chaque province.

(le Sénat) (la Chambre des communes) (l'Assemblée législative) a résolu d'autoriser la modification de la Constitution du Canada par proclamation de Son Excellence le gouverneur général sous le grand sceau du Canada, en conformité avec l'annexe ci-jointe.

L'entente de principe

Pour faciliter la comparaison entre le texte juridique et l'entente de principe intervenue au lac Meech, nous reproduisons ici les sections relatives au caractère distinct de la société québécoise et au pouvoir de dépenser, telles que présentées dans le communiqué du 30 avril

Québec forme au sein du Canada une société distincte.

(2) Le Parlement et les législatures des provinces, dans l'exercice de leurs compétences respectives, prennent l'engagement de protéger la caractéristique fondamentale du Canada mentionnée au paragraphe (1)a).

(3) L'Assemblée nationale et le gouvernement du Québec ont le rôle de protéger et de promouvoir le caractère distinct de la société québécoise mentionnée au paragraphe (1)b).

Le pouvoir de dépenser

Stipuler que le Canada doit accorder une juste compensation à toute province qui ne participe pas à un nouveau programme national à frais partagés dans un domaine de compétence provinciale exclusive si cette province met en oeuvre de son propre chef une initiative ou un programme compatible avec les objectifs nationaux.

Le caractère distinct du Québec

(1) L'interprétation de la Constitution du Canada doit concorder avec :

a) la reconnaissance que l'existence d'un Canada francophone, concentré mais non limité au Québec, et celle d'un Canada anglophone, concentré dans le reste du pays mais présent au Québec, constituent une caractéristique fondamentale de la fédération canadienne ;

b) la reconnaissance que le

Le sida : un Français apporte l'espoir

PIERRE CAYOUILLE

Le docteur Daniel Zagury, l'homme qui s'est administré une partie du virus du sida pour prouver l'efficacité de son vaccin, est toujours bien portant. Trop tôt pour crier victoire, mais une lueur d'espoir a jailli lorsque le chercheur français a présenté un bilan « très positif » des premiers essais sur des êtres humains de vaccin contre le sida.

Le chercheur, rattaché à l'université Pierre et Marie Curie, à Paris, prenait la parole mercredi en fin de soirée devant une bonne partie des 6.500 participants à la troisième conférence internationale sur le sida.

Administré à 13 bien portants, dont lui-même, le vaccin du docteur Za-

gury, composé en outre de certaines protéines du sida, a démontré à l'usage qu'il pouvait aider l'organisme à combattre le virus du sida.

Chez une dizaine d'autres sujets, cette fois des Zaïrois infectés par le virus du sida, l'injection du vaccin a été suivie d'une amélioration des fonctions du système immunitaire.

Malgré ces résultats fort encourageants, le docteur Zagury a prévenu qu'il était beaucoup trop tôt pour que son vaccin soit utilisé à vaste échelle.

Le docteur Luc Montagnier de l'Institut Pasteur à Paris s'est montré peu enthousiaste hier à l'endroit des expériences du docteur Zagury. De son côté, le docteur Robert Gallo a qualifié les travaux du docteur Za-

gury de « très excitants ».

Si le vaccin injecté à des êtres humains par le docteur Zagury laisse entrevoir des lendemains heureux, il en va tout autrement pour les expériences menées sur des chimpanzés. Plusieurs expériences menées sur des singes ont en effet échoué. L'une d'entre elles, menée par le National Cancer Institute, en collaboration avec la Duke University Medical School, a démontré les résultats qui marquent un important recul dans la recherche sur un vaccin contre le sida.

Les chercheurs ont échoué dans leur tentative de prévenir le développement de la maladie chez des chimpanzés auxquels ils avaient inoculé le virus du sida.



Le docteur Daniel Zagury

signale les premiers cas de sida en 1981. On le croyait alors efficace comme agent anti-cancer. Ce qui ne fut pas le cas.

En 1985, on a découvert qu'il inhibait in vitro le rétrovirus du sida et qu'il permettait l'augmentation des lymphocytes T-4. On a alors commencé les essais cliniques. Les premiers patients aux États-Unis l'ont reçu en septembre 1986.

◆ Bourassa

biais de clarifications apportées mardi et mercredi.

La confirmation des pouvoirs linguistiques de l'Assemblée nationale était le principal objectif qu'avait M. Bourassa en arrivant à Ottawa mardi matin. Les spécialistes constitutionnels québécois l'avaient en effet convaincu que l'accord du lac Meech comportait un danger réel. Ils craignaient que dans quelques années les tribunaux jugent sans valeur la notion de « Québec société distincte » dont la reconnaissance constitutionnelle avait été acquise le 30 avril.

L'accord intervenu au lac Meech proposait, rappelons-le, d'inscrire dans la constitution « la reconnaissance de ce que le Québec forme au sein du Canada une société distincte », mais prévoyait en parallèle la reconnaissance que le caractère fondamental du Canada est sa dualité linguistique.

M. Bourassa estimait alors qu'il s'agissait d'un gain majeur puisque l'Assemblée nationale et le gouvernement québécois se voyaient accorder « le rôle de protéger et promouvoir » le caractère distinct du Québec. Il croyait que cela conférerait des garanties suffisantes au Québec pour contrebalancer l'obligation de protéger sur son territoire la minorité anglophone. Cependant, les experts constitutionnels et les avis émis par de nombreux groupes devaient le convaincre du contraire.

Pour obvier à ce danger, M. Bourassa a obtenu des autres premiers que la reconnaissance de la dualité canadienne et de la spécificité québécoise soit précisée par l'ajout d'une clause dite de sauvegarde. Celle-ci précise que cette reconnaissance « n'a pas pour effet de déroger aux pouvoirs, droits ou privilèges du Parlement fédéral, des législatures provinciales et des gouvernements fédéral ou provinciaux, y compris à leurs pouvoirs, droits ou privilèges en matière de langue ».

L'ajout et la précision de certains termes dans cet article sur les notions de dualité et de spécificité aura nécessité plus de trois heures. Du côté des provinces, une certaine forme d'opposition venait du premier ministre manitobain Pawley. Celui-ci voulait que les deux nations soient mieux définies. L'Ontario se préoccupait de son côté des retombées juridiques possibles de la clause de sauvegarde proposée par le Québec sur d'autres parties de la constitution.

Ces provinces ont été satisfaites des changements de vocabulaire qui établissent un parallèle plus évident entre les notions de dualité, de spécificité et les responsabilités qui en découlent pour les provinces.

Les porte-parole québécois voient par ailleurs dans l'addition d'une clause de sauvegarde l'obtention de garanties qui n'existaient pas avant. Selon M. Jean-Claude Rivest, un conseiller de M. Bourassa, on a établi « un seul sous lequel les pouvoirs de l'Assemblée nationale ne peuvent baisser ». Selon un autre conseiller, ce seuil étant maintenant établi, il sera possible à tout gouvernement québécois, qui en a la volonté, de faire évoluer vers le haut les pouvoirs linguistiques du Québec.

Le premier ministre Bourassa devait rappeler en conférence de presse que ce gain assurera une meilleure protection de la loi 101. Déjà, le gouvernement avait la possibilité de soustraire cette loi à l'application de la Charte des droits par le biais de la clause nonobstant, a-t-il rappelé. Jusqu'ici, la loi 101 a toujours été attaquée en vertu des dispositions de la charte et le gouvernement n'a pas écarté d'invoquer un tel recours.

Désormais, on pourra aussi protéger cette loi contre des attaques appuyées sur d'autres parties de la constitution. Selon M. Bourassa, on aurait pu attaquer les programmes de francisation des entreprises, notamment en vertu de la notion de dualité, ce qui ne sera pas possible.

Le premier ministre Bourassa a toutefois précisé que dans les négociations, il aurait eu la possibilité d'inscrire dans la constitution, comme le lui demandait l'opposition péquiste, une définition de la société distincte. Les autres premiers ministres le lui ont proposé, mais il a jugé que cela aurait été restrictif.

« J'ai pris mes responsabilités et j'ai laissé tomber l'électoratisme d'une disposition qui aurait été cosmétique », a-t-il dit. Définir par la langue la société distincte aurait amené possiblement les tribunaux à ne pas tenir compte des secteurs économique et social dans l'interpré-

tation d'une telle clause. Selon les conseillers de M. Bourassa, il fallait penser à moyen et long terme. On dit croire que l'objectif visé par l'opposition est atteint par la clause de sauvegarde qui évoque clairement les pouvoirs linguistiques de l'Assemblée nationale.

La plus longue bataille qu'ait eu à mener M. Bourassa au cours de ces heures de négociations a cependant porté sur l'article limitant le pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral. Là aussi, le principal obstacle venait du Manitoba et de l'Ontario, laquelle faisait d'ailleurs valoir hier, après l'accord, qu'elle avait réussi à faire inscrire ses exigences sans que le Québec s'en rende compte.

Dans cet article, le gouvernement québécois avait obtenu au lac Meech que les provinces puissent exercer un droit de retrait accompagné d'une compensation financière lorsqu'il ne voulait pas participer à un programme national conjoint dans un domaine de compétence provinciale. Mardi et mercredi, tout le débat portait sur les conditions suivant lesquelles un tel droit serait exercé.

Au lac Meech, M. Bourassa avait obtenu qu'une province pourrait avoir une compensation si elle appliquait un programme ou une mesure compatible avec les objectifs nationaux. Mais certains n'avaient pas été longs à regretter cela et auraient voulu qu'on parle de critères nationaux, question d'avoir des programmes nationaux ne variant pas, sinon que très peu, d'une province à l'autre. Les critiques étaient à cet égard très fortes en Ontario.

Le premier ministre Pawley a obtenu une réaction de cet article qui précise que c'est le gouvernement fédéral qui établit les programmes nationaux. L'Ontario a fait ajouter une petite précision qui pourrait, selon elle, faire en sorte que la notion d'objectifs nationaux soit interprétée plus restrictivement que ce que croit le Québec.

Fort satisfait, le Québec indiquait hier que les prétentions ontariennes ne tiennent pas et que son discours répond à des préoccupations électorales uniquement. Une fois les élections passées, ce discours changera, assure-t-on.

Le premier ministre Bourassa a expliqué que cet article sur le pouvoir de dépenser donnera au Québec la souplesse recherchée, s'il se retire d'un programme. Plus encore, la menace d'un retrait forcera le gouvernement fédéral à discuter avec les provinces de l'établissement des programmes conjoints. Cela créera un nouvel équilibre, a-t-il dit, un point de vue que partageaient hier les fonctionnaires fédéraux.

Sur l'immigration, le Québec a confirmé les gains obtenus le 30 avril dernier en faisant en sorte que la rédaction précise clairement les pouvoirs du Québec en matière de sélection des immigrants. Notons que l'entente Québec-Ottawa qui doit traduire concrètement les gains constitutionnels a été négociée et signée en même temps que l'accord constitutionnel.

Le premier ministre Bourassa estime que les amendements constitutionnels qui officialiseront l'accord de cette semaine pourraient être adoptés dès la fin de 1987, ou au début de 1988. Ce processus pourrait être retardé par les audiences publiques que le gouvernement fédéral et le Manitoba veulent tenir, mais, pense-t-il, il ne devrait pas s'ensuivre un affaiblissement de l'accord.

La volonté politique manifestée par les 10 autres premiers ministres pour réintégrer le Québec à la constitution est tellement forte, constate M. Bourassa, que l'opinion publique canadienne ne pourra que confirmer les termes de l'entente. Le Québec présentera la résolution constitutionnelle au moment jugé opportun, a-t-il par ailleurs précisé. Avant de prendre une décision, il veut voir ce que feront et diront à ce sujet les autres provinces.

◆ Unimédia

du pouvoir moral du gouvernement du Québec à l'endroit du vendeur, M. Francoeur.

Le ministre refit donc les questions et réponses à M. Bourassa, qui n'a pu suivre l'évolution du dossier depuis une semaine, en raison des négociations constitutionnelles. M. French veut en discuter avec lui avant d'annoncer une commission parlementaire, qui devrait avoir lieu avant le 17 juin, date de clôture de la transaction Unimédia-Hollinger. Il n'est pas réfractaire à cette suggestion, réservant toutefois sa recommandation pour ses collègues.

Le député de Taillon, M. Claude Filion, demande au ministre de confirmer l'engagement de Me Fernand Lalonde, en date du 5 février dernier, « dans le but de conseiller les autorités du ministère des Communications sur tous les aspects du dossier de la concentration de la presse et des transactions dans ce domaine ». M. French confirme. Il rappelle que M. Lalonde, ministre de M. Bourassa entre 1973 et 1976, « avait acquis une expérience importante dans le do-

main de la concentration de la presse. Il avait fait des études à l'époque, il possédait donc une expertise dans le domaine et il a été engagé pour cette raison ».

Comment peut-il prétendre, si le proche conseiller de M. Bourassa est au dossier depuis quatre mois, n'avoir appris que la semaine dernière la conclusion d'une entente MM. Francoeur et Black à White? A cette question, M. French répond que M. Bourassa était l'interlocuteur approprié et qu'il a travaillé au dossier Unimédia avec Me Lalonde (qui a aussi représenté le gouvernement pour la privatisation de Québecair, l'an dernier).

Le député péquiste de Bertrand, M. Jean-Guy Parent, a dit mardi que même la concentration vaut mieux que la perte du contrôle québécois sur Unimédia.

Aux journalistes par la suite, le ministre dit que l'opposition peut discuter du dossier dès aujourd'hui avec M. Bourassa et lui-même, étant donné l'étude de leurs crédits budgétaires en commission. Quant aux audiences publiques, décision sera prise d'ici demain soir.

Mais il n'est pas question de remettre en cause la transaction. De plus, M. French estime que M. Black a donné des garanties quant au respect des us et coutumes des journaux québécois, leur vocation et leur autonomie. C'est un engagement public qui rejoint les exigences du Syndicat des journalistes, croit-il, d'autant que l'acheteur des trois quotidiens n'a aucun intérêt à braquer les Québécois, surtout pas ses lecteurs. Et la concurrence est énorme, surtout à Québec. Empêcher la vente découragerait les investisseurs à venir ici et pourrait gêner les nôtres à l'étranger, tels Power, Telemedia, Quebecor et Transcontinental.

Il explique aussi que le gouvernement suit le dossier depuis novembre, alors que la rumeur (publiée par LE DEVOIR) voulait que Power achète Unimédia. Depuis lors, il y eu des contacts sporadiques. Le mandat de M. Lalonde porte surtout sur la concentration. Le ministre n'a appris que samedi dernier que M. Francoeur avait vendu à M. Black. Il est fort déçu de ce qu'aucune entreprise québécoise n'ait fait une offre supérieure à celle de Hollinger. S'il y en avait eu une, croit-il, M. Bourassa aurait pu intervenir auprès de M. Black, ainsi que M. Francoeur l'a suggéré samedi. Mais le pdg d'Unimédia a ajouté mardi que, même si M. Bourassa le lui demandait, il ne rescinderait pas le marché conclu avec Hollinger. Plutôt donner Unimédia à la Saint-Vincent de Paul que vendre à Cogeco, a lancé M. Francoeur, mardi.

Concernant Cogeco, qui prétend ne pas avoir pu se faire valoir, il le regrette, mais il n'a pas eu avant la semaine dernière l'intérêt de cette entreprise. Il ne connaît pas les raisons du refus de M. Francoeur. Mais il n'est pas question de bloquer la transaction pour le seul motif qu'elle est faite avec des acheteurs anglophones de Toronto. Agir ainsi entrainerait des coûts plus élevés que les bénéfices envisagés.

Il reste convaincu qu'une vente à Quebecor était inconcevable, et qu'une vente à Power aurait été également délicate, même s'il ne faut pas voir de la concentration partout.

Mardi, à Toronto, M. Black a refusé de confirmer que la transaction serait de quelque \$91 millions, ainsi que le disait LE DEVOIR du jour, mais il ajoute que ce n'est pas tellement éloigné des faits.

Quant aux journalistes du *Soleil*, ils demandent la tenue d'une commission parlementaire pour faire la lumière sur la transaction. L'ICEA et d'autres organismes ont fait de même.

◆ Le Canada

des signaux positifs.

Vers 4h.30 hier matin, une entente était acquise mais ce n'est qu'à 5h.29, lorsque le premier ministre et ses collègues ont signé le projet de texte final et que M. Mulroney leur a fait part de la déclaration qu'il s'appropriait à faire à la presse, que tout le monde a commencé à respirer et à sortir de l'édifice Langevin pour marcher, dans la fraîcheur matinale, vers sa chambre d'hôtel. Les journalistes, aussi épuisés que les chefs de gouvernement par une nuit blanche et pleine de rebondissement, tenaient machinalement leurs microphones et personne ne cherchait à en savoir plus lorsque M. Bourassa leur dit: « Il y a une entente...Maintenant, puis-je aller dormir s'il vous plaît? »

Une longue douche et quelques heures de sommeil plus tard, les onze premiers ministres se retrouvaient dans un Centre des conférences à moitié vide, et cherchaient un dernier sursaut d'énergie pour se féliciter devant les caméras de télévision:

« Vous étiez conscients de mettre un terme à l'isolement constitutionnel du Québec. Vous saviez l'importance de ramener le Québec dans



Pierre O'NEILL
▲ En coulisses

Les péquistes de Lévesque lorgnent le NPD-Québec

L'offensive du NPD-Québec ne cesse d'étonner. Fort de 35% des intentions de vote des Québécois, structuré dans une cinquantaine de comités fédéraux, constitué de près de 5.000 membres, il est désormais sorti de la marginalité et s'impose comme force politique que libéraux et conservateurs ne peuvent plus ignorer.

Cette bonne fortune allait tout naturellement éperonner l'ardeur des stratèges néo-démocrates, qui ont décidé de passer immédiatement à la dernière étape préparatoire aux prochaines élections fédérales: la composition de l'équipe électorale.

Après avoir lancé quelques lignes, ils ont toutes les raisons de croire que la pêche sera prolifique. Déjà, le chef d'orchestre Pierre Héту a déclaré son intention de porter la bannière électorale du NPD-Québec. Et voilà que des figures connues du monde politique songent en faire autant.

Deux anciens hauts cadres du Parti québécois, Sylvain Simard et Philippe Bernard, ont confié au DEVOIR qu'ils réfléchissent sérieusement à l'invitation du NPD-Québec et qu'ils pourraient annoncer leur candidature d'ici l'automne prochain.

Vice-président du parti de 1981 à 1984, Sylvain Simard a guidé les péquistes à travers les pires crises du parti. Durant toute cette période tumultueuse, il a incarné l'orthodoxie péquiste et empêché que René Lévesque dérape complètement des objectifs fondamentaux du PQ. Excellent orateur, professeur à l'université d'Ottawa, Sylvain Simard est résident de Gatineau, dont il souhaite devenir maire en novembre prochain. S'il réussit en politique municipale, il hésitera à faire le saut sur la scène fédérale. S'il échoue, l'expérience lui aura permis de construire une organisation électorale qui servira sa candidature dans la circonscription fédérale de Gatineau.

Philippe Bernard a été trésorier du PQ de 1977 à 1981 et il a assumé l'importante fonction de président du conseil exécutif national. Il a été de la première génération de gestionnaires que René Lévesque a appelés à la direction du parti. C'était le premier mandat du régime Lévesque, une époque sans histoire, où les rapports gouvernement-parti baignaient dans l'huile.

Aujourd'hui, Philippe Bernard est directeur de recherche à la Conférence des recteurs, où il est plus spécifiquement chargé de planification à l'enseignement supérieur. Son héritage familial le destine à la politique; son arrière grand-père, Honoré Mercier, et son grand-oncle, Sir Lomer Gouin, furent tous deux premiers ministres du Québec. Ses deux cousins, Paul Gouin et Gaspard Fauteux, furent respectivement chef de l'Action libérale nationale et lieutenant gouverneur de la province.

En plus d'avoir été associé de près à la conduite des affaires du PQ, Philippe Bernard a été un militant actif de la région de Montréal-Centre et c'est là qu'il aimerait faire acte de candidature, probablement dans le comté de Gouin, sinon, dans celui de Labelle, où il séjourne plusieurs mois par année. Cette question reste à négocier avec les dirigeants du parti.

Dans cette chasse aux nouvelles recrues, la stratégie du NPD-Québec saute aux yeux et ne manque pas de clairvoyance. Les anciennes vedettes du PQ comme Sylvain Simard, Philippe Bernard et d'autres du même calibre conservent de profondes racines au sein du parti et leur passage au NPD-Québec entraînerait du même coup une petite armée de militants péquistes et d'organiseurs aguerris.

Dans l'hypothèse d'une puissante percée du NPD au Québec, ces transfuges péquistes pourraient bien y prendre goût. Rien n'assure qu'ils reviendront au PQ après les élections fédérales. Et cette adhésion conjoncturelle à la cause néo-démocrate risque de devenir chronique. Dans l'optique des prochaines élections provinciales, ce phénomène doit être sujet d'angoisse pour Pierre Marc Johnson. A ce jour, on ne parlait que de la montée du NPD sur la scène fédérale. Or, les sondages indiquent que cette popularité se traduit maintenant à travers les intentions de vote des Québécois sur la scène provinciale. Bref, le NPD-Québec, qui recueille ses appuis chez les sociaux-démocrates nationalistes, est en voie de devenir un adversaire du PQ.

Pendant ce temps, le leader national du NPD accroît sa visibilité au Québec. Ed Broadbent revient à Montréal pour s'entretenir avec les chefs des grandes centrales syndicales. Il profitera de l'occasion pour rencontrer quelques aspirants-candidats et faire le point sur l'état de l'organisation, avec ses stratèges québécois.

Le giron coinstitutionnel canadien

« Mes plus sincères remerciements », leur disait Brian Mulroney.

« J'avais promis aux Québécois en décembre 1985 que j'accepterais de signer la Constitution à certaines conditions...Le Québec peut être fier ce matin », dit un Robert Bourassa manifestement ému, à qui Brian Mulroney vint aussitôt serrer la main;

« Aujourd'hui on propose aux Canadiens de reconnaître quelque chose qui a déjà marché et qui va marcher: un Québec qui occupe sa place », a promis Richard Hatfield;

« Il n'y a pas de perdants et il rendra hommage au leadership, à la compréhension, à l'incroyable patience de Brian Mulroney », a insisté Bill Vander Zalm;

« Ce fut comme pour un mariage, expliqua Grant Devine pour expliquer la longueur des fiançailles: il faut prendre le temps d'apprendre à se connaître pour apprécier la valeur de l'autre »;

« Celui qui se présentait lui-même comme « le mauvais garçon de la Confédération », Brian Peckford, rendit particulièrement hommage à David Peterson, « sans qui tout cela risquait de finir en chaos »;

« Howard Pawley rappela qu'il serait maintenant temps de s'occuper de choses importantes comme le chômage ou les disparités régionales, et dit à Robert Bourassa: « ces derniers jours nous ont permis de créer des liens entre nous »;

« Cet accord guérit une plaie, confia John Buchanan, et j'ai rencontré (en Robert Bourassa) à la fois un fier Québécois et un Canadien »;

« Le dernier à parler, David Peterson, lança en français: « une promesse faite en 1980 devient une promesse tenue en 1987 »; le premier ministre de l'Ontario rappela au Canada anglais qu'il ne devrait pas se surprendre de ce que Robert Bourassa a obtenu: « Il avait annoncé sa couleur en 1985, dans « Maîtriser l'avenir. Bienvenue au Canada, monsieur Bourassa ».

Quelques minutes plus tard, le premier ministre allait faire face aux deux chefs de l'Opposition qui lui réservaient un accueil prudent, faute d'avoir eu le temps de vérifier l'humour de leurs caucus respectifs.

« Avant de féliciter le premier ministre, il va falloir étudier tout cela », de lancer John Turner avant de s'enfermer avec son caucus pour tenter d'éviter de nouvelles divisions: déjà, Donald Johnston (Westmount) et John Nunziata (Toronto) refusaient de baisser les bras. « Je tiens à ce que le comité parlementaire puisse suggérer des amendements », ajoutait Ed Broadbent sans tenir compte de la satisfaction de son collègue néo-démocrate du Manitoba.

Un peu avant 18 heures, seules les téléphonistes veillaient encore au bureau du premier ministre: les hauts fonctionnaires du Bureaux des relations fédérales provinciales et de la Justice étaient partis se coucher, tandis que dans plusieurs avions au-dessus du Canada, les délégations provinciales sommeillaient en retournant vers leur capitale respectives.

Aujourd'hui cependant, un long débat ne fait que commencer. Pierre Trudeau a déjà fait savoir que « cela va (lui?) donner une chance de débattre du fond de la question: deux conceptions du Canada qui s'opposent ».

Conscient qu'il faut faire vite pour susciter l'enthousiasme d'un peuple qui sommeillait encore pendant qu'un « nouveau chapitre d'histoire s'ouvrait », Brian Mulroney s'adresse ce soir à 21 heures à la nation, par le truchement de la télévision. M.M. Turner et Broadbent se partageront le même temps d'antenne.

Quant au débat à travers le pays, il suivra les mêmes méandres que la nuit de mardi à mercredi derniers: Robert Bourassa, qui semble sortir gagnant, espère facilement vendre l'accord aux Québécois.

Dans l'entourage de David Peterson, on craint les réactions d'une coalition qui regroupera le chef conservateur, Alan Grossman, le chef néo-démocrate, Bob Rae, et les fédéralistes traditionnels: « M. Peterson devra, comme les fonctionnaires fédéraux hier soir, convaincre très vite l'Ontario que les limites au pouvoir de dépenser permettent au gouvernement fédéral de négocier de nouveaux programmes nationaux avec les provinces et que, si cela fonctionne dans l'esprit de coopération qui a prévalu au lac Meech, personne ne se servira de son droit de retrait, évitant ainsi les querelles sur ce qu'est ou non, une mesure compatible avec les objectifs nationaux ».

Dans l'entourage d'Howard Pawley, on craint les réactions du chef conservateur, Gary Filmon, menacé d'avoir eu le temps de vérifier l'humour de leurs caucus respectifs.

Il y en a pour des mois, au maximum trois ans, mais les onze chefs de gouvernement sont convaincus que « l'esprit du lac Meech », qui survécu à 33 jours de débats et aux attaques de Pierre Trudeau, va continuer de flotter, longtemps encore, sur le paysage politique canadien.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ La France

Le ministère précise par ailleurs qu'une perquisition a eu lieu dans un foyer-librairie islamique dans la banlieue parisienne.

Selon le communiqué, ces interpellations sont liées « d'une part, à la découverte d'explosifs dans la forêt de Fontainebleau (au sud de Paris), et, d'autre part, aux menaces du CSPPA » (Comité de solidarité avec les prisonniers politiques arabes et du Proche-Orient).

Le CSPPA, dans une lettre envoyée la semaine dernière à des agences de presse à Paris, exige la libération de Georges Ibrahim Abdallah, chef des FARL (Fractions armées révolutionnaires libanaises) en Europe, et celles d'Anis Naccache (tentative d'attentat contre Chapour Bakhtiar, en juillet 80, deux morts dont un policier) et Varoujan Garbidjian (attentat d'Orly, huit morts et 54 blessés en juillet 83). Tous trois sont condamnés à la réclusion criminelle à perpétuité et actuellement emprisonnés en France.

◆ Le Sri Lanka

Leaux sans son autorisation serait considérée comme une violation de la souveraineté du Sri Lanka.

Le ministre de la Sécurité nationale, M. Lalith Athulathmudali a ajouté, après avoir annoncé la nouvelle du retrait indien à la télévision, que le « bon sens avait prévalu ».

Le convoi, formé de 19 bateaux de pêche battant pavillon de la Croix-Rouge, était parti hier, sans escorte navale, vers la péninsule de Jaffna (nord du Sri Lanka). Il devait amener 1.000 tonnes de médicaments et de ravitaillement à la population de la péninsule où l'armée du Sri Lanka avait lancé il y a une semaine une offensive contre les indépendantistes tamouls.

Les bateaux indiens, à bord desquels se trouvent une centaine de journalistes indiens et étrangers, avait été arrêtés à la hauteur de l'île de Kachchaitivu.

◆ Le sida

27 patients sont soignés à l'AZT. Les résultats ? « Trop tôt pour en parler. Tout ce que je sais, c'est qu'un de mes patients, traité à l'AZT, a gagné 12 livres et se sent de mieux en mieux. C'est bon signe », a dit hier le docteur Richard Morrisset. Présent à la conférence de Washington, le docteur Morrisset dirige les essais du retrovir à l'Hôtel Dieu de Montréal. Ni chaud ni froid, à l'égard de l'AZT, il estime « qu'il faut donner une chance à ce médicament, le seul connu à ce jour comme pouvant traiter le sida ».

L'AZT ne fait pas l'unanimité parmi les spécialistes du sida. Bien qu'il semble prolonger des vies, sa toxicité, ses nombreux effets secondaires et son coût exorbitant lui valent de nombreuses critiques.

Un flacon de 100 capsules de 100 mg de retrovir (AZT) se vend \$ 188 US. Et, puisque la dose quotidienne prescrite est de 12 comprimés par jour, le coût moyen du traitement pour un individu sur une période d'un an varie entre \$ 7.000 et \$ 10.000.

« Si le prix est à ce point élevé, c'est que Burroughs Wellcome doit rapidement rentabiliser les \$ 84 millions qu'elle a investis dans la recherche et la production de ce médicament », estime pour sa part le docteur Jean Robert de l'hôpital St-Luc à Montréal, également présent à Washington.

Quant aux risques de toxicité, il est de 50 %. L'effet secondaire de l'AZT le plus marquant, outre l'anémie, est la dégradation de la moelle osseuse, qui exige que les patients reçoivent des transfusions de sang.

Aux États-Unis, le US Food and Drug Administration a approuvé le traitement à l'AZT des personnes atteintes du sida le 19 mars dernier. Depuis, près de 9.000 des 36.000 sidatiques américains reçoivent le traitement, a dit hier le vice-président de Burroughs Wellcome, M. Mark Weedon.

Là aussi toutefois, on s'inquiète de la toxicité de l'AZT. Le docteur Samuel Broder, du National Cancer Institute, a fait savoir mardi qu'un nouveau médicament, le DDC, sur lequel on effectue présentement des recherches, pourrait un jour remplacer l'AZT. « Sa toxicité n'est pas nécessairement moindre, mais elle est différente », a-t-il expliqué au DEVOIR hier. Entre-temps, l'AZT demeure le seul traitement efficace contre le sida.

L'AZT ne date pas d'hier. Ce médicament, aussi appelé « zidovudine », fut découvert aux États-Unis en 1964, soit 17 ans avant que l'on ne



Segovia n'est plus

MADRID (AFP) — Andrés Segovia, qui est mort mardi à Madrid, faisait vibrer, rire et pleurer la guitare comme nul autre, pas pour le flamenco, mais pour la musique classique. Sa plus grande fierté était d'avoir « obligé le violon et le piano à parler d'égal à égal avec la guitare ».

A plus de 90 ans, l'interprète espagnol parcourait encore le monde, attaché à prouver que la guitare était un instrument « sérieux », digne de grands concerts, digne d'adaptations de Bach, et d'inspirer des compositeurs contemporains comme le brésilien Heitor Villa-Lobos.

Né le 21 février 1893 à Linares, Segovia est de vieille souche andalouse. Il est élevé chez un oncle et une tante à Grenade. A six ans, il ne s'intéresse guère à ses cours de violon et de piano, comme il l'explique dans son autobiographie. Mais il a le coup de foudre pour la guitare en écoutant un amateur de flamenco.

Charmé par les sons plaintifs et poétiques de la guitare, il la juge supérieure à tout autre instrument à cordes. Il se déclare ébloui par « la grâce de ses courbes », et vantera ses « sonorités lumineuses », et « son extraordinaire palette de couleurs musicales ». Mais aucun musicien « sérieux » ne songe à jouer de cet instrument, au répertoire assez réduit.

Enfant, Segovia s'exerce en cachette. A seize ans, il donne son premier concert, en 1909, à Grenade, et deux ou trois ans plus tard, il décide de se vouer à la musique et à la guitare.

Les concerts se succèdent de plus en plus nombreux à l'étranger après 1919, année où il reçoit un accueil enthousiaste en Amérique du Sud. A Paris en avril 1924, il obtient l'un de ses premiers grands succès, lors d'un concert organisé au Conservatoire sur l'instance de son compatriote, le violoncelliste Péllo Casals. Sa sonorité chaude et vibrante, son jeu nuancé font sensation devant un cercle réunissant Paul Dukas et Manuel de Falla. Plus tard, la même année à Berlin, sa réputation est désormais internationale.

Segovia enrichit le répertoire de la guitare en réalisant des adaptations de musiques conçues pour d'autres instruments. Il s'attache à des morceaux écrits, pour le luth ou la vihuela espagnole, à la Renaissance et à la période baroque. En Allemagne, il découvre les oeuvres pour luth de Sylvius Leopold Weiss. Sa rencontre avec certaines oeuvres de Bach lui ouvre des perspectives nouvelles.

Villa-Lobos, impressionné par son talent, lui dédie douze études pour guitare, écrites entre 1925 et 1929.

Répondant à son appel, de nombreux autres compositeurs créent des oeuvres pour guitare: Manuel de Falla, Joaquín Rodrigo, Albert Roussel, Alexandre Tansman, Castelnuovo...

« J'ai consacré ma vie à quatre grandes oeuvres, affirmait-il. La première, sortir la guitare du ghetto du flamenco, du vin et des femmes auquel elle était condamnée. La deuxième lui procurer un répertoire. La troisième, démontrer la beauté de la guitare. La quatrième, la faire entrer dans les conservatoires, les écoles, les universités. »

TOSCA

Mise en scène réussie, mais Slatinaru ne fait pas le poids

Tosca de Giacomo Puccini (1858-1924), d'après le drame de Victorien Sardou, livret de Giacosa et Illica, mise en scène, Jean Gascon, décors et costumes de Robert Prévost, les chœurs de l'Opéra de Montréal, l'Orchestre Symphonique de Montréal, dir. Michelangelo Veltri. Distribution: Maria Slatinaru (Flora Tosca), Ruben Dominguez (Mario Cavaradossi), Louis Quilico (Baron Scarpia), Renato Capecchi (le sacristain), Jean-Clément Bergeron (Angelotti), André Lortie (Spoletta), Charles Prévost (Sciarrone), Jean-Luc Houde (un berger), Antonio Fanciulli (un geôlier). Le 2 juin, à la Salle Wilfrid-Pelletier, les 6, 9, 12, 15, 20 et 22 juin, pour les autres représentations.

Opéra à succès, comme *Carmen*, *Tosca* a déjà fait l'objet d'une production à l'Opéra de Montréal en octobre 1980. Les trois rôles principaux avaient été confiés à Nicole Lorange (Tosca), Luis Lima (Mario) et Garbis Boyagian (Scarpia). Robert Savoie chantait le sacristain et Charles Dutoit dirigeait le tout. Pour la reprise, on a confié la distribution à d'autres chanteurs mais on a réutilisé les décors et les costumes de Robert Prévost et on a demandé à Jean Gascon de reprendre sa mise en scène. Il n'y a pas de mal à revoir un spectacle visuellement plutôt réussi. Et puis Jean Gascon, avec l'exceptionnel métier de théâtre qu'il possède, utilise l'espace scénique avec beaucoup d'intelligence et fait du livret une lecture tout à fait simple, au premier degré. A moins d'avoir vu plusieurs productions différentes, la plupart des amateurs d'opéra connaissent mieux *Tosca* pour l'avoir entendu. Bon nombre d'entre-eux en possèdent sûrement plus d'une version discographique. Et puis, qui ne connaît pas l'enregistrement de 1953 de Maria Callas (EMI AVB-34047) ? Ils savent donc que *Tosca* est jalouse et passionnément amoureuse, que Mario est partagé entre l'amour pour Tosca et son sentiment républicain, que le cynique Scarpia est un tyran libidineux et que le trio échoue dans la mort.

Tout au moins pour les personnages les plus excessifs de *Tosca* et de Scarpia, il faut des chanteurs exceptionnels. J'ajouterais même que l'on peut difficilement se passer d'un très bon chef d'orchestre. Sans cela, l'opéra s'affaîdit gravement.

Ainsi, pour mieux rendre compte de ce que nous avons entendu à la première, il faudrait changer le titre de l'ouvrage. *Scarpia* ou encore *Scarpia et Mario* serait plus juste. Voilà ce qui arrive lorsque l'héroïne du célèbre opéra de Puccini ne fait pas le poids. Ce n'est pas tellement la voix (bien que les graves manquaient de



Ruben Dominguez (Mario Cavaradossi) et Jean-Clément Bergeron (Angelotti) dans une scène de *Tosca*.

corps, mardi soir) mais la présence en scène qui a fait cruellement défaut à Maria Slatinaru. Froide, incapable d'excès, sa *Tosca* manquait nettement d'intensité dramatique.

A côté de la soprano roumaine, Louis Quilico s'imposait de toute la force de son talent. Le cynisme, le sadisme et la convoitise sexuelle rendaient son Scarpia tout à fait détestable. Je ne comprends pas comment Madame Slatinaru ait si peu réagi devant lui. Il me semble que le commentateur de Tito Gobbi s'applique assez bien au travail de Quilico: « Il faut, disait le plus célèbre des Scarpia, et que le public, à la fin du deuxième acte, puisse me détester comme *Tosca* et être soulagé de ma mort ».

Pas très bon comédien mais possédant indubitablement une voix fort

convenable pour les besoins du rôle, le ténor vénézuélien Ruben Dominguez s'est fort bien tiré d'affaire — surtout que les arias de Mario, tout le monde les connaît. Tout le monde a essayé de les fredonner... au moins dans sa salle de bain.

Reste encore l'excellent et sympathique sacristain du baryton Renato Capecchi: quelle merveilleuse présence en scène! Et le chef d'orchestre Michelangelo Veltri? Il m'est apparu comme l'autre point faible de cette *Tosca* de l'Opéra de Montréal. Pourquoi être aussi discret et aussi neutre dans une partition où les occasions de faire preuve d'imagination abondent? Tous les chefs ne peuvent pas être des Karajan mais lorsqu'on manque d'idées, il est souhaitable d'écouter ceux qui n'en manquent pas.

Miss Mary inaugure le Festival des films de femmes

MARCEL JEAN

Le 3e Festival international de films et vidéos de femmes de Montréal s'ouvre ce soir, à la Cinémathèque québécoise, avec la projection de *Miss Mary*, un long-métrage de la cinéaste argentine Maria Luisa Bemberg, tourné en grande partie en langue anglaise et interprété par Julie Christie.

Cette projection sera réservée aux invités du festival, mais le grand public pourra, au même moment, célébrer lui aussi l'ouverture de la manifestation en assistant aux deux premières séances de la rétrospective consacrée à la réalisatrice blege Chantal Akerman.

En effet, dès 19 h (soit 30 minutes avant l'ouverture officielle), le déjà classique *Jeanne Dielman, 23 quai du commerce, 1080 Bruxelles* sera projeté au Milieu, tandis que la plus récente réalisation d'Akerman, *Letters Home*, prendra l'affiche au Cinéma ONF du complexe Guy-Favreau.

Miss Mary, que l'on pourra revoir à la Cinémathèque samedi à 22h35 de même que mardi à 20h35, est la quatrième réalisation de Maria Luisa Bemberg.

Cette cinéaste nous avait donné en 1985 *Camila*, un mélodrame racontant l'histoire d'amour entre un beau jésuite et une jeune bourgeoise dans l'Argentine de 1847.

Je me souviens avoir clairement exprimé mes doutes face à ce « remake » des *Oiseaux se cachent pour mourir* sur fond de pseudo-analyse politique servie à la sauce télévisuelle et largement enrobée de flous

artistiques.

Or, voici que *Miss Mary*, malgré sa parenté très nette avec *Camila*, m'apparaît être plus réussi, ne serait-ce parce que Bemberg arrive à quelque reprises à nous montrer à la bonne distance les bourgeois qui peuplent son film.

En fait, Maria Luisa Bemberg est nettement fascinée par la bourgeoisie.

Elle l'observe avec tant d'attention qu'elle en vient à oublier le petit peuple au point de nous servir des paysans propres qui n'ont sans doute rien à voir avec la réalité de la Pampa à la fin des années trente.

Mais Bemberg a aussi de l'ambition, et c'est la fin « d'un monde, d'une époque et d'un certain genre de femme » qu'elle veut montrer lorsqu'elle filme cette famille à travers les yeux de la gouvernante anglaise.

On aura reconnu là un programme viscontien, fort chargé, qu'elle ne mène pas tout à fait à terme.

Tout, lorsqu'on a de tels objectifs, est question de distance.

Bemberg le sait bien, et ce n'est pas pour rien que le temps d'une scène elle nous montre la gouvernante observant des insectes à la loupe.

Mais le travail d'entomologiste, au cinéma, exige une rigueur dont Bemberg, trop amoureuse des belles images et des grands sentiments, ne fait pas toujours preuve.

C'est vers la fin du récit, lorsque les événements se précipitent enfin et que la surface se met à craquelier, que la cinéaste, bien supportée par ses comédiens, est la plus efficace.

Là, le temps d'une noce célébrée

dans l'affliction, quelques détails significatifs apparaissent. Le visage trop maigre et trop figé d'une mariée, du rouge à lèvres essuyé du revers de la main, un billet que l'on dissimule dans sa manche, voilà autant de bavures qui font sens et que Bemberg capte habilement.

C'est alors qu'on se dit que si elle avait su se tenir à cette distance tout au long du film, elle aurait pu atteindre son but.

Rappelons que le festival durera jusqu'au dimanche 14 juin et qu'un peu plus d'une centaine de films et vidéos y seront présentés.

En plus de la rétrospective Akerman et du film d'ouverture, l'attention des festivaliers devrait se porter sur *Tango Mio*, un documentaire de Jana Bokova dont on a découvert le beau *Hôtel du paradis* lors du plus récent Festival du nouveau cinéma (A la Cinémathèque, les 11 et 13 juin à 18h35); *Amorosa*, le dernier long-métrage de la Suédoise Mai Zetterling (A la Cinémathèque, le 7 juin à 18h35 et le 11 juin à 20h35); *Ester* — John Bauer's Wife, d'Agneta Elers-Jarlemann, cette autre suédoise dont le documentaire *Au-delà du chagrin et de la douleur* avait gagné le Prix du public au festival de l'an dernier, qui nous revient cette année avec un film centré sur la femme d'un célèbre illustrateur des contes d'Andersson (A la Cinémathèque, les 12 et 13 juin à 22h35); et enfin, le programme de trois courts-métrages consacré à l'excellente cinéaste australienne Jane Campion, qui remportait, au Festival de Cannes de 1986, la Palme d'or du court-métrage avec *Peel* (A l'ONF, le 8 juin à 19h).

LE FESTIVAL DES AMÉRIQUES



The Angels of Swedenborg, de Ping Chong.

Les anges dans nos campagnes

ROBERT LÉVESQUE

Commandé par le Musée d'art contemporain de Chicago en 1985, dans le cadre d'une exposition sur le nouveau langage électronique, l'ouvrage de Ping Chong, un Canadien vivant aux États-Unis, est effectivement rattaché à une démarche où se confondent plus que jamais théâtralité et arts plastiques.

The Angels of Swedenborg, que l'on peut voir à la salle D.B. Clarke de l'université Concordia jusqu'à vendredi, un des spectacles du FTA 87 les plus raffinés et les plus inspirés, est un tableau animé où vogue au-dessus de l'aire de jeu un indicible sentiment céleste sous lequel des anges, oui des anges, vous avez bien lu, asiatiques, s'amuse gentiment, gambadent dans un enclos de plumes, cueillent des boules de lumière, s'affrontent un peu, se courent, pendant qu'une musique sirupeuse (Vangelis) englobe tout ça d'une enveloppe cristalline.

Ceux qui n'ont pas vu *Swedenborg* mardi soir, vont croire que je décris une vitrine de chez Eaton du temps des Fêtes. Mais le spectacle de Ping Chong est tout autre: il réussit à créer une indescriptible ambiance de modernité et de rite tellement intégrés que c'est très loin dans le mythe (celui d'un autre monde qui serait une réponse à nos interrogations vaines sur le ciel et l'enfer, le bien et le mal) que ce ballet angélique nous emporte, totalement.

Après Méréedith Monk, Ping Chong (dont le groupe new yorkais porte le nom de *Fiji Company*), qui travaille souvent avec Monk, propose son spectacle qui en est un marqué au coin de l'inspiration la plus hautement placée, la plus ouverte, où l'on n'a plus cure des scénarios évidents ou fermés. L'heure, en cette fin de siècle, comme l'a démontré avec génie le *Wooster Group*, est à l'éclatement des certitudes, des habitudes, et à l'approche la plus éclatée des arts de la scène.

Ces « anges de Ping Chong », pour vous situer, ils sortent d'un ouvrage du regretté Jorge Luis Borges, qui les évoquait à propos d'un théosophe suédois du 18e siècle, Emanuel Swedenborg, qui avait développé une théorie intuitive sur la communication avec les esprits. A Stockholm, Swedenborg avait eu l'illumination (des contacts, disait-il) que les anges étaient des dérivés des êtres humains qui, au ciel, étaient malheureux, et en enfer un peu plus à l'aise. Bel instinct de marginal, qui préfigurait les anges du bizarre que plusieurs créateurs, jusqu'à Bunuel, évoqueront.

A partir de cette référence aux anges de Swedenborg, Ping Chong établit les bases scéniques d'une vision magnifiée d'un monde de l'illumination. On entre avec lui dans le jeu (et dans l'enclos blanc qu'il installe sur la scène) de ces personnages aux masques blancs, de traits asiatiques, qui évoluent comme une société parfaite. Il y a une influence zen à la base de cette évocation visuelle où toute matérialité est vaincue au profit d'un cirque du sacré qui tourne sur lui-même dans la plus pure harmonie.

L'air *Casta Diva*, tiré de la

Norma de Bellini, qui introduit la cérémonie, place déjà très haut le recueillement que Ping Chong demande à ses spectateurs. Cet air sublime est le préféré du personnage principal qui introduit l'action: le descendant du théosophe, parfait homme moderne, équipé de tout ce que la technologie moderne propose, et qui, depuis son ordinateur, situé à gauche de la scène, va voir projetée dans l'enclos cette vision céleste d'un univers aperçu deux siècles auparavant par son ancêtre.

Vous me suivez? Le spectacle de Ping Chong est très simple. Au-delà des balises philosophiques ou philosophiques qui sous-tendent ce ballet (c'est plus un ballet qu'une pièce de théâtre), on assiste, si l'on est disponible, à un spectacle finement enchaîné, ciselé, organisé comme un manège céleste, un jeu fragile, où tout est ramené à la plus petite part de l'émerveillement. Rien n'est souligné, rien n'est expliqué, l'idée même d'un scénario devient presque caduque. Ce que Ping Chong nous demande, c'est une attention sans préjugés, un regard sans œillères, du temps à gagner.

Et ne vous fiez pas à la photo qui accompagne cet article. La photographie de presse, souvent, tue la beauté de l'image saisie. Le spectacle de Ping Chong est d'une beauté qui ne se reproduit pas.

Si l'on doit à Marie-Hélène Falcon des éblouissements comme celui de la *Fiji Company*, on lui doit aussi des choix difficiles à comprendre. Alberto Kurapel, un Chilien exilé à Montréal après le coup d'état de 1973, offre à la salle André-Pagé *Off Off Off*, ou *sur le toit de Pablo Neruda*, un spectacle si mal orchestré et si déconnecté des règles de base du théâtre, que c'est rendre très mauvais service à ce chantre de la marginalité de l'exil que de le plonger dans un festival de théâtre hautement professionnel comme le FTA.

La salle, dès la première, mardi, a vite compris qu'il y avait malodone, et ceux qui n'ont pas quitté avant la fin n'ont pas attendu que les comédiens viennent saluer. Malgré une sincérité évidente de l'auteur, ces deux heures de prêche nous ramènent vingt ans en arrière, dans les tentatives malhabiles de l'agit-prop pré-soixante-huitard.

« Ainsi, dit Kurapel dans un manifeste, nous apparaît nul et non avenu (sic) certaines activités culturelles dilétantes et sclérosées que nous voyons si souvent ramper avec le seul propos de faire plaisir à la bourgeoisie... Rien de moins.

Il ne fera pas plaisir à grand monde, Kurapel, avec cette enfilade de remplissage à vide, de redites et de facilités, et dont la seule structure est l'accumulation de citations à la Straram. Mais Straram ne fait pas de théâtre. Kurapel, lui, tente d'en faire et cet appel à l'assassinat de certaines personnalités, notamment Jean-Paul II, Kissinger, Yves Saint-Laurent, Sylvie Vartan, et quoi encore, qu'il glisse dans son spectacle avec, à chaque prononcé d'un nom, un sac qui tombe sur le sol, sonne comme le gâtisme d'un révolutionnaire.

INVITATION SPÉCIALE AUX LECTEURS DU DEVOIR...

SUR PRÉSENTATION de cette annonce OBTENEZ GRATUITEMENT 8 leçons de 1/2 heure de conduite (Ecole de conduite ANDY) à l'achat ou à la location d'une voiture.



Des rabais exceptionnels sur location long terme pour aussi peu que

\$169⁰⁰ par mois

L'option G.M. offrant les rabais de \$750⁰⁰ ou un financement au taux préférentiel de 3.9% pour 24 mois, sur les modèles suivants:

OLDSMOBILE CIERA • FIRENZA
CHEVROLET CELEBRITY • CAVALIER

DANS LE CADRE DE NOTRE GRANDE VENTE SUR INVENTAIRE DE 6 MILLIONS DE DOLLARS

HAROLD CUMMINGS est le seul à MTL à vous offrir un SERVICE JOUR ET NUIT (sur pièces et main d'oeuvre)



5255 Jean-Talon O. angle boul. Décarie Voisin du

NAMUR 739-1911

LE PLEIN AIR

La méfiance règne à Knowlton

« Nous ne voulons pas d'un autre Old Orchard »

JACQUES COULON
Collaboration spéciale

Pour qui connaît Knowlton (de son nouveau nom Ville de Lac-Brome) il y a une dizaine d'années, le contraste est tel qu'il est difficile de croire qu'il s'agit du même endroit. Ce vieux village estrien, fondé vers la fin du 18^e siècle, puis centre de villégiature estivale des bien nantis, resta longtemps figé dans une sorte d'isolement superbe.

Les touristes, à commencer par ceux de langue française, ne s'y arrêtaient guère, et d'ailleurs les propriétaires des domaines bordant le lac Brome n'étaient pas disposés à ce qu'ils viennent troubler la quiétude de leur retraite. Mais au cours

des dix dernières années, plusieurs quittèrent la région.

De splendides bâtiments victoriens demeurèrent négligés; le village, doucement, voguait à l'abandon. « Les choses ont commencé à changer il y a trois ou quatre ans sur tout », nous disait Brian Timmins, propriétaire du Tilly's, une boutique de livres et de cadeaux, et qui signe à l'occasion des chroniques régionales dans le quotidien *The Record*. De magnifiques demeures ont changé de mains très rapidement. On les a restaurées dans un style compatible avec la région; on leur a donné une âme en même temps qu'une nouvelle vocation.

Les choses vont tellement vite et bien que tous ceux qui se sentent impliqués dans « la renaissance » de

Knowlton ne sont pas sans inquiétude. « Nous ne voulons pas d'un autre Old Orchard », ajoute Timmins. Ils ont vu disparaître l'Auberge du lac Brome pour faire place à des « condominiums » de luxe qui ne sont toujours pas terminés. L'association municipale et l'association des marchands craignent les « franchiseurs » de tout poil, prêts à installer n'importe quoi n'importe où, ou bien l'arrivée d'un McDonald ou de glissades d'eau, comme dans les Laurentides.

C'est dans ce climat de remise en valeur du patrimoine local, de recherche d'une nouvelle orientation pour le village de Knowlton, que se situent l'acquisition et la restauration de la vieille auberge Lakeview par Ronald Blair, homme d'affaires montréalais qui fréquente la région

depuis de nombreuses années.

Restauration menée à grands frais, car rien n'a été épargné pour donner à cet établissement construit en 1874 et remanié en 1906 un cachet élégant et recherché en accord avec ce que l'on cherche à faire ailleurs dans le village au niveau des boutiques et des magasins. Devenu salle de danse dans les années 1960 sous le nom de Lakeview Hall, l'endroit s'était beaucoup dégradé. Il y a huit ans, un restaurant installé dans la plus vieille section faisait faillite. Depuis, les choses allaient de mal en pis.

On a démolé la plupart des murs intérieurs pour en construire de nouveaux et les habiller de belle tapisserie. Ce qui pouvait être conservé, tel le plafond de tôle embossée, l'es-

calier de bois monumental, l'a été. De magnifiques boiseries de frêne, merisier, pin et érable ont été placées dans le hall, le salon d'accueil où l'on sert le thé chaque jour à 16 heures, la salle à manger, la grande salle d'exposition et le bar du rez-de-chaussée. Les ornements en cuivre du bar sont une petite merveille qui aurait coûté fort cher... On a récupéré un très beau piano Stevenson & Co., fabriqué jadis à Kingston pour un marchand à l'aise du village. Il est à présent dans le salon, avec bien d'autres beaux meubles et objets d'époque.

Les chambres ne sont pas encore toutes terminées. La première phase d'aménagement en prévoit 20 mais on en construira finalement 36 en tout, elles aussi meublées avec goût

et autant que possible avec ce que l'on peut faire fabriquer dans la région.

Côté cuisine, le gérant de l'auberge, M. Normand Parker, nous assurait la semaine dernière « qu'on l'améliore continuellement, tout comme le service ». Il semble que là comme dans bien d'autres établissements situés dans les régions, trouver du personnel vraiment qualifié et d'expérience ne soit pas toujours facile.

Auberge Lakeview, Knowlton, 50, rue Victoria. Tél. : (514) 243-6183. Sortie 90 de l'autoroute 10 des Cantons de l'Est, puis route 243 sud. La direction accepte les principales cartes de crédit.

À LA DÉCOUVERTE DU QUÉBEC

ESTRIE

LA SAUVAGINE "B & B"

Entre le mont Orford et le Lac Memphrémagog. Maison de bon confort, accueil sympathique. Sortie 118 Autoroute des Cantons de l'Est 975 Merry Nord, Magog (819) 843-9779

VILLAGE ARCHIMÈDE: 40 luxueuses résidences entièrement meublées, situées au Mont Sutton, avec cuisinettes/lave-vaisselle, foyer et/ou sauna logeant de 4 à 8 personnes. Location à la journée, à partir de 100\$, fin de semaines à partir de 200\$, forfait golf ou forfait tennis à partir de 500\$. 514-538-3440.

AUBERGE MEMPHRÉ: Dans la ville de Magog, nouvelle auberge, piscine intérieure chauffée, chambres avec bain tourbillon, chambres avec balcon, vue panoramique sur le lac et le Mont Orford. 50\$ à 75\$ pour 2 en occ. double. Gratuit: enfants de moins de 14 ans avec parents. Prix spéciaux pour groupes. Sortie 118 — 1007 Merry Nord Magog J1X 2G9 (819) 847-2222.

AUBERGE DE JOUVENCE: Au cœur du parc Orford. Jouvence vous offre une bouffée d'air printanier. Personnel disponible, hébergement confortable, cuisine de bon goût. Forfait tout compris: hébergement, 3 repas par jour et animation à partir de 48\$/jour, p.p., occ. d. Tarif réduit de 20% entre le 31 mars et le 6 mai (excepté Pâques). (514) 532-3134.

CENTRE DE SANTÉ D'EASTMAN: Magnifique domaine face au mont Orford (350 acres). Chambres spacieuses. Savoureuse cuisine végétarienne, 3 repas. Sauna, bain tourbillon, table vibrante, table de massage. Technique de marche antistress, 65\$/jour, occ. d., tout compris. Aussi emmitage en forêt. En suppl.: programme de mise en forme physiothérapie; sessions antistress, massage, gymnastique douce... **SPECIAL VACANCES MISE EN FORME** 7 jours 700\$ p.p., occ. double. (514) 297-3009. Ch. des Dilligences, Eastman, JOE 1P0.

La Cheviotte
Boutique Campagnarde, sur une route enchantée à trois minutes de Sutton. Laines confortables de qualité que nous importons d'Angleterre, d'Écosse, d'Irlande et du Pays de Galles. Chandails, vestes cardigan, marinières, casquettes à carreaux, chapeaux en tweed, foulards et houlettes authentiques. De 10h à 5h tous les jours. Chemin Academy-Elie, SUTTON (1-514-538-3428)

O'BERGE DU VILLAGE: luxueux condos tout équipés. Cuisinette, lave-vaisselle, foyer et balcon. À 2 pas du centre-ville et à 5 min. du Centre d'Arts et Parc Provincial du Mont Orford sur les rives du majestueux Lac Memphrémagog. Le site idéal pour la pratique de tous les sports nautiques, location de planches à voile, pédalos, kayaks, etc. Piscine chauffée, ext. Saunas, bain tourbillon, squash. Location à la journée, à la semaine. Prix de groupes. 1-800-567-8089 ou 1-819-843-6566.

Découvrez l'Estrie. Profitez de notre luxueux aparthôtel situé sur une ferme de 200 acres. Cuisinettes toutes équipées, foyers, climatisés, bain tourbillon (sur demande). Équitation, piscine, tennis. Golf à proximité. Notre restaurant est reconnu l'un des meilleurs de la région. 2 bars, 1 heure de Montréal. Près de Sutton, Knowlton, Bromont, Cowansville. **FORFAIT FIN DE SEMAINE** (occ. double). Studio 99\$ p.p. — 1 chambre 119\$ p.p. Rés. 514-263-3294, West Brome, QC JOE 2P0.

AUBERGE LE FALOT: C'est le temps de penser aux vacances d'été. Profitez de la promenade du dimanche pour venir bruncher dans un site enchanteur près du lac avec vue sur le Mont Orford. Le brunch est servi de 11h00 à 14h30. Forfait de fin de semaine P.A.M. 90\$ p.p., occ. double. C.P. 194, chemin du Lac d'Argent, Eastman, JOE 1P0. (514) 297-3566

AUBERGE RIPPLECOVE: Une auberge charmante nichée sur les rives du Lac Massawippi. Chambres de rêve avec vue sur le lac, quelques-unes avec balcon, foyer et bain tourbillon ou suites et chalets au bord de la plage, piscine chauffée, croisières sur le lac, marina, planche à voile, le tout sur les lieux. Golf, équitation, théâtres d'été, à proximité. Cuisine française très renommée. Forfaits week-end à partir de \$135.00 p.p. occ. double. Forfait 5 nuits à partir de 315\$ PAM (soupers, déjeuners, taxes et pourboires compris). C.P. 246 Ayer's Cliff, Qué. JOB 1C0. Tél.: 819-838-4296.

AUBERGE HATLEY: Plein air et gastronomie dans un décor d'autrefois. Un relais de campagne, pour les gourmets gourmands, classifié 4 fourchettes, membre de la chaîne RELAIS ET CHATEAUX. Le charme d'une vieille demeure bourgeoise, perchée sur une colline dominant le lac Massawippi. 22 chambres dont certaines avec foyers. Galerie d'art. Forfait week-end à partir de 165\$ p.p. occ. double. C.P. 330 North Hatley JOB 2C0. 819-842-2451.

Hovey Manor
Anciennement un domaine privé, cette auberge historique vous baigne dans une ambiance d'antan sur les rives du lac Massawippi à North Hatley. Représenté dans «COUNTRY INNS & BACK ROADS». Cuisine innovatrice du chef Marc De Canck. Chambres avec grand confort donnant sur le lac, plusieurs avec foyer, bain tourbillon et balcon privé. Façade du lac de 1000 pieds, plages, tous les sports nautiques et tennis sur les lieux. Forfaits soleil à partir de 72\$ p.p., par jour. P.A.M. 1-819-842-2421 — C.P. 600, North Hatley, Québec JOB 2C0.

AUBERGE DE LA VOLIÈRE: En bordure du lac Brome, au cœur des principales stations d'hiver (Bromont, Sutton, Orford et Owl's Head). Offrez-vous un séjour gastronomique dans une ambiance de détente et de calme, à partir de 45\$ p.p. / jour, occ. d., P.A.M. (avril, mai, juin). (514) 243-6408.

GASPÉSIE

AUBERGE DES CAPS
Site panoramique, situé sur le bord de la mer, à 5 km à l'est de Carleton. Tranquillité absolue. À proximité d'un terrain de golf et du Mont St-Joseph. Pêche en haute mer. Planche à voile. **SPECIALITÉS:** Steak et fruits de mer (à la carte). Buffet de fruits de mer tous les soirs (juillet et août), 22 unités de motels face à la mer et terrasse avec vue sur mer. 1435 Boul. Perron, Carleton, Qc G0C 1J0, 418-364-7091.

BAS ST-LAURENT

AUBERGE DU PORTAGE: Centre de villégiature et de santé. Bain de boue de tourbe, bain d'algues (algologie). Située sur le bord du St-Laurent à 10 km de Rivière-du-Loup. Auberge sympathique, entièrement rénovée. Chambres, motels, plage, piscine, tourbillon, sauna, activités. P.A. (3 repas) 45\$ par jour p.p. 300\$ par semaine p.p. occ. dbl. 418-862-3601

TÉMISCOUATA

RANCH DES MONTAGNARDS
Un plaisir à découvrir. Vos plus belles vacances à cheval au Ranch des Montagnards Inc. Venez vivre la nature à cheval. Venez partager avec nous des instants de cette vie que nous aimons bien. Bienvenue à tous et toutes. Inscription limitée. **Téléphonez dès maintenant.** (418) 899-2863 1-800-463-1318

CHARLEVOIX

AUBERGE LA PIGNORONDE: Auberge de montagne avec vue sur le St-Laurent, Baie-St-Paul et l'île aux Coudres. 27 chambres tout confort, fine cuisine, bar-détente, piscine int. panoramique, salle de conférence et de jeux. Demandez notre **FORFAIT ÉVASION** 2 nuits, 3 jours du dimanche au vendredi incluant 2 soupers, 2 couchers, 2 déjeuners, 109\$ p.p., occ. double du 7 au 18 juin 87. 1-418-435-5505, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162, de Mtl (514) 861-2821.

AUBERGE « SUR LA CÔTE »
205 Chemin des Falaises, C.P. 1376
LA MALBAIE, CHARLEVOIX
(418) 665-6053
Vue sur le fleuve — gastronomie — douce ambiance

AUBERGE LA MAISON OTIS: 28 chambres toutes catégorisées, salle à manger réputée, classifiée 4 fleurs de lys et 4 fourchettes, piscine intérieure, saunas, bains tourbillons. Boîte à chansons et terrasse. À partir de 52\$ p. pers., occ. dble (P.A.M.). 23, rue St-Jean-Baptiste, Baie St-Paul. (418) 435-2255.

AUBERGE BELLE PLAGE: La magie du fleuve, vue sur l'île aux Coudres, à 2 pas du quai; P.A.M. à partir de 32,50\$ p.p. en occ. double. Forfaits disponibles, salle à manger, piscine extérieure, bar, golf, planche à voile, alpinisme à proximité, location de vélos, croisière sur demande. 192 Ste-Anne, Baie St-Paul, G0A 1B0 418-435-3321.

AUBERGE DES 3 CANARDS
Pointe-au-Pic Charlevoix
(418) 665-3761
Chaleur, Gîte et Fine Cuisine

AUBERGE DES SABLONS: Tranquillité, repos, détente, bouffe, romance 15 chambres face au fleuve, voisine du Domaine Forget. De \$46 à \$80 P.A.M. par jour, par pers., en occ. double. **FORFAIT MUSIQUE** 2 nuits - 3 jours, billet pour concert au Domaine Forget inclus à partir de \$110 par jour par personne. St-Irénée, Charlevoix G0T 1V0 418-452-3594.

AUBERGES LES SOURCES
8 rue des Pins, C.P. 458, Pointe-au-Pic, Qc G0T 1M0.
Un confort et une table dignes des charmes de Charlevoix.
(418) 665-6952

ÎLE-AUX-COUDRES

HÔTEL MOTEL DU CAPITAIN: Vacances sur le bord du St-Laurent; grande piscine à l'eau de mer; des plats copieux d'antan à la façon des marins, 22 unités, prix à partir de 34\$ p.p. par jour, 2 repas inclus. Tél.: (418) 438-2242, île-aux-Coudres, Charlevoix, P.Q., G0A 2A0.

HÔTEL CAP-AUX-PIERRES: 98 unités, le confort, une cuisine exceptionnelle et une gamme d'activités: piscine int. chauffée, tennis, bicyclettes à louer, randonnée pédestre, le tout dans un panorama magnifique. Demandez notre **FORFAIT PLEIN AIR**: 2 nuits et 3 jours du dimanche au vendredi jusqu'au 18 juin 87 incluant 2 déjeuners, 2 dîners, 2 soupers, 2 couchers. Tour de l'île à bicyclette, excursion pour la levée de pêche à fascine et les activités de l'hôtel. 1-418-438-2711, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162, de Mtl (514) 861-2821.

QUÉBEC

HÔTEL VOYAGEUR
2250, boul. Ste-Anne, Québec G1J 1Y2
(418) 661-7701 • Situé à 5 minutes du centre ville
1-800-463-5568 • 64 unités à l'épreuve du feu
• P.V. avec câble, chauffage autonome.
• Piscine intérieure chauffée.
• Restaurant, bar, salles de réunions.
• Stationnement gratuit.

LE MANOIR DU LAC DELAGE: Situé à 20 minutes au nord de Québec, au pied des Laurentides. Chambres spacieuses et suites. Piscine extérieure chauffée, mini-golf, volier, planche à voile, pédalos, canots, tennis, badminton, bicyclettes. Centre de conditionnement physique avec sauna et bains tourbillons. **FORFAIT ÉTÉ:** 73\$ p.p. / par jour, occ. double, incluant chambre, repas du soir, petit déjeuner, accès illimité aux activités sportives, taxes et service. **FORFAIT GOLF:** 94\$ p.p. / par jour, occ. double, incluant chambre, repas du soir, petit déjeuner, transport et laissez-passer au club de golf de Stoneham, taxes et service. 1-800-463-2841 ou (418) 848-2551.

TERRASSES DU VIEUX PORT
Condominiums 1 chambre neufs, location à la semaine ou au mois
À partir du 1er juillet
Réservez dès maintenant
418-687-0090 418-687-2420

LAC BEAUPORT

AUBERGE LES QUATRE-TEMPS: à 15 min. du centre-ville de Québec sur la rive du Lac Beauport. Forfaits planche à voile, golf, équitation, plage, voile, mini croisière et pêche sur le lac. Piscine int.-sauna-bain de boue de tourbe. Condos. 418-849-4486, 1-800-463-1568.

MANOIR ST-CASTIN: Une auberge de 48 chambres sur les rives du lac Beauport et une table unique, reconnue des fins gourmets. Forfaits à prix avantageux: golf, tennis, piscine chauffée, planche à voile, etc. Demandez notre brochure Manoir St-Castin 99, Chemin Tour du Lac, LAC BEAUPORT (Québec) G0A 2C0, (418) 849-4461, 1-800-463-4824.

MONT STE-ANNE

CONDOMINIUMS LE PLATEAU: Chalets et app. 2 et 3 chambres, T.V. câble, foyer, piscine intérieure, sauna. À 2 km du Centre de ski, réservation 2, 5 ou 7 nuits. Cartes de crédit acceptées. Nous vous invitons à planifier une vacance de ski pour la période de PÂQUES. 2, rue du Plateau, Beauport QC G0 1E0 (418) 827-3753

AUBERGE Le Refuge du Parc
Sur votre circuit vers Charlevoix ou pour un séjour détente à 30 minutes de Québec par la route 138 puis la panoramique 360, l'original Refuge au Mont Sainte-Anne. Que ce soit pour le golf, le tennis, une randonnée à vélo ou pour découvrir des sites naturels d'une incroyable beauté. Le Refuge du Parc vous attend. Pour réservations: 186 route St-Julien, St-Ferdinand-les-Neiges, (Québec) G0A 3R0, (418) 826-2363.

LAURENTIDES

FORFAITS FIN DE SEMAINE
jusqu'au 29 juin 1987
2 nuits, 2 petits déjeuners, 175\$ par pers.
2 repas de soirée, occ. double
497-5602 / (514) 227-4766 ou 4602

HOTEL FAR HILLS INN: CONFORT — GASTRONOMIE — SPORTS — AMBIANCE.
Une des auberges de choix dans les Laurentides — 2 lacs pour sports nautiques, 2 piscines avec sauna, tennis, squash, badminton, ballon-volant, billard, ping pong, sentiers pédestres. Golf, équitation et théâtres d'été à proximité. ET PLUS: un punch au rhum offert par la direction, films sur vidéo, barbecues, artiste reconnue 4 soirs par semaine, dîners gastronomiques à la chandelle. Cuisine raffinée classifiée 4 fourchettes. Semaine de vacances: 395\$, p.p./occ. d. incluant 2 repas par jour. Spécial de fin de semaine \$148, p.p. Pour réservations — 866-2219 ligne directe de Montréal ou (819) 322-2014.

AUBERGE CHEZ FANTACCI: À St-Hippolyte, seulement 10 minutes de Montréal, petite auberge accueillante. Lac naturel, pédalos, chaloupes. À proximité: golf, théâtre d'été, équitation. Fine cuisine italienne. Ambiance chaleureuse. De 44\$/jour (occ.d.) avec 2 repas. (514) 563-2790.

AUBERGE LA SOUPIÈRE: À St-Adolphe d'Howard, Spécial week-end 125\$ p. Spécial semaine (dim au ven.) 50\$ par jour p.p. occ. d., PAM. Repas gastronomique. Table d'hôte, brunch du dimanche 13,95\$ de 11h à 15h. Chambres luxueuses, bar avec musique. 819-327-2525.

LES ROCHERS BOISÉS DE STE-ADÈLE: À seulement 45 minutes de Montréal, condos luxueux de 1 à 4 chambres à coucher, modernes, très spacieux, tout équipés, avec télé-couleur, terrasse, foyer. Site très paisible et privé, idéal pour lune de miel. Piscine extérieure, 4 tennis dont 1 éclairé, pro de tennis et animateurs d'activités sur place. Vert de pratique, pétanque, jeux pour enfants, centre sportif, piscine chauffée, squash, sauna, natillius et billard. Endroit exclusif pour réunions d'affaires. Demandez notre brochure en téléphonant à 1-819-322-1226 ou 1-800-567-6774. (Ces jours aussi des condos à vendre) 3901 ch. Mont-Sauveur, C.P. 1350, Ste-Adèle, Qc J0R 1L0.

HÔTEL L'ESTÉREL Situé dans les Laurentides, sur le lac Dupuis, à 1 heure de Montréal. Portant une classification de 5 Fleur de Lys, l'Hôtel l'Estérel est le centre de villégiature par excellence au Québec et l'endroit parfait pour un séjour rempli d'activités. Marina, golf, tennis, piscine chauffée, racquetball, gymnase, sauna, etc. N'oubliez pas notre cuisine renommée, nos vins fins et orchestre en soirée. Tarif inclut golf et tennis. Tél.: 514-228-2571 de Montréal; 866-8224.

AUBERGE LAC-À-LA-LOUTRE (Otter Lake Haus) Auberge familiale depuis 1928, tranquille, vacances d'été, repos, pêche, sports d'été, baignade, pêche. Golf à proximité, cuisine allemande continentale. Du 1 au 26 juin: **SPECIAL DES MOUSTIQUES 20% de réduction.** Planifiez immédiatement vos vacances d'été. Tarif de 45\$ p.p., par jour P.A.M. Huberdeau, QC J0T 1J0 — 819-687-2767.

Au pied des chutes du Lac Tremblant, journées chaudes, soirées fraîches, air frais de la montagne. Le tout dans une atmosphère de détente et combiné à une superbe cuisine française et continentale. Forfaits Plage, Tennis, Golf disponibles, Équitation, Planche à voile tout prêt, ou tout simplement se reposer près de la piscine chauffée. Par jour à compter de 60 \$; 6 nuits/7 jours à compter de 324 \$. Occ. double (MAP), 2 repas, taxes et service inclus. Réservations: 1-819-425-7338 ou écrire à C.P. 1, Mont-Tremblant, J0T 1Z0.

CHALET DES CHUTES
100 appartements de villégiature avec balcon privé. Vue sur le village et du mont Tremblant. Tout équipé, literie, serviettes, vaisselle, batterie de cuisine complète, cuisinière, four, réfrigérateur, lave-vaisselle, foyer et bois, sauna. Spécial hors-saison 3 nuits 125\$. Inf.: (819) 425-3763. Rés.: 1-800-567-6764. Condos aussi en vente: Mtl 270-1279.

DOMAINE MIRA-MONT SUR LE LAC: À St-Adolphe-d'Howard, 42 chambres à coucher, luxueux et joliment décorés, en bordure du lac 4 Fleurs de Lys. Sur le site: piscine intérieure, saunas, bain tourbillon. Salle à manger, fine cuisine, 3 fourchettes. Souper dansant avec Marcel Day et Larry Moore. En saison, plage sablonneuse, tennis, canots, pédalos, lac poissonneux, terrain de jeux. Spécial hors saison: 95\$ pour 2 pers. Une heure de Montréal. Autoroute des Laurentides, sortie 83, à 9 km sur la route 329 Sud. Demandez brochure couleur de Montréal: 875-9042, (819) 327-3330. Toutes cartes de crédit acceptées. C.P. 269, St-Adolphe, Qc J0T 2B0.

LA CANNIÈRE
Dans un site enchanteur, sur le bord de la rivière du Nord, à 5 km du centre de Ste-Agathe, venez goûter aux charmes discrets de notre superbe maison de campagne. Chambres décorées chaleureusement à partir de 27,50 \$ occ. double. Salles de réunions, suite disponible et repas sur demande. **RÉSERVATIONS: 1-819-326-7673**

Cuttle's Tremblant Club
Situé sur les rives du majestueux Lac Tremblant, L'AUBERGE CUTTLE'S vous offre son nouveau concept vacances/été. Découvrez le confort d'un condominium de grand luxe, profitez de nos nombreux sports et activités offerts sans supplément et appréciez notre cuisine renommée. Tellement plus qu'un simple chambre d'Hôtel!
Mont-Tremblant, Québec, J0T 1Z0 (819) 425-2731

TADOUSSAC

HÔTEL TADOUSSAC: Manoir de villégiature de 148 chambres au bord de la magnifique baie de Tadoussac. Demandez notre **FORFAIT GOLF** 3 jours, 2 nuits jusqu'au 18 juin 87, incluant 2 soupers, 2 couchers, 2 déjeuners, 1 journée de golf, randonnée pédestre, mareille, 119\$ p.p., occ. d. — Autres forfaits disponibles. Rens. et réserv.: 1-418-235-4421, 1-800-463-5250, 1-800-361-6162 ou de Montréal (514) 861-2821.

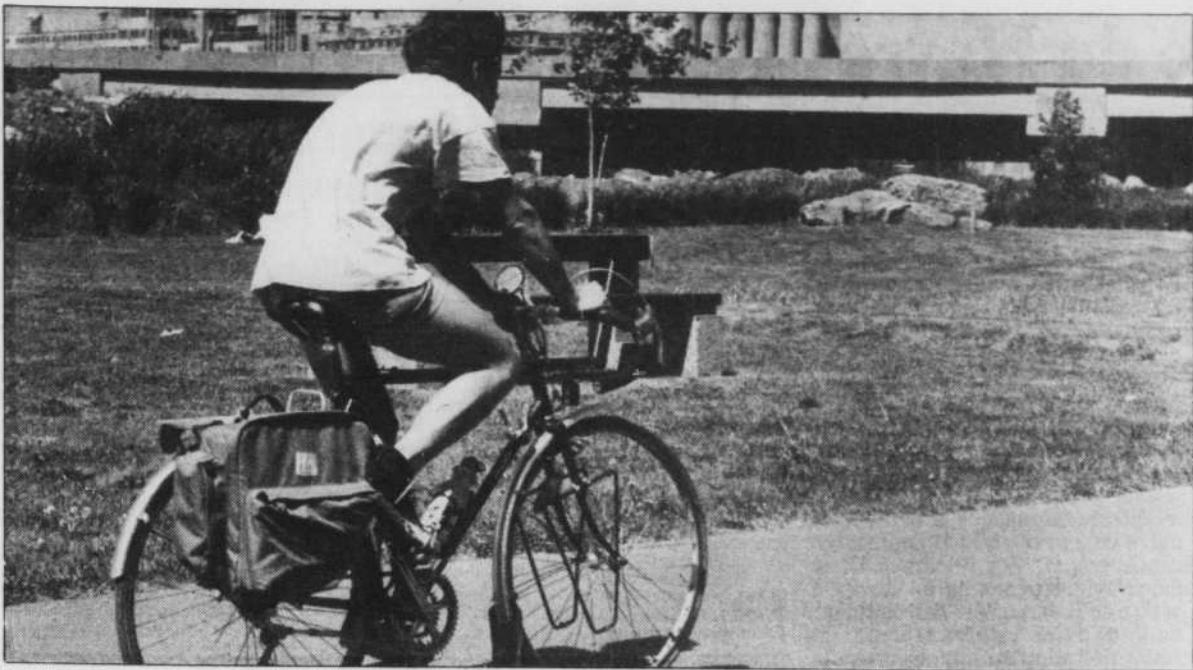
MANICOUAGAN

Un accueil chaleureux pour un séjour de rêve!
LE MANOIR DE BAIE COMEAU
52 chambres, situé sur le bord du fleuve St-Laurent qui prolonge la tranquillité de ce site enchanteur. Nous sommes fiers d'offrir les services d'une bonne table. Venez prendre le temps de relaxer. 418-296-3391 1-800-361-6162
8 rue Cabot, Baie Comeau G4Z 1L8

RICHELIEU / RIVE-SUD

AUBERGE HANDFIELD: Dans un cadre enchanteur, nichée au cœur de la vallée du Richelieu, auberge accueillante avec vue sur la rivière. Membre du Country Inns and Back Roads. Charme et tranquillité tout notre réputation. Réunion d'affaires et Plan Américain pour groupes. 50 chambres et 8 salles de banquets et réunions. Chambre à partir de 47\$ pour 2 personnes. Tous les dimanches de 10 à 15h. Brunch Québécois: adultes 12\$, enfants 7\$. De 4h à la fermeture, buffet du dimanche sur au coin du feu: adultes 14,75\$, enfants 8,75\$. Ouverture de notre bateau théâtre l'Éscale dès le 11 juin. Saint-Marc-sur-Richelieu J0L 2E0. (514) 584-2226.

LE PLEIN AIR



Photos Jacques Grenier

La totalité des 20.000 places disponibles ont déjà été retenues. Il est donc inutile de se présenter au Parc olympique, dimanche matin, sans laissez-passer.



On doit être en mesure de poursuivre une conversation avec un autre cycliste en ne ressentant qu'un léger essoufflement. Si l'essoufflement est tel que la conversation est fréquemment interrompue, c'est que la charge de travail est trop grande. Ralentissez !

Le Tour de l'Île de Montréal

Toutes les places sont déjà réservées !

ROBERT CHOQUETTE
Collaboration spéciale

À moins d'un désastre météorologique, la troisième édition du *Tour de l'Île de Montréal* est déjà assurée d'un franc succès. En effet la totalité des 20.000 places disponibles ont déjà été retenues. Il est donc inutile de se présenter au Parc olympique, dimanche prochain à 9 heures, sans laissez-passer.

En trois ans seulement, le *Tour de l'Île* a pris une ampleur considérable au point de devenir l'événement sportif populaire le plus important au Canada. Devant un tel succès on a envie de donner un coup de chapeau aux organisateurs et aux deux mille bénévoles qui y jouent un rôle prépondérant. Bravo à ces milliers d'adeptes du vélo, qui vont envahir les grands axes de l'Île de Montréal et

qui, eux aussi, rendent la fête possible.

Selon les vœux des organisateurs, le *Tour de l'Île* consiste en une grande randonnée de 65 kilomètres, encadrée et sécuritaire, ponctuée de haltes agréables où plusieurs services seront disponibles. Pour terminer la journée en beauté, on proposera à ceux qui ont complété le trajet (ainsi qu'au public) un spectacle sportif, soit la nouvelle Classique du Parc olympique. Cette compétition s'adressant aux athlètes confirmés, consiste à parcourir vingt-cinq fois le quadrilatère du Parc olympique!

Qu'on envisage de parcourir le trajet sur un vélo de ville à trois vitesses ou sur une bicyclette de randonnée, il importe de s'assurer du bon état de fonctionnement de son engin et d'effectuer les réglages nécessaires avant l'excursion. Ainsi on doit

vérifier le serrage de tous des écrous. La chaîne et le dérailleur doivent être lubrifiés. On ne tolérera aucun jeu dans la direction. Il importe aussi que les pneus soient gonflés à la pression recommandée et que les freins fonctionnent parfaitement. La selle doit être horizontale et sa hauteur doit permettre une extension du genou sans déhanchement. Finalement un guidon suffisamment élevé permet de conserver le dos droit et de bien voir vers l'avant.

Au sujet de l'habillement, on recommande de façon générale de revêtir des vêtements de couleurs claires, amples et confortables. Aux pieds, des souliers de course conviennent parfaitement. Parce qu'elles n'offrent pas suffisamment de protection, les sandales sont à éviter. Beau temps, mauvais temps, le *Tour de l'Île* aura lieu; on choisira donc le type d'habillement approprié selon

les prévisions météorologiques. En juin, les journées sont habituellement chaudes et humides. On ne doit surtout pas oublier un chapeau et la crème solaire protectrice. On suggère de compléter la tenue par un casque protecteur et des gants.

Dans le sac à guidon, dans les sacoches ou encore dans un petit sac à dos, on prendra soin d'apporter un maillot (t-shirt) et des chaussettes de rechange, un chandail, un imperméable, un cadenas et finalement le lunch. D'ailleurs, au sujet de l'alimentation, il est tout à fait indiqué de prendre un petit déjeuner copieux avant le départ. On apporte sur soi des aliments se conservant aisément, faciles à consommer et à assimiler. Le miel est incomparable quant à l'effet revigorant qu'il provoque. Par temps chaud et humide, il importe de boire de grandes quantités de liquide. Une gourde est donc

indispensable. Dans les trois relais aménagés le long du trajet, on trouvera de l'eau, du lait et des jus. Bien qu'il soit possible de s'arrêter tout au long du parcours pour manger, on trouvera une aire de pique-nique et des kiosques de restaurants au relais de ville LaSalle.

Peu importe qu'on prenne seulement deux heures trente pour parcourir le circuit ou plus de six heures. L'essentiel est d'adopter une vitesse de croisière qui convienne d'une part à sa condition physique et d'autre part au flot de la circulation. Le test de la conversation permet de vérifier rapidement le niveau d'effort fourni. Ainsi on doit pouvoir poursuivre une conversation avec un autre cycliste en ne ressentant qu'un léger essoufflement. Si l'essoufflement est tel que la conversation est fréquemment interrompue, c'est que la charge de travail est trop grande.

On doit alors ralentir le rythme et chercher une vitesse qui oscille entre 80 et 90 révolutions du pédalier par minute.

Les organisateurs du *Tour de l'Île* estiment que le train cycliste s'étendra sur près de quarante kilomètres au milieu de la journée. Mis à part la période de départ qui va durer environ une heure, la densité de cyclistes sera tout à fait raisonnable. Il est tout de même nécessaire de respecter les consignes de sécurité d'usage lors des dépassements et des arrêts.

En plus des services de restauration et des équipements sanitaires, on trouvera aux relais des mécaniciens spécialisés, un service de retouches et finalement pour ceux qui sentiront que ça ne tourne pas rond, il sera toujours possible de recourir au service d'abandon ou encore de rentrer paisiblement à la maison en métro avec son vélo!

À la Pourvoierie Chez Farrar, à La Tuque

Une partie de pêche organisée spécialement pour la famille

CÉLINE PETIT-MARTIN
Collaboration spéciale

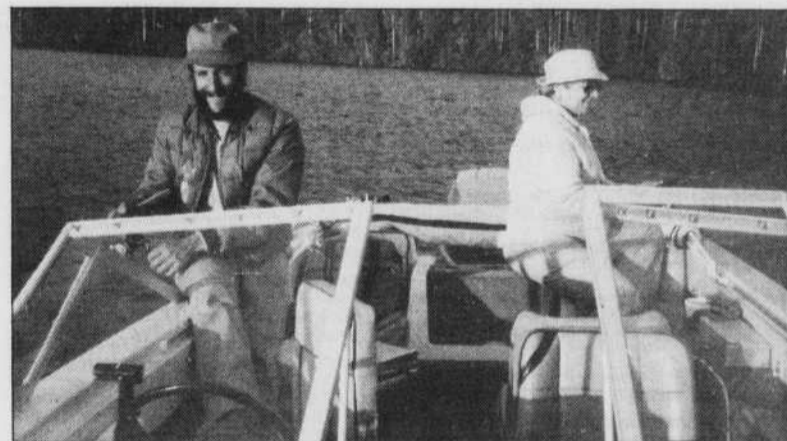
Vous discutez avec votre mari des prochaines vacances et énumérez différentes destinations! La Gaspésie? On l'a déjà fait une fois. Wilwood? Avec le taux de change notre dollar ne vaut pas cher. Et il propose, comme ça, une partie de pêche avec toute la famille! Et en train.

La destination? La Pourvoierie Chez Farrar, en Mauricie, située à Mc Tavish, à 60 kilomètres au nord-ouest de La Tuque. On s'y rend par le train, que l'on prend vers 18 heures à la gare Centrale de Montréal.

On prépare les bagages et on utilise les havre-sacs, c'est tellement plus pratique que des valises, et cela permet d'éliminer les choses inutiles. Pour les enfants, des shorts, des maillots de bain, des paires de chaussettes de rechange, une paire de bottes et un imperméable, des chandails, et ils seront heureux, qu'il pleuve ou qu'il vente. Et pour vous, tenue décontractée mais confortable, n'oubliez pas un chandail et une bonne paire de chaussures de marche en forêt. On apporte une glacière de camping qui contiendra un lunch et des boissons douces qu'on consommera dans le train et qu'on remplira au retour de poissons...

Vers les 11 heures du soir, après de nombreux arrêts du train, vous devrez peut-être réveiller les enfants qui sommeillent lorsque le chef de train annoncera Mc Tavish, prochain arrêt. On ramasse tout et l'on débarque, dans la nuit, sur le bord de la voie ferrée. C'est là que l'aventure commence.

Comme vous aurez réservé à l'avance, c'est Mme Monique Farrar ou l'un de ses fils qui appellera votre nom et viendra au devant de vous



M. Daniel Farrar, votre guide et votre « police d'assurance » lors d'une éventuelle expédition sur les eaux de la rivière Flamand.

avec des lampes de poche. Ce n'est qu'au petit matin cependant, après avoir dormi profondément pendant cette première nuit où le silence vous étonnera, que vous découvrirez la beauté du paysage.

Après le copieux petit déjeuner, Monique demande si vous voulez un lunch pour le midi! C'est au goût de chacun. Souvent, les pêcheurs ne veulent perdre aucune chance de rapporter leur quota quotidien, préfèrent rester dans la nature. Ils dégustent leur lunch dans la barque ou bien ils descendent pour la pause du midi sur une plage sauvage. Quant à vous, détendez-vous, laissez les enfants partir à la découverte de la nature. Les sentiers sont balisés, la plage est en pente douce et ils ne risquent rien. Ils auront plein de choses à vous raconter le soir venu. Paressez, décompressez, lisez ce fameux roman que vous traînez depuis plusieurs mois et que vous n'arrivez pas à finir.

Chez les Farrar, on s'occupe de

vous et l'on vous gâte, vous vous sentirez vite chez vous. Et quelle bouffe! Seigneur, on est en vacances, on oublie les régimes et on découvre à belles dents la magnifique cuisine de Monique. En effet, on ne se refuse rien chez Farrar. Monique est diplômée de l'Institut de l'hôtellerie et elle a toujours une ou deux aides qui vous mijotent des petits plats à faire prendre quelques kilos. Tartes, beignes, gâteaux nous sont offerts sans que l'on puisse résister à la tentation. Tant pis, on parcourra les sentiers de la forêt, à son rythme, pour faire digérer ces merveilles.

Il y a deux formules de vacances offertes à cette Pourvoierie: le Plan Européen et le Plan Américain. Le Plan Américain vous permet de loger à l'auberge centrale qui peut recevoir une vingtaine de personnes.

On vous sert trois repas par jour, copieux et délicieux. Les chambres sont confortables et comprennent la literie complète ainsi que les serviettes de toilette. À l'étage, salle de toilette et douches, eau chaude courante qui vous permettra le luxe d'une bonne douche, ce qui n'est pas évident en forêt. Pour la pêche, les chaloupes en parfait état sont en fibre de verre de 14 pieds et les moteurs Evinrude de 9.9 cv. ainsi que le droit de pêche. La rivière Flamand est navigable sur une distance de 48 kilomètres, où l'on trouve dorés et brochets. De plus, le nouveau territoire de la Pourvoierie comprend une trentaine de lacs à truites mouchetées et/ou grises.

On offre des spéciaux Plan-Famille pour juillet et août. Si vous avez l'habitude de la vie de chalet, choisissez le Plan Européen qui est moins cher mais vous permet une vie familiale différente, là vous de-

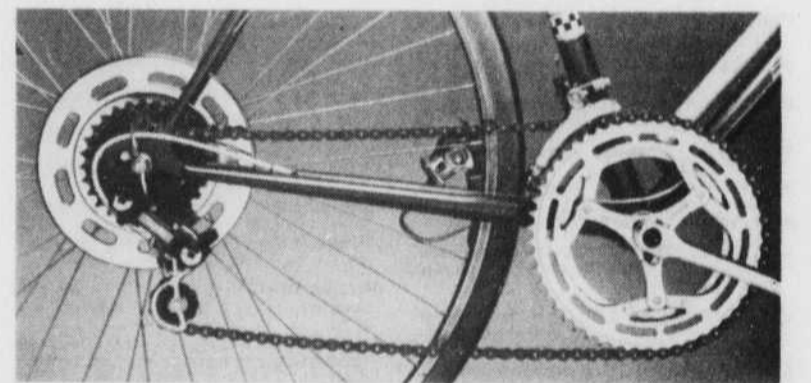
vez apporter votre nourriture, mais cela ne vous empêchera pas de pouvoir aller déguster quelques repas à l'auberge centrale. Vous avez le choix entre un chalet tout près de l'auberge ou dans un site plus isolé.

Les chalets sont équipés d'une toilette, d'un réfrigérateur d'un poêle à bois et d'un autre au propane pour la cuisine, où l'on trouve casseroles et ustensiles ainsi que la literie, papier de toilette, linges et savon de vais-

selle, essuie-tout, allumettes, etc. Pour la pêche, les services sont les mêmes qu'en Plan Américain.

Si l'aventure vous tente, faites-vous et faites-le plaisir par des vacances très spéciales, par le train, Chez Farrar en Mauricie, mais réservez dès maintenant car les places sont complètes.

La Pourvoierie Chez Farrar Inc. C.P. 173, La Tuque, Qué. G9X 3P2 Tél.: (819) 423-7339.



BONNE BÉCANE



BONNE RECETTE

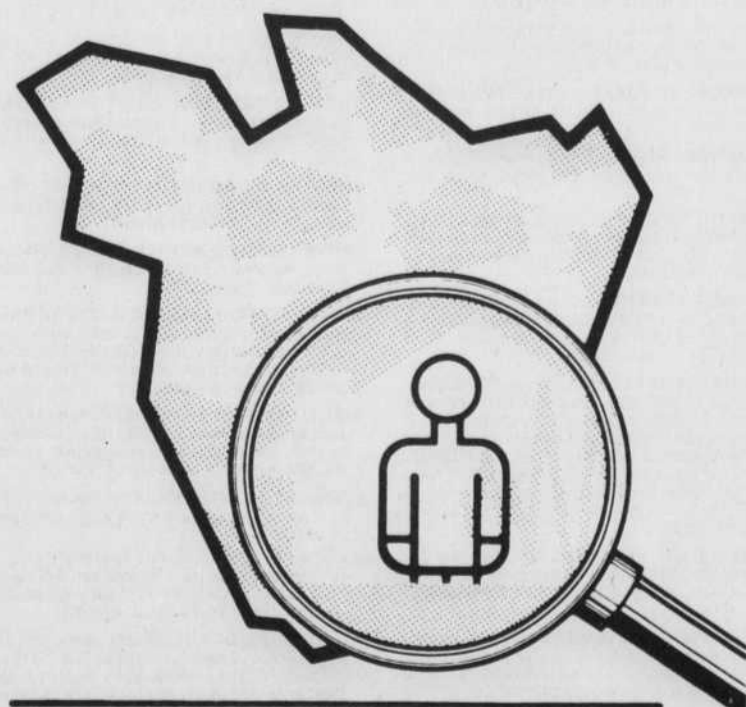


BONNE FORME

À Magog, une bonne adresse

L'Auberge de l'étoile
Tous les sports de saison
Vue panoramique sur le lac Memphrémagog
Brunch des gastronomes le dimanche
Téléphonez sans frais 1-800-567-2727
(819) 843-6521
1133 Principale, O. Magog, Qc J1X 2B8

COLLABOREZ AVEC



SANTÉ QUÉBEC

FORFAIT ÉTÉ

Offrez-vous des vacances de rêve: votre chambre, le repas du soir, le petit déjeuner et la pratique gratuite des activités sportives (piscine extérieure, voile, planche à voile, pédalo, canot, tennis, badminton, bicyclette, golf miniature, salle d'activité physique).

L'hébergement et les activités sportives sont gratuits pour les enfants de moins de 18 ans partageant la chambre des parents.

Tout compris

(Prix par personne par jour en occupation double d'une chambre régulière, incluant la taxe et le service.)

73\$



LE MANOIR DU LAC DELAGE
HOTEL DE VILLEGIATURE ET CENTRE DE CONGRES
40, Ave du Lac, Ville du Lac Delage, (Québec) G0A 4P0
RÉSERVATIONS (418) 848-2551 1 800 463-2841

LA PARTICIPATION, ÇA PERFECTIONNE!



CULTURE ET SOCIÉTÉ

Les Hollandais « s'installent » à la Cité du Havre

ANGÈLE DAGENAIS

Les Hollandais sont arrivés à la Cité du Havre pour accrocher leurs toiles et monter leurs installations. Le Musée d'Art Contemporain leur a en effet réservé trois grandes salles d'exposition en plus du vaste hall en haut du grand escalier.

C'est là du reste que se tenait hier la conférence de presse où nous ont été présentés ces jeunes artistes — aucune femme parmi eux — qui se prêteront vendredi à 15h à une table ronde avec tous ceux (grand public, artistes, étudiants) qui souhaitent les rencontrer et prendre connaissance de leur travail.

POUR OBTENIR DES CANDIDATE(S) DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU DEVOIR 842-9645

L'exposition à l'heure de la Hollande sera inaugurée officiellement dimanche en compagnie de l'ambassadeur et du consul de Hollande au Canada et à Montréal. Il s'agit pour le MAC d'un événement doublement important puisque c'est la contrepartie hollandaise, deux ans plus tard, d'une exposition d'art canadien qui avait eu lieu à Amsterdam en 1985 et, pour le Musée d'Art Contemporain, la première fois que deux conservateurs d'ici sélectionnent à l'étranger les oeuvres qu'ils désirent présenter au public québécois.

Jusqu'à maintenant, explique la conservatrice en chef du MAC, Mme Manon Blanchette, les expositions internationales présentées par le musée montréalais ont été conçues à l'étranger, soit dans leur pays d'origine, soit par des musées ou galeries étrangères.

Les deux responsables de la sélection de la trentaine d'oeuvres au programme sont donc Josée Béjissie et Sandra Grant Marchand, toutes deux conservatrices au MAC, qui n'ont pas cherché à présenter un éventail exhaustif de la production contempo-

raïne hollandaise mais plutôt un choix qui permettent aux Québécois d'apprécier les similitudes d'expériences ou dissemblances avec ce qui se fait ici.

Des choses aussi bizarres que les « sans titres » de Han Schuil, sortes de pièces de fuselage criblées de petits trous, aux installations vibrantes de Pieter Laurens Mol en passant par les pièces monumentales de Henk Visch, l'émotion voisine avec l'indifférence, la légèreté avec le brut et le rudimentaire, le banal et l'anecdotique avec l'abstraction indécodable, comme dans tout ce que nous sommes habitués de voir en art contemporain. Les Hollandais n'y échappent pas...

Une sélection de vidéos récents d'artistes hollandais réalisée pour le compte de la galerie new-yorkaise The Kitchen complètera cette exposition diversifiée qui habitera nos murs du 7 juin au 6 septembre.

Le gouvernement hollandais a contribué généreusement au financement de cette exposition ainsi que le ministère des Affaires culturelles du Québec et le Conseil des arts du Canada.

Le Festival « La Hollande au Canada » se tient cet été dans trois villes canadiennes — Montréal, Toronto et Ottawa — mais Montréal est la seule ville à présenter des artistes visuels. Ce sont les manifestations scéniques (musique, danse théâtre, variétés) qui voyageront dans le triangle des trois villes. Pour nous, ces événements dont nous avons déjà parlé, se tiendront à la Place des Arts et au Parc Lafontaine du 9 au 28 juin.

Le Musée d'art contemporain compte poursuivre ses échanges internationaux en présentant à l'automne 88 une exposition d'art contemporain britannique et en 1989 une autre consacrée à l'art contemporain allemand. Par ailleurs, la Biennale d'art québécois qui se tiendra à la Cité du Havre à l'été 1988 circulera au Canada et à l'étranger par la suite; des contrats sont en train de se signer avec la Belgique et la France notamment. Bref, les conservateurs ont la bougeotte et le musée, dans sa lointaine presqu'île, n'attendra pas sa relocalisation au coeur de la cité pour prendre le train des dynamismes internationaux...

TELEVISION

Table of television programs including CBFT, WCAX, WPTZ, CBMT, CFTM, CFCF, CIVM, WVNY, CICO, VERMONT ETV, QUATRE SAISONS, and TVFQ.

Faut LE DEVOIR pour le croire!

La télévision du jeudi soir en un clin d'oeil

Grid of television programs for Thursday evening, listing channels, times, and program titles.

CINEMA

Grid of cinema listings for Thursday evening, listing theaters, titles, and showtimes.

SUR SCENE

Grid of theater and performance listings for Thursday evening, listing venues, titles, and showtimes.

CULTURE ET SOCIÉTÉ



Que nous réserve Gerry Boulet ?

Tous pour un, un pour tous

JEAN-FRANÇOIS DORÉ
Collaboration spéciale

Vous connaissez tous ce dicton sorti tout droit des « Trois mousquetaires » qui étaient quatre. Il y a plusieurs façons de l'appliquer, de lui donner un sens, une réalité. Une de ces façons, c'est de faire l'exercice de style que Radio-Canada propose à des auteurs et des compositeurs, dans le cadre du « Juillet de la chanson française » dont LE DEVOIR faisait écho hier. L'exercice consiste en ce qui suit : à partir du même texte comment des compositeurs de genres, de styles, de sexe et d'affinités différents vont-ils traduire musicalement la même réalité poétique ?

Ainsi on a demandé à un certain nombre d'auteurs de fournir un ou des textes de chansons, complets et définitifs, qui seront soumis à cinq compositeurs différents. Ceux-ci doivent en arriver à choisir ensemble et par consensus *un seul et unique* texte qu'ils devront tous, chacun de leur côté, mettre en musique. L'intérêt de la chose étant de voir comment le même sujet, les mêmes paroles peuvent stimuler la créativité de chacun d'entre eux et voir comment les intentions et le contenu sera interprété en fonction du genre musical de chacun d'entre eux.

Ce seront en fait cinq chansons complètement différentes... avec les mêmes paroles. Pourquoi est-ce que je vous dis que les cinq chansons seront différentes ? D'une part parce qu'aucun compositeur n'écrit les mêmes choses, ni de la même façon qu'un autre, même si l'un et l'autre appartiennent à la même « famille » musicale, ou au même genre musical. D'autre part parce que, lorsque je vous aurai dit qui sont les compositeurs, vous vous rendrez compte qu'ils sont tous d'écoles à ce point différentes qu'il ne peut en ressortir que quelque chose de complètement différent.

Qui sont-ils, ces compositeurs ? Eh bien il s'agit de Marie Bernard, de Gerry Boulet, de François Cousineau, de Steve « Cassonade » Faulkner et de Michel Rivard. C'est une brochette de genres, de styles et de sensibilités complètement différentes qui devraient nous emmener dans des univers parallèles dignes des plus grands « Asimov ». Avec une main comme celle-là, Butch Cassidy et le Sundance Kid n'auraient jamais eu besoin de tricher ni Charles Goren de demander un grand chelem en sans-atout, contré, sur-contré et vulnérable.

On peut supposer que Gerry Boulet traitera le texte en rock ou en blues, c'est sa marque de commerce. Steve « Cassonade » Faulkner en fera probablement quant à lui une chanson « country-isante », c'est un maître de la chose. On se doute, mais sans vraiment se douter non plus, de ce que Michel Rivard est capable de faire. Rock ? Folk ? Pop ? et quoi d'autre encore ? Tout lui est possible. François Cousineau, qui a fait les belles heures, sinon les belles années, de Diane Dufresne et d'autres, peut lui aussi nous offrir des surprises dans tous les genres.

« Montréal Bizz » : 300 spectacles dans la métropole cet été

PAUL CAUCHON

Il faut se faire à l'idée, nous sommes entrés dans l'ère de la culture estivale. On peut même s'étonner que les sociologues ne se soient pas encore emparés de cette idée : au Québec la culture se vit maintenant l'été, et à l'extérieur autant que possible. Ou peut-être faudrait-il plutôt parler d'une culture « normale » qui se maintient pendant trois saisons, et d'une culture spécifique qui prend place de juin à août ?

Cette culture estivale se distingue, entre autres, par son amour du balconville, par la confusion savamment entretenue entre la notion d'art et celle de loisir, par la démocratisation familiale, par la consommation de bière, par le mariage entre l'entreprise privée et les subventions afin de garantir les spectacles au plus bas prix possible (ce qui modifie d'ailleurs les règles du jeu dans le milieu du show-bizz), et par cet autre mariage entre artistes de scène et artistes de rue.

Mais ces considérations ne nous privent en rien d'excellents spectacles. La Ville de Montréal présente cet été 300 spectacles avec 850 artistes dans 12 quartiers différents, le tout regroupé sous le concept de « Montréal Bizz », qui bénéficiera d'une intense campagne promotionnelle. Pendant huit semaines on retrouvera donc sur tous les autobus des panneaux publicitaires nous vantant les bienfaits de cette nouvelle culture estivo-municipale. Coût global de l'opération : \$ 500,000, sans parler des fonds générés par les différents commanditaires.

Aux activités déjà annoncées auxquelles la ville s'est associée (l'exposition Images du futur dans le Vieux-Port, le Festival hollandais au Parc Lafontaine, etc.), le Service des loisirs ajoute donc une programmation éclectique qui pourra satisfaire tous les goûts.

Ainsi, le Théâtre de la Verdure du Parc Lafontaine présentera de juin à août quinze spectacles des plus va-



Pas moins de 650 artistes se produiront dans 12 quartiers différents de la ville.

riés, du ballet congolais au festival de rock francophone (18 et 19 juillet), en passant par un spectacle de cornemuse, un quintette à vent, 10 percussionnistes rwandais, les Grands ballets canadiens et l'Orchestre Métropolitain.

La musique classique sera d'ailleurs à l'honneur, alors que l'OSM se produira quatre fois dans de grands parcs de la région (le 21 juin au Parc du Mont-Royal, le 9 juillet à Laval, le 23 juillet à l'Île Sainte-Hélène et le 30 juillet au Parc Ahuntsic). L'OSM et l'Orchestre Métropolitain offriront aussi une série de concerts à l'aréna Maurice Richard tous les mercredi à 20 h 15.

D'autres parcs présenteront des spectacles de variétés tels ceux de Jano Bergeron et Patsy Gallant, et une caravane de trois autobus sillon-

nera les parcs pendant l'été pour présenter, par exemple, la pièce de théâtre « La grande coulisse », écrite par Yves Dagenais (Omer Veilleux).

Une autre série de spectacles aux parcs du Mont Royal, de Maison-Neuve et du Square Dominion vaudra nous initier à la danse.

L'aspect le plus inusité de cette été culturel consiste en une exposition consacrée aux collectionneurs, *Autographes*, qui se tiendra dans toutes les Maisons de la Culture. On a demandé à différents collectionneurs de présenter leur collection dans différentes Maisons, et le résultat se lit comme un poème surréaliste. Ainsi, Serge Joyal présente sa collection de « costumes de plage de 1880 à 1930 » à la Maison de la Petite Patrie, tandis que le chroniqueur mondain Thomas Schurmacher

présente sa collection de flamants roses à Maisonneuve. Edith Butler présente ses peintures de Nérée de Grâce (?) à Marie Uguay, et la Maison de la culture Mont-Royal atteint le sublime, en présentant la collection de peinture de Mireille et Bernard Lagacé, la collection de presse-papiers de Michel Tremblay, la collection de kimonos de Douglas Coco Léopold, la collection de premiers numéros de journaux d'Alain Stanké... et la collection de souris Mickey de Monique Miller !

Détail important : le programme complet de toutes ces activités sera disponible dans toutes les bibliothèques et Maisons de la culture de la ville de Montréal, et le public pourra obtenir tous les renseignements sept jours par semaine de 9 à 20 h en téléphonant au 872-5585.

Pas d'amphithéâtre sans entente officielle

ISABELLE PARÉ

La ministre des Affaires culturelles, Mme Lise Bacon, n'entend pas donner suite au projet de l'amphithéâtre de Lanaudière tant qu'une entente officielle ne sera pas conclue avec son homologue fédérale, la ministre des Communications Mme Flora MacDonald.

Lors de la période de questions, hier, la ministre Bacon a même mis en doute les prétentions du ministre Masse concernant la subvention fédérale de \$ 2,5 millions que doit verser le ministère des Communications.

« Le ministre est responsable de l'Énergie et non des Communications », a rétorqué Mme Bacon au chef de l'opposition, Pierre-Marc Johnson, qui l'interrogeait à ce sujet. Je vais donc m'informer auprès de la responsable du ministère des Communications qui va fournir l'argent, si elle l'a vraiment ».

Mardi, Marcel Masse, ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources avait fait l'annonce d'une subvention de \$ 2,5 millions pour la construction d'un amphithéâtre à Joliette, donnant suite à une annonce faite l'an dernier, au moment où il

était ministre des Communications. Toutefois, il précisait que l'octroi de ce montant par le fédéral demeurait conditionnel au versement de la même somme par Québec.

Hier en chambre, Mme Bacon a laissé entendre qu'elle ne donnerait pas de réponse avant d'avoir vérifié si les sommes prévues par M. Masse étaient réellement disponibles. Au paravant, la ministre a informé l'Assemblée qu'une telle demande avait déjà été faite auprès de son homologue fédérale, Mme Flora MacDonald. La ministre des Communications lui aurait alors indiqué que les sommes n'étaient pas disponibles.

L'attaché de presse de la ministre Bacon a fait savoir que la dernière correspondance avec Mme MacDonald concernant l'amphithéâtre remontait à décembre, et qu'il était peu probable qu'une décision soit prise d'ici peu.

Au cabinet de la ministre MacDonald, on confirmait cependant que les sommes seraient libérées dès qu'une entente interviendrait entre les deux paliers de gouvernements.

Mme Bacon n'a d'ailleurs pas manqué de reprocher à M. Masse d'avoir fait une telle annonce, en dépit du fait qu'il savait très bien que le

ministère des Affaires culturelles du Québec avait décrété un moratoire sur les équipements culturels pour trois ans.

Le député Boulerice, quant à lui, a comparé l'excuse de Mme Bacon à un faux-fuyant puisqu'à son avis, elle a déjà consenti à lever le moratoire, entre autres, dans le cas du Musée d'art contemporain, du complexe

culturel de Rivière-du-Loup et d'un centre d'art à Bouchet.

À ce sujet, la ministre a répliqué que le moratoire ne concernait que le service de la dette, laissant entendre que les sommes avancées dans certains dossiers n'engageaient pas le gouvernement au-delà de son budget annuel.

Cinéma Libre présente

un film de Jean Pierre Lefebvre

ALFRED LALIBERTÉ
SCULPTEUR 1878-1953
ESQUISSE D'UN HOMME ET SON ÉPOQUE

Avec Paul Hébert • Albert Millaire • Marcel Sabourin
Nicole Filon • Odette Legendre • Francine Ruel

4-5-6 juin à 21:15

7 juin 15:00 et 19:00

Au **Quimétoscope** Salle 2
1204 est, rue Ste-Catherine
(Métro Beaudry) 525-8600

Production des Films François Brault
et les Productions Dix-Huit

CARBONE 14

PROLONGATION
JUSQU'AU 13 JUIN
TOUS LES SOIRS À 21h
EXCEPTÉ LES DIMANCHES

Du grand théâtre. Immense. Gilles Maheu soigne l'œil, l'oreille, l'intelligence du spectateur. À revoir et à revoir pour en saisir toute l'immensité.
Jean Beaunoyer, *La Presse*
Brimming with the purity of design and richness of imagination that have become CARBONE 14 hallmarks, Hamlet Machine is a rigorous and tightly structured 90 minutes of pure theatre. Marianne Ackerman — *The Gazette*
Le public fidèle de CARBONE 14 est aussi exigeant que les membres de la fameuse troupe. Avec Hamlet Machine, il sera de nouveau surpris, déroute, bouleversé, ému et fasciné.
Daniel Hart — *Journal Liaison St-Louis*
Comme le petit muret qui coupe la scène en deux, et au cœur duquel grouillent des rats, Hamlet Machine brise les apparences et révèle la pourriture au cœur du siècle.
Jean Barbe — *Voix*

HAMLET-MACHINE

de HEINER MÜLLER

Mise en scène: Gilles Maheu

Musique originale: Michel Drapeau

Avec:
Lou Babin
Johanne Madore
Rodrigue Proteau

Jean-Pierre Bergeron
Pascale Montpetit
Luc Proulx

Paul Cagelet
Ginette Marin
Jerry Snell

ESPACE LIBRE

521-4191

21h00 tous les soirs
relâche le dimanche

FESTIVAL FILMS VIDÉOS
FEMMES
4 AU 14 JUIN 1987
MONTREAL
Une sélection internationale comprenant plus de 100 films et vidéos.
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE
335, boul. de Maisonneuve est
845-9743
MILIEU
5380, boul. St-Laurent
277-5789
CINÉMA ONF, COMPLEXE GUY-FAVREAU
200, boul. Dorchester ouest 351-4229
Billets individuels: 4,00 \$ Carte-festival (10 billets): 30,00 \$
Informations: 845-0243

Ouverture 1812

Tchaikovsky
extraordinaire

Orchestre symphonique de Montréal
Charles Dutoit
le lundi 8 juin à 19h30

Forum

Marche slave
Concerto pour piano n° 1
Mikhail Rudy
Concerto pour violon
Ida Haendel
Ouverture 1812
Billets: 16,50\$, 10,50\$
En vente au Forum et
aux comptoirs Ticketron

Les JOIES de la musique
présentation de Papiers Scott Limitée

SCOTT

L'ACTUALITÉ BOURSINIÈRE

Montréal, jeudi 4 juin 1987

MONTREAL

L'indice bondit de 25 points

MONTREAL (PC). Une forte reprise a été notée mercredi à la Bourse de Montréal. L'indice général a fait un bond de 25,63 points et affichait 1852,43 au terme de la séance.

En tout 6,271,845 actions ont changé de main au lieu de 5,940,748 le jour précédent. Les minières ont progressé de 32,70 à 1650,92, les forestières de 31,95 à 3217,86 et les bancaires de 20,10 à 1607,90.

Le titre Consumers Packaging, en hausse de \$1 à \$24 s'est traité à 120,000 exemplaires. Placer a cédé 1-4 à \$22 3-8 et 63,900 actions ont été négociées sur le parquet.

Parmi d'autres valeurs ayant retenu l'attention, Alcan a gagné \$2 1-2 à \$39 5-8, Noranda 3-4 à \$23 3-4, Banque de commerce 5-8 à \$21 3-4, Banque de Montréal 3-8 à \$33 1-2, Bell 1-4 à \$42 3-8 et Alexis Nihon A 1-8 à \$25 3-4. A l'inverse, Power a perdu 1-8 à \$17 1-2.

Sur 632 titres mis en jeu 226 étaient gagnants, 237 perdants et 169 stables.

XXM	VALEURS INDUSTRIELLES	BANCAIRE	PRODUITS FORESTIERS
25,63 1852,43	13,56 1464,89	20,10 1607,90	31,95 3217,86
SERVICES PUBLICS	MINES ET MÉTAUX	INDICE RÉA R.C.M.P.	VARIATION DES TITRES
1570,80 0,89	32,70 1650,92	5,32 1588,81	226 169 237

TORONTO

La hausse se renforce

TORONTO (PC). La tendance à la hausse s'est renforcée mercredi à la Bourse de Toronto. L'indice composé a encore gagné 24,43 points et clôturé à 3700,91.

Le volume a diminué, à 21,79 millions d'actions contre 36,25 millions mardi. Dans les industrielles, Dome Petroleum a gagné cinq cents à \$1,20; Canadian Imperial Bank of Commerce 1-2 à \$21 3-4; Laidlaw B 1-8 à \$0 1-8; Cominco Ltd. 1-8 à \$17, et Falconbridge Ltd. 1-2 à \$21 1-8. Compu-Home a perdu 15 cents à 95 cents, et Tarxien Intl. 35 cents à \$2,50. Dans les minières, Iron Bay Trust a gagné cinq cents à 25 cents; Madeleine Mines 5-8 à \$15, et Heenan Senlac 14 cents à \$1,40. Cartier Resources a cédé quatre cents à 1 cent, et Placer Development 3-8 à \$22 3-8. Dans les pétroles, United Reef gagne 13 cents à \$2,73; Cabre Explorations 30 cents à \$4,70, et Trilogy Resources 10 cents à \$1,15. Lariat Oil and Gas abandonne un cent à \$1,24, et Gulfstream Resources six cents à 78 cents.

TSE 300	VALEURS INDUSTRIELLES	PRODUITS DE CONSOMMATION	COMMUNICATIONS
24,43 3700,91	28,64 2263,25	73,52 5136,15	20,47 6519,84
HAUTE TECHNOLOGIE	AURIFÈRES	PÉTROLE ET GAZ	VARIATION DES TITRES
16,00 994,70	8469,43 156,09	17,48 4196,48	

NEW YORK

La tendance s'est raffermie

NEW YORK (AFP-AP). La tendance s'est fortement raffermie mercredi à Wall Street dans une atmosphère plus active qu'au cours des récentes séances. L'indice Dow Jones des valeurs industrielles s'est aisément maintenu au-dessus du niveau de résistance technique de 2,300 durant toute la séance et a clôturé à 2,320,69 en hausse de 42,48 points. Quelque 164 millions d'actions ont été échangées. Le nombre des hausses a dépassé celui des baisses: 1,101 contre 471; 391 titres ont été inchangés.

Les marchés monétaires et obligataires, fortement affectés la veille par la démission du président de la Réserve fédérale, M. Paul Volcker, dans la crainte notamment que les investisseurs étrangers ne soient mécontents de ce départ, ont rebondi mercredi. La plupart des analystes ont par ailleurs estimé que le choix du Président Reagan de remplacer M. Volcker par M. Alan Greenspan ne pouvait être meilleur, et le soulagement des investisseurs s'est traduit par une demande active à Wall Street, d'autant plus que la Bourse de Tokyo a atteint de nouveaux records.

Merck a gagné 4 7-8 à 159 3-8; CBS 3-4 à 162 3-4 et Ford 3 1-8 à 94 1-2. Control Data a perdu 2 1-2 à 29 3-8; Hewlett Packard 2 1-8 à 62 et Primerica 1 7-8 à 39 7-8. Du côté des valeurs canadiennes, Alcan a gagné 3-4 à \$29 1-2; Genesco 1-4 à \$4 7-8 et Northern Telecom 7-8 à \$19 7-8. Canadian Pacific a cédé 1-8 à \$17, et Dome Petroleum 1-8 à \$14 1-4.

DOW JONES INDUSTRIEL	DOW JONES 65 TITRES	DOW JONES TRANSPORT	SERVICES PUBLICS
42,47 2320,69	13,67 869,28	12,18 978,76	2,25 196,86
S ET P 500	S ET P 400	NYSE	VARIATION DES TITRES
5,01 293,47	5,80 340,77	2,50 165,27	1100 400 476

DEVISES

Voici les taux des devises étrangères tels que fournis hier matin par la Banque Nationale. Les cotes sont en monnaie canadienne et varient d'une banque à l'autre.

Afrique du Sud	Rand	0.6687	Hong Kong	Dollar	0.1724
Afrique franco	Franc CFA	0.004462	Inde	Roupie	0.1057
Allemagne-Ouest	Mark	0.7455	Israël	Sheqels	0.8436
Antilles Angl.	Dollar	0.4989	Italie	Lire	0.001031
Australie	Dollar	0.9638	Jamaïque	Dollar	0.2491
Autriche	Schilling	0.10611	Japon	Yen	0.009421
Bahamas	Dollar	1.3442	Liban	Livre	0.01077
Belgique	Franc	0.03597	Mexique	Peso	0.001066
Danemark	Couronne	0.1982	Norvège	Couronne	0.2011
Espagne	Peseta	0.010695	Nouv.-Zélande	Dollar	0.7803
États-Unis	Dollar	1.3442	Portugal	Escudo	0.009562
Finlande	Mark	0.3069	Royaume-Uni	Sterling	2.2099
France	Franc	0.2231	Suede	Couronne	0.2137
Grèce	Drachme	0.009969	Suisse	Franc	0.9029
Hollande	Florin	0.6617	Vénézuela	Bolivar	0.04802

LE DOLLAR CANADIEN	L'OR À LONDRES	L'ARGENT AU CANADA	L'OR AU CANADA
0,20 74,55	452,00 2,50	10,28 0,08	604,00 10,00

Conrad Black envisage d'acquérir une dizaine de journaux aux É.-U.

(PC, Le Devoir) — La stratégie de développement de M. Conrad Black, président d'Hollinger, qui consiste à se débarrasser d'un certain nombre d'activités afin de se concentrer dans les communications écrites se poursuit. En effet, après l'acquisition d'Unimedia la semaine dernière, M. Black a indiqué qu'il avait dans sa ligne de mire une dizaine de journaux aux États-Unis.

Ce brusque changement de cap a été élaboré afin de modifier sensiblement la santé financière du groupe Hollinger. D'une perte de \$ 87 millions après les postes extraordinaires, enregistrée lors de la dernière année financière complétée, M. Black a prédit que la réorientation de son ensemble en un groupe de presse, entraînera un profit de \$ 1 par action d'ici la fin de l'exercice en cours.

Cette manœuvre, a déclaré M. Black, sera encore bien insuffisante pour placer Hollinger, son entreprise de holding de Toronto, au même rang que les grandes entreprises du secteur des médias comme Thomson Newspaper ou Southam. Toute future acquisition ne consistera en fait, selon lui, que de miettes négligées par les autres groupes de journaux.

La politique de Thomson qui veut qu'on délaisse les journaux dont le tirage est inférieur à 25,000, permettra à Hollinger de saisir bien des occasions intéressantes, a confié M. Black, à l'issue de l'assemblée annuelle des actionnaires tenue à Toronto. L'une d'entre elles consiste en une éventuelle association avec le Groupe Quebecor de M. Pierre Péleadeau, pour la création d'un nouveau quotidien anglophone à Montréal.

Après avoir fait allusion au Daily Telegraph, quotidien de Londres acheté l'an dernier, en mentionnant que les coupures sur les coûts devraient résulter en un profit d'ici la



M. Conrad Black et son frère, Montegu, s'entretenant amicalement avant le début de l'assemblée annuelle du groupe Hollinger, à Toronto.

fin du troisième trimestre, M. Black a parlé avec fierté de sa dernière acquisition, Unimedia, troisième plus importante chaîne de journaux au Québec.

Il fut un temps où la majorité des intérêts de Hollinger se trouvaient dans les aliments, les mines et les pétroles. Des secteurs qui sur la foi des résultats financiers n'ont pas rapporté les dividendes escomptés. En effet, lors de l'exercice terminé le 31 décembre 1986, les pertes ont atteint \$ 10,4 millions soit près du double de l'année précédente.

C'est à la suite de ces déboires financiers que M. Black s'est débarrassé de ses possessions dans ces créneaux pour s'intéresser plutôt au secteur des journaux qui devraient amener dans les coffres d'Hollinger, des profits de \$ 55 millions au cours des douze prochains mois. À la fin du premier trimestre de l'année en cours, Hollinger a déclaré un bénéfice de \$ 500,000 comparativement à une perte de \$ 165,000 lors du trimestre correspondant l'an dernier. Quant au chiffre d'affaires, il a fait un bond gigantesque passant ainsi de \$ 1,5 million à plus de \$ 102 millions.

Depuis l'an dernier ce financier a acquis Sterling Newspapers, de Vancouver, qui publie huit quotidiens en Colombie-Britannique et un à l'Île-du-Prince-Édouard, au coût de \$ 37 millions, 22 autres quotidiens aux États-Unis au coût d'environ \$ 105 millions et The Daily Telegraph.

M. Black contrôle Hollinger par l'intermédiaire de Ravelstone Corp., autre holding qu'il dirige. Il a indiqué qu'il n'hésiterait pas à acquérir d'autres journaux canadiens mais qu'à sa connaissance aucun n'était actuellement en vente.

À l'assemblée annuelle, Hollinger a ajouté deux financiers de poids à son conseil d'administration: Peter Bronfman, président du conseil d'Edper Investments Ltd., et Paul Reichmann, vice-président exécutif senior d'Olympia and York Developments. De plus, un ancien administrateur, M. Hal Jackman, président du conseil d'Empire Life Insurance, est revenu au sein du conseil de Hollinger.

Expansion de GTC aux É.-U.

Le Groupe Transcontinental GTC vient d'acquérir une seconde imprimerie aux États-Unis, à Orlando en Floride.

Cette nouvelle entité de GTC a un chiffre de ventes de \$ 7 millions US et emploie une cinquantaine de personnes. L'acquisition est financée à même le fonds de roulement de GTC. « Cette acquisition s'inscrit très bien dans le développement stratégique de GTC qui s'oriente de plus en plus vers le marché des États-Unis », a déclaré M. Rémi Marcoux, président du conseil et chef de la direction.

L'usine d'Orlando donne à GTC un second centre de production en territoire américain, à partir duquel la société pourra augmenter sa pénétration de ce marché.

M. Marcoux a précisé que « la nouvelle usine disposait de l'espace nécessaire pour l'installation d'une presse de type heatset à grand volume. Ce genre de presse, que nous avons dans la plupart de nos usines au Canada et aux États-Unis, nous permettra de servir un nombre de plus en plus important de clients nationaux américains. »

Hausse des gains de la Banque d'Épargne

Pour la période de trois mois terminée le 30 avril 1987, le bénéfice net consolidé de la Banque d'Épargne s'élève à \$ 6,5 millions par rapport à \$ 5,6 millions pour le trimestre correspondant de 1986, soit une augmentation de 17 %. Ceci porte à \$ 12,7 millions le bénéfice net consolidé de la Banque pour la première moitié de l'année financière en cours, alors qu'il atteignait \$ 10,5 millions à la fin des deux premiers trimestres de 1986.

Après paiement des dividendes sur actions privilégiées, le revenu net par action ordinaire, pour le trimestre terminé le 30 avril 1987, s'élève à \$ 0,35 en regard de \$ 0,28 enregistré au second trimestre de 1986. Pour la période de 6 mois, le revenu net par action s'établit à \$ 0,68 par rapport à \$ 0,53 pour la période correspondante de 1986, en hausse de 28 %.

Par \$ 100 d'actif moyen, le revenu net du semestre s'établit à \$ 0,65 en regard de \$ 0,60 pour la période correspondante de 1986. L'augmentation appréciable du revenu net des six premiers mois est attribuable principalement au rendement obtenu sur les fonds provenant de la vente en 1986 de Crédit Foncier ainsi qu'à la croissance importante des portefeuilles de prêts.

Au 30 avril 1987, l'actif consolidé de la Banque d'Épargne s'établissait à

\$ 4,3 milliards, soit une hausse de 21 % sur les \$ 3,5 milliards accumulés à la même date en 1986. Cette forte croissance de l'actif au cours des douze derniers mois est principalement attribuable à la croissance soutenue du portefeuille de prêts aux particuliers, notamment dans le secteur hypothécaire résidentiel. Les prêts affichent une augmentation de \$ 588 millions de 28 % par rapport à l'an dernier.

À sa réunion du 3 juin 1987, le conseil d'administration a déclaré un dividende de \$ 0,125 par action ordinaire de même que le dividende trimestriel sur les actions privilégiées.

Plus de café pour Unigesco

Le holding financier de M. Bertin Nadeau vient de faire l'acquisition d'une portion non indiquée d'actifs de la société Café Christophe Van Houtte.

En effet, M. Guy Langlois, président d'Aliments Excelco Inc., filiale d'Unigesco, et M. Christian Pouliot, président de Breuvomatic Inc., ont confié que la compagnie de café Selena (Breuvomatic inc.), une filiale d'Aliments Excelco, s'est portée acquéreur de certains actifs de service de Café Christophe Van Houtte, en particulier de son service de distribution dans les édifices à bureaux.

Cette acquisition fait suite à la prise de contrôle par Selena, au cours des derniers mois, des actifs de services de café ABC et de Kafex, toutes deux actives dans la distribution de café dans le secteur des édifices à bureaux de la ville de Québec, et à l'acquisition de services de Café International et de Service de café Interprovincial, deux entreprises de distribution de café auprès des édifices à bureaux de la ville de Montréal.

Café Selena est la plus importante entreprise de distribution de café aux édifices à bureaux du Québec. Les acquisitions complétées au cours des derniers mois confirment son leadership sur ce marché.

SIIM87

3, 4 et 5 juin 1987

VOUS CHERCHEZ

- Des équipements qui évolueront avec vos besoins
- Un traitement de l'information selon vos priorités
- Un environnement qui favorisera la productivité
- Des conseils pour l'acquisition d'équipement

VOUS TROUVEREZ

- Des ordinateurs de toutes capacités
- Les logiciels les plus sophistiqués
- La fine pointe dans l'automatisation de bureau
- Des experts en informatique et en bureautique

Tout ça au même endroit!

Salon international de l'informatique et du bureau de Montréal

GAGNEZ UN Macintosh™ Plus
GRACIEUSEMENT DU
SIIM87
ET DE
MIGRO
BOUQUINE

DÉTAILS AU
STAND #430

Place Bonaventure
Montréal,
Québec, Canada

SIIM 87 ne s'adresse qu'aux gens d'affaires de 18 ans et plus.

Le salon d'aujourd'hui pour le bureau de demain

Organisé et produit par

ECM LTÉE
300, Léo-Pariseau, bureau 1919
C.P. 1119, Place du Parc
Montréal (Québec) H2W 2P4
Tel: (514) 288-8811
Fax: (514) 288-9125

ECM LTD.
324 Lakeshore Rd. East
Mississauga (Ontario)
L5G 1H4
Tel: (416) 274-5505
Fax: (416) 274-0060

BOURSE MONTREAL

INDICE GENERAL

3920
3880
3840
3800
3760
3720
3680
3640
3600
3560
3520

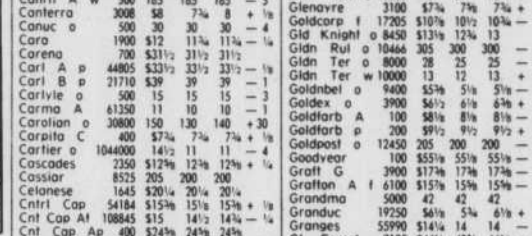


AB

Symbol	Price	Change
A.G.F.	5000	15%
A.H. Auto	1500	4%
AMCA Int	2050	10%
AMCA P	1500	5%
AMCA S	1100	3%
AMCA T	800	2%
AMCA U	600	1%
AMCA V	400	0%
AMCA W	200	0%
AMCA X	100	0%
AMCA Y	50	0%
AMCA Z	25	0%

INDICE GENERAL

1960
1940
1920
1900
1880
1860
1840
1820
1800
1780
1760

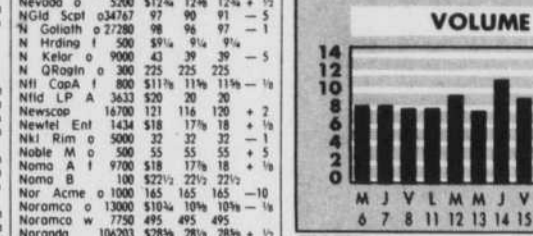


AB

Symbol	Price	Change
AB	100	0%
ABC	200	0%
ABD	300	0%
ABE	400	0%
ABF	500	0%
ABG	600	0%
ABH	700	0%
ABI	800	0%
ABJ	900	0%
ABK	1000	0%
ABL	1100	0%
ABM	1200	0%
ABN	1300	0%
ABO	1400	0%
ABP	1500	0%
ABQ	1600	0%
ABR	1700	0%
ABS	1800	0%
ABT	1900	0%
ABU	2000	0%
ABV	2100	0%
ABW	2200	0%
ABX	2300	0%
ABY	2400	0%
ABZ	2500	0%

INDICE GENERAL

14
12
10
8
6
4
2
0
-2
-4
-6
-8
-10
-12
-14
-16
-18
-20
-22
-24
-26
-28
-30
-32
-34
-36
-38
-40
-42
-44
-46
-48
-50
-52
-54
-56
-58
-60
-62
-64
-66
-68
-70
-72
-74
-76
-78
-80
-82
-84
-86
-88
-90
-92
-94
-96
-98
-100



AB

Symbol	Price	Change
AB	100	0%
ABC	200	0%
ABD	300	0%
ABE	400	0%
ABF	500	0%
ABG	600	0%
ABH	700	0%
ABI	800	0%
ABJ	900	0%
ABK	1000	0%
ABL	1100	0%
ABM	1200	0%
ABN	1300	0%
ABO	1400	0%
ABP	1500	0%
ABQ	1600	0%
ABR	1700	0%
ABS	1800	0%
ABT	1900	0%
ABU	2000	0%
ABV	2100	0%
ABW	2200	0%
ABX	2300	0%
ABY	2400	0%
ABZ	2500	0%

INDICE GENERAL

14
12
10
8
6
4
2
0
-2
-4
-6
-8
-10
-12
-14
-16
-18
-20
-22
-24
-26
-28
-30
-32
-34
-36
-38
-40
-42
-44
-46
-48
-50
-52
-54
-56
-58
-60
-62
-64
-66
-68
-70
-72
-74
-76
-78
-80
-82
-84
-86
-88
-90
-92
-94
-96
-98
-100

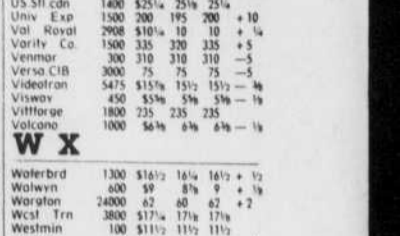


AB

Symbol	Price	Change
AB	100	0%
ABC	200	0%
ABD	300	0%
ABE	400	0%
ABF	500	0%
ABG	600	0%
ABH	700	0%
ABI	800	0%
ABJ	900	0%
ABK	1000	0%
ABL	1100	0%
ABM	1200	0%
ABN	1300	0%
ABO	1400	0%
ABP	1500	0%
ABQ	1600	0%
ABR	1700	0%
ABS	1800	0%
ABT	1900	0%
ABU	2000	0%
ABV	2100	0%
ABW	2200	0%
ABX	2300	0%
ABY	2400	0%
ABZ	2500	0%

INDICE GENERAL

14
12
10
8
6
4
2
0
-2
-4
-6
-8
-10
-12
-14
-16
-18
-20
-22
-24
-26
-28
-30
-32
-34
-36
-38
-40
-42
-44
-46
-48
-50
-52
-54
-56
-58
-60
-62
-64
-66
-68
-70
-72
-74
-76
-78
-80
-82
-84
-86
-88
-90
-92
-94
-96
-98
-100



AB

Symbol	Price	Change
AB	100	0%
ABC	200	0%
ABD	300	0%
ABE	400	0%
ABF	500	0%
ABG	600	0%
ABH	700	0%
ABI	800	0%
ABJ	900	0%
ABK	1000	0%
ABL	1100	0%
ABM	1200	0%
ABN	1300	0%
ABO	1400	0%
ABP	1500	0%
ABQ	1600	0%
ABR	1700	0%
ABS	1800	0%
ABT	1900	0%
ABU	2000	0%
ABV	2100	0%
ABW	2200	0%
ABX	2300	0%
ABY	2400	0%
ABZ	2500	0%

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Symbol	Price	Change
AGF Group	100	0%
AMF Group	200	0%
AMF Div	300	0%
AMF Ind	400	0%
AMF Int	500	0%
AMF Inv	600	0%
AMF Mkt	700	0%
AMF Real	800	0%
AMF Tech	900	0%
AMF World	1000	0%
AMF Bond	1100	0%
AMF Energy	1200	0%
AMF Health	1300	0%
AMF Media	1400	0%
AMF Telecom	1500	0%
AMF Utilities	1600	0%
AMF Commodities	1700	0%
AMF International	1800	0%
AMF Emerging Markets	1900	0%
AMF Global	2000	0%
AMF Divers	2100	0%
AMF Multi-Sector	2200	0%
AMF Sector	2300	0%
AMF Style	2400	0%
AMF Risk	2500	0%

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Symbol	Price	Change
AMF Group	100	0%
AMF Div	200	0%
AMF Ind	300	0%
AMF Int	400	0%
AMF Inv	500	0%
AMF Mkt	600	0%
AMF Real	700	0%
AMF Tech	800	0%
AMF World	900	0%
AMF Bond	1000	0%
AMF Energy	1100	0%
AMF Health	1200	0%
AMF Media	1300	0%
AMF Telecom	1400	0%
AMF Utilities	1500	0%
AMF Commodities	1600	0%
AMF International	1700	0%
AMF Emerging Markets	1800	0%
AMF Global	1900	0%
AMF Divers	2000	0%
AMF Multi-Sector	2100	0%
AMF Sector	2200	0%
AMF Style	2300	0%
AMF Risk	2400	0%

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Symbol	Price	Change
AMF Group	100	0%
AMF Div	200	0%
AMF Ind	300	0%
AMF Int	400	0%
AMF Inv	500	0%
AMF Mkt	600	0%
AMF Real	700	0%
AMF Tech	800	0%
AMF World	900	0%
AMF Bond	1000	0%
AMF Energy	1100	0%
AMF Health	1200	0%
AMF Media	1300	0%
AMF Telecom	1400	0%
AMF Utilities	1500	0%
AMF Commodities	1600	0%
AMF International	1700	0%
AMF Emerging Markets	1800	0%
AMF Global	1900	0%
AMF Divers	2000	0%
AMF Multi-Sector	2100	0%
AMF Sector	2200	0%
AMF Style	2300	0%
AMF Risk	2400	0%

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Symbol	Price	Change
AMF Group	100	0%
AMF Div	200	0%
AMF Ind	300	0%
AMF Int	400	0%
AMF Inv	500	0%
AMF Mkt	600	0%
AMF Real	700	0%
AMF Tech	800	0%
AMF World	900	0%
AMF Bond	1000	0%
AMF Energy	1100	0%
AMF Health	1200	0%
AMF Media	1300	0%
AMF Telecom	1400	0%
AMF Utilities	1500	0%
AMF Commodities	1600	0%
AMF International	1700	0%
AMF Emerging Markets	1800	0%
AMF Global	1900	0%
AMF Divers	2000	0%
AMF Multi-Sector	2100	0%
AMF Sector	2200	0%
AMF Style	2300	0%
AMF Risk	2400	0%

FONDS COMMUNS DE PLACEMENTS

Symbol	Price	Change
AMF Group	100	0%
AMF Div	200	0%
AMF Ind	300	0%
AMF Int	400	0%
AMF Inv	500	0%
AMF Mkt	600	0%
AMF Real	700	0%
AMF Tech	800	0%
AMF World	900	0%
AMF Bond	1000	0%
AMF Energy	1100	0%
AMF Health	1200	0%
AMF Media	1300	0%
AMF Telecom	1400	0%
AMF Utilities	1500	0%
AMF Commodities	1600	0%
AMF International	1700	0%
AMF Emerging Markets	1800	0%
AMF Global	1900	0%
AMF Divers	2000	0%
AMF Multi-Sector	2100	0%
AMF Sector	2200	0%
AMF Style	2300	0%
AMF Risk	2400	0%

MEMBERS

Symbol	Price	Change
AGF Group	100	0%
AMF Group	200	0%
AMF Div	300	0%
AMF Ind	400	0%
AMF Int	500	0%
AMF Inv	600	0%
AMF Mkt	700	0%
AMF Real	800	0%
AMF Tech	900	0%
AMF World	1000	0%
AMF Bond	1100	0%
AMF Energy	1200	0%
AMF Health	1300	0%
AMF Media	1400	0%
AMF Telecom	1500	0%
AMF Utilities	1600	0%
AMF Commodities	1700	0%
AMF International	1800	0%
AMF Emerging Markets	1900	0%
AMF Global	2000	0%
AMF Divers	2100	0%
AMF Multi-Sector	2200	0%
AMF Sector	2300	0%
AMF Style	2400	0%
AMF Risk	2500	0%

MEMBERS

Symbol	Price	Change
AMF Group	100	0%
AMF Div	200	0%
AMF Ind	300	0%
AMF Int	400	0%
AMF Inv	500	0%
AMF Mkt	600	0%
AMF Real	700	0%
AMF Tech	800	0%
AMF World	900	0%
AMF Bond	1000	0%
AMF Energy	1100	0%
AMF Health	1200	0%
AMF Media	1300	0%
AMF Telecom	1400	0%
AMF Utilities	1500	0%
AMF Commodities	1600	0%
AMF International	1700	0%
AMF Emerging Markets	1800	0%
AMF Global		

L'ACTUALITÉ QUÉBÉCOISE

OPTIONS

Suite de la page 20

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Dern. Trans., Op. cir.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Dern. Trans., Op. cir.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Dern. Trans., Op. cir.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Dern. Trans., Op. cir.

Q R

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Dern. Trans., Op. cir.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Dern. Trans., Op. cir.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Dern. Trans., Op. cir.

Table of options with columns: Option, Mois, Prix, Offre, Dem., Dern. Trans., Op. cir.

OBLIGATIONS

TORONTO (P.C.). Les cours étaient en hausse, hier, dans le marché canadien des obligations.

Le court terme a monté de 30 cents. Le moyen terme et les titres des provinces ont gagné trois quarts de point.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 8,38 pour cent.

LE DOLLAR CANADIEN

TORONTO (P.C.). Handy and Harman cotent l'argent métallique à 101,287 l'once et 330,73 le kilogramme, comparativement à 101,367 et 333,30 respectivement, lors de la précédente cotation.

Ces cotes sont en monnaie canadienne.

Font LE DEVOIR pour le croire!

TAUX D'INTERÊT

Tableau comparatif des TAUX HYPOTHÉCAIRES et de PRÊTS PERSONNELS

Table comparing mortgage and personal loan rates for various institutions and terms.

Compilation Fiducie du Québec — 3 juin 1987 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec et de Québec.

Taux sujets à changements sans préavis

Tableau comparatif des taux d'intérêts sur les DÉPÔTS GARANTIS

Table comparing interest rates on guaranteed deposits for various institutions and terms.

Compilation Fiducie du Québec — 3 juin 1987 * Taux recommandés par les Fédérations des caisses populaires Desjardins de Montréal, de l'Ouest-du-Québec, et de Québec.

Taux sujets à changements sans préavis

AVIS PUBLICS

Voire aussi en page 4

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MCI MULTINET COMMUNICATIONS INC./COMMUNICATIONS MCI MULTINET INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 3ème jour d'avril 1987, sous le numéro 3849756.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BIJOUTERIE GOELLIN INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 3ème jour d'avril 1987, sous le numéro 3849757.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPORTATIONS DE TEXTILES N.E.W.S. INC./N.E.W.S. TEXTILE IMPORTS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 3ème jour d'avril 1987, sous le numéro 3849758.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 avril 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à UNIFORMES STE-VILLI INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21ème jour de mai 1987, sous le numéro 3872518.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 mai, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPORTATIONS DE TEXTILES N.E.W.S. INC./N.E.W.S. TEXTILE IMPORTS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21ème jour de mai 1987, sous le numéro 3872519.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM YEAN, SEREYVITH. PRENEZ AVIS que Yeann Serey Vith, domicilié et résidant au 11700 St-Germain, appartement 106, Montréal, district de Montréal, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer ledit permis en faveur de ses Boies Robert Bélangier Inc., sis à St-Adalbert, c/le L'Islet, Cc, région 3, le 29ème jour d'avril 1987, sous le numéro 3860804.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION. PRENEZ AVIS que la compagnie corporation BERKLEY JEWELLERS INC. demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à PARIS FANTASIE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21ème jour d'avril 1987, sous le numéro 3849759.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 mars, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPORTATIONS DE TEXTILES N.E.W.S. INC./N.E.W.S. TEXTILE IMPORTS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21ème jour de mai 1987, sous le numéro 3872520.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 avril 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à UNIFORMES STE-VILLI INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21ème jour de mai 1987, sous le numéro 3872521.

AVIS EST par les présentes donné que le contrat de vente en date du 19 mai, 1987 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPORTATIONS DE TEXTILES N.E.W.S. INC./N.E.W.S. TEXTILE IMPORTS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal, le 21ème jour de mai 1987, sous le numéro 3872522.

PRENEZ AVIS que le requérant Alfred Desrosiers, sis à Ste-Félicité, C/le L'Islet, Cc, détenteur du permis Q 500135-001 région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer ledit permis en faveur de ses Boies Robert Bélangier Inc., sis à St-Adalbert, c/le L'Islet, Cc, région 3, le 29ème jour d'avril 1987, sous le numéro 3860804.

PRENEZ AVIS que la Compagnie Forestière de la Petite Nation, Lac-Casor, La Minerve, Cc, JOT 150, s'adresse à la Commission des Transports du Québec pour transférer son permis de camionnage en vrac M-510807-001, région 07, en faveur de Monsieur RÈMI CHARRÈTE, de la Minerve, Cc, JOT 150.

PRENEZ AVIS que Fernando Bourret, domicilié et résidant à 744, rue Principale, Notre-Dame des Anges, G0X 1W0, titulaire du permis de camionnage en vrac QM3-503736-003 région 3 s'adressera à la Commission des transports du Québec, 585, boulevard Charest est, Québec, Cc, G1K 7W5, dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.

PRENEZ AVIS que Jean-Pierre Verret, domicilié et résidant à 1471, rue Chabot, Châteauguay, G2M 1V6, titulaire du permis de camionnage en vrac QM3-503736-003 région 3 s'adressera à la Commission des transports du Québec, 585, boulevard Charest est, Québec, Cc, G1K 7W5, dans les cinq (5) jours qui suivent la deuxième parution de cet avis.

PRENEZ AVIS que le requérant Robert Bélangier, sis à St-Adalbert, c/le L'Islet, Cc, détenteur du permis Q 500285-001, région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer ledit permis en faveur de ses Boies Robert Bélangier Inc., sis à St-Adalbert, c/le L'Islet, Cc, région 3, le 29ème jour d'avril 1987, sous le numéro 3860804.

PRENEZ AVIS que le requérant Robert Bélangier, sis à St-Adalbert, c/le L'Islet, Cc, détenteur du permis Q 500285-001, région 3, s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de transférer ledit permis en faveur de ses Boies Robert Bélangier Inc., sis à St-Adalbert, c/le L'Islet, Cc, région 3, le 29ème jour d'avril 1987, sous le numéro 3860804.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

INDEX DES GROUPEMENTS DES RUBRIQUES
100-199 Immobilier - Résidentiel
200-299 Immobilier - Commercial
300-399 Marchandises diverses
400-499 Offres d'emploi
500-599 Services
600-699 Véhicules automobiles
900-999 Avis

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00
Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.
Pour placer votre annonce par le poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6
NOUS ACCEPTONS
PAR TÉLÉPHONE 286-1200

Propriétés à vendre 101

A MASSUEVILLE 10 pièces, planchers de bois franc, en face d'un parc. \$58.000 (1514)788-2746
A BORDEAUX duplex, 6 grands 5/2, ensoleillés, propres, sautes/jeux. Occupation immédiate, du bas \$185.000. Pas d'agent 273-3200
ANJOU De Louresse Duplex \$160.000 381-3075
ANJOU Rhenanus Duplex, 2 X 4 1/2, \$130.000 381-3075
AU BORD du Richelieu, St-Charles, maison, site idéal complet, \$200.000. 584-3510

Propriétés à vendre 101

LAURENTIDES, Maison neuve, à St-Jérôme. Très bel emplacement, 54' front sur 87'00, double garage. 1-438-5965
N.D.G. Duplex, 6 1/2, semi-détaché, grande pièce au sous-sol + toilette, boiserie, foyer, garde-robe cède, cuisine moderne + îlot central, jardin paysager. \$285.000. 487-1724
OUTREMONT Du Duchastel, cottage de prestige, tout ce que vous pouvez imaginer dans une résidence de luxe est là. \$675.000. 104. Lindaco. Contacteur. 387-3025
RÉSIDENCE DE LUXE excellent état. 5 c.c. sous-sol fini, cuisine rénovée, boiserie, garage, près du fleuve, \$329.500. 769-5965
REPERTIGNY Split 4 niveaux, bord de l'eau, navigable. \$200.000. 381-3075
ST-BRUNO, Maison avec bachelier. Terrain 16.000 pi.c. \$140.000. Achever sérieux. 653-1488
ST-FRANÇOIS LAVAL Bungalow, semi-détaché, 7 pièces, \$68.500. 665-3396
ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637
COTTAGE JUMELÉ, 4 chambres à l'étage, salle à dîner, garage, bon site, bon prix. Francine Lussier. 322-4138. 382-8000. Trust Général Ctr.

Propriétés à revenus 113

AMQUI, Co. Matapédia, Rte. 132. Revenu \$30.000. Prix \$128.000. G. Lévesque. C.P. 1595, Amqui, O. G. 101. 1-418-629-3102
OUTREMONT Adjoint. Triplex, 3 X 6 1/2, très bonne localisation. 457-5620 ou 457-9530
ROSEMONT QUADRUPLÉ pierre et brique. 6415, 40e, angle Beaubien 1 X 5 1/2, cuisine moderne, tout équipé. 3 X 3 1/2, dont 1, très moderne. Électricité et plomberie à neuf partout, portes-potées, avant, arrière, fenêtres aluminium amaillées, de première qualité, à manivelle. Secteur recherché environnement de choix. 253-1371

Terres, fermes à vendre 145

ESTRIE Ferme d'élevage de bovins de boucherie. Bâtiments et machinerie moderne, chemin, 5 milles frontières U.S.A. 819-849-6169
FERMETTE. Site exceptionnel. Maison, tracteur, 3 arpent, 140 pomiers, tracteur, etc., située au sommet d'une montagne, vue panoramique. Région St-Eustache et Ok. \$119.000. Prix. 514-473-3157
TERRE À BOIS À VENDRE. A St-Marc sur Richelieu. 1 1/2 arpent sur 15 arpent, avec rue ouverte et terrain à St-Amable. 467-0890

Condos à louer 121

CENTRE-VILLE Panorama splendide, condo 3 1/2, foyer, air climatisé, insonorisé, dernier étage, parqueterie, stationnement privé, occ. imm., \$650. 689-0772
CONDOS LES FLOREALLES Notre-Dame, 4 1/2, foyer, stationnement. Juillet. \$675.000. Prix. 366-7341
CONDOMINIUM 4 1/2, split level, chambre à coucher, système d'alarme, garage, chauffage, autre extra. 331-1757
ILE PATON Le Laurier, 3 1/2, avec option d'achat, vue sur rivière, ensoleillé, chambre, piscine, 887-8230

Propriétés à vendre 101

CARRÉ ST-LOUIS triplex, 3659 rue Drotel, grand 8 1/2 exceptionnel et 2 X 3 1/2, \$225.000. Pas d'agent 659-4377
CENTRE-VILLE Cottage exceptionnel, rénové, beau jardin paisible, foyer, immense chambre à coucher. \$130.000. 488-7961 ou 486-8821. VISITE LIBRE dimanche 2h à 4h p.m. 726 Lussignan
COTTAGE DE STYLE Composé d'une maison neuve avec cuisine fonctionnelle. A 1 minute du centre-ville de Ste-Agathe, sur un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Propriétés à vendre 101

ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Condos à louer 121

LAURENTIDES, Maison neuve, à St-Jérôme. Très bel emplacement, 54' front sur 87'00, double garage. 1-438-5965
N.D.G. Duplex, 6 1/2, semi-détaché, grande pièce au sous-sol + toilette, boiserie, foyer, garde-robe cède, cuisine moderne + îlot central, jardin paysager. \$285.000. 487-1724
OUTREMONT Du Duchastel, cottage de prestige, tout ce que vous pouvez imaginer dans une résidence de luxe est là. \$675.000. 104. Lindaco. Contacteur. 387-3025
RÉSIDENCE DE LUXE excellent état. 5 c.c. sous-sol fini, cuisine rénovée, boiserie, garage, près du fleuve, \$329.500. 769-5965
REPERTIGNY Split 4 niveaux, bord de l'eau, navigable. \$200.000. 381-3075
ST-BRUNO, Maison avec bachelier. Terrain 16.000 pi.c. \$140.000. Achever sérieux. 653-1488
ST-FRANÇOIS LAVAL Bungalow, semi-détaché, 7 pièces, \$68.500. 665-3396
ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637
COTTAGE JUMELÉ, 4 chambres à l'étage, salle à dîner, garage, bon site, bon prix. Francine Lussier. 322-4138. 382-8000. Trust Général Ctr.

Terres, fermes à vendre 145

ESTRIE Ferme d'élevage de bovins de boucherie. Bâtiments et machinerie moderne, chemin, 5 milles frontières U.S.A. 819-849-6169
FERMETTE. Site exceptionnel. Maison, tracteur, 3 arpent, 140 pomiers, tracteur, etc., située au sommet d'une montagne, vue panoramique. Région St-Eustache et Ok. \$119.000. Prix. 514-473-3157
TERRE À BOIS À VENDRE. A St-Marc sur Richelieu. 1 1/2 arpent sur 15 arpent, avec rue ouverte et terrain à St-Amable. 467-0890

Condos à louer 121

CENTRE-VILLE Panorama splendide, condo 3 1/2, foyer, air climatisé, insonorisé, dernier étage, parqueterie, stationnement privé, occ. imm., \$650. 689-0772
CONDOS LES FLOREALLES Notre-Dame, 4 1/2, foyer, stationnement. Juillet. \$675.000. Prix. 366-7341
CONDOMINIUM 4 1/2, split level, chambre à coucher, système d'alarme, garage, chauffage, autre extra. 331-1757
ILE PATON Le Laurier, 3 1/2, avec option d'achat, vue sur rivière, ensoleillé, chambre, piscine, 887-8230

Propriétés à vendre 101

CARRÉ ST-LOUIS triplex, 3659 rue Drotel, grand 8 1/2 exceptionnel et 2 X 3 1/2, \$225.000. Pas d'agent 659-4377
CENTRE-VILLE Cottage exceptionnel, rénové, beau jardin paisible, foyer, immense chambre à coucher. \$130.000. 488-7961 ou 486-8821. VISITE LIBRE dimanche 2h à 4h p.m. 726 Lussignan
COTTAGE DE STYLE Composé d'une maison neuve avec cuisine fonctionnelle. A 1 minute du centre-ville de Ste-Agathe, sur un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Propriétés à vendre 101

ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Condos à louer 121

LAURENTIDES, Maison neuve, à St-Jérôme. Très bel emplacement, 54' front sur 87'00, double garage. 1-438-5965
N.D.G. Duplex, 6 1/2, semi-détaché, grande pièce au sous-sol + toilette, boiserie, foyer, garde-robe cède, cuisine moderne + îlot central, jardin paysager. \$285.000. 487-1724
OUTREMONT Du Duchastel, cottage de prestige, tout ce que vous pouvez imaginer dans une résidence de luxe est là. \$675.000. 104. Lindaco. Contacteur. 387-3025
RÉSIDENCE DE LUXE excellent état. 5 c.c. sous-sol fini, cuisine rénovée, boiserie, garage, près du fleuve, \$329.500. 769-5965
REPERTIGNY Split 4 niveaux, bord de l'eau, navigable. \$200.000. 381-3075
ST-BRUNO, Maison avec bachelier. Terrain 16.000 pi.c. \$140.000. Achever sérieux. 653-1488
ST-FRANÇOIS LAVAL Bungalow, semi-détaché, 7 pièces, \$68.500. 665-3396
ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637
COTTAGE JUMELÉ, 4 chambres à l'étage, salle à dîner, garage, bon site, bon prix. Francine Lussier. 322-4138. 382-8000. Trust Général Ctr.

Terres, fermes à vendre 145

ESTRIE Ferme d'élevage de bovins de boucherie. Bâtiments et machinerie moderne, chemin, 5 milles frontières U.S.A. 819-849-6169
FERMETTE. Site exceptionnel. Maison, tracteur, 3 arpent, 140 pomiers, tracteur, etc., située au sommet d'une montagne, vue panoramique. Région St-Eustache et Ok. \$119.000. Prix. 514-473-3157
TERRE À BOIS À VENDRE. A St-Marc sur Richelieu. 1 1/2 arpent sur 15 arpent, avec rue ouverte et terrain à St-Amable. 467-0890

Condos à louer 121

CENTRE-VILLE Panorama splendide, condo 3 1/2, foyer, air climatisé, insonorisé, dernier étage, parqueterie, stationnement privé, occ. imm., \$650. 689-0772
CONDOS LES FLOREALLES Notre-Dame, 4 1/2, foyer, stationnement. Juillet. \$675.000. Prix. 366-7341
CONDOMINIUM 4 1/2, split level, chambre à coucher, système d'alarme, garage, chauffage, autre extra. 331-1757
ILE PATON Le Laurier, 3 1/2, avec option d'achat, vue sur rivière, ensoleillé, chambre, piscine, 887-8230

Le pollen aujourd'hui (région de Montréal)

Table with 2 columns: Type of pollen and count. Graminées: 196 (en hausse); Herbe à poux: 0 (stable); Arbres: 44 (stable); Autres: 38 (en hausse); Risques d'allergies: élevés.

LA METEO



Prévision de la carte de temps à midi aujourd'hui par moments. Vendredi: plutôt nuageux. Laurentides, Lac St-Jean, ciel variable. Max. 18. Vents modérés par moments. Vendredi: ennuagement. Ottawa-Hull-Cornwall: ciel variable. Max. 22. Vents modérés par moments. Vendredi: beau. Trois-Rivières et Drummondville, Québec, Estrie-Beauce: nuageux avec éclaircies et quelques averses, surtout en matinée. Max. 20. Risque de précipitations: 50%. Vendredi: beau. Saguenay, La Tuque, Réserve des Laurentides: nuageux avec éclaircies et possibilité d'averses. Max. 18. Risque de précipitations: 30%. Vendredi: ciel variable. Charlevoix et Rivière-du-Loup, Rimouski-Matapédia: quelques averses en matinée. Des éclaircies en après-midi. Max. 18. Risque de précipitations: 50%. Vendredi: beau. Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie, Gaspé et Parc Forillon: nuageux avec averses dispersées et risque d'orages. Max. 18. Vents modérés par moments. Risque de précipitations: 40%. Vendredi: nuageux avec éclaircies. Baie-Comeau, Sept-Îles: nuageux avec averses dispersées et risque d'orages. Max. 12. Vents modérés par moments. Risque de précipitations: 40%. Vendredi: nuageux avec éclaircies. Basse-Côte-Nord, secteur de Natashquan et l'ouest, Anticosti: nuageux avec averses dispersées. Max. 14. Brumeux par endroits. Vents modérés par moments. Risque de précipitations: 40%. Vendredi: averses dispersées. Secteur à l'est de Natashquan: ensoleillé en matinée puis ennuagement. Brumeux par endroits. Max. 12. Vents modérés par moments. Vendredi: plutôt nuageux.

MONTRÉAL

Ciel variable. Possibilité d'averses en matinée. Max. 22. Vents modérés par moments. Risque de précipitations: 30%. Vendredi: beau. LEVER DU SOLEIL: 5 h 08 COUCHER: 20 h 36

QUÉBEC

Régions de l'Abitibi-Témiscamie: ciel variable. Max. 15. Risque de précipitations: 20%. Vendredi: quelques averses. Réservoirs Cabonga et Gouin: ciel variable. Max. 15. Vendredi: quelques averses. Pontiac-Gatineau et la Rivière: ciel variable. Max. 18. Vents modérés

Propriétés à vendre 101

CARRÉ ST-LOUIS triplex, 3659 rue Drotel, grand 8 1/2 exceptionnel et 2 X 3 1/2, \$225.000. Pas d'agent 659-4377
CENTRE-VILLE Cottage exceptionnel, rénové, beau jardin paisible, foyer, immense chambre à coucher. \$130.000. 488-7961 ou 486-8821. VISITE LIBRE dimanche 2h à 4h p.m. 726 Lussignan
COTTAGE DE STYLE Composé d'une maison neuve avec cuisine fonctionnelle. A 1 minute du centre-ville de Ste-Agathe, sur un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Propriétés à vendre 101

ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Condos à louer 121

LAURENTIDES, Maison neuve, à St-Jérôme. Très bel emplacement, 54' front sur 87'00, double garage. 1-438-5965
N.D.G. Duplex, 6 1/2, semi-détaché, grande pièce au sous-sol + toilette, boiserie, foyer, garde-robe cède, cuisine moderne + îlot central, jardin paysager. \$285.000. 487-1724
OUTREMONT Du Duchastel, cottage de prestige, tout ce que vous pouvez imaginer dans une résidence de luxe est là. \$675.000. 104. Lindaco. Contacteur. 387-3025
RÉSIDENCE DE LUXE excellent état. 5 c.c. sous-sol fini, cuisine rénovée, boiserie, garage, près du fleuve, \$329.500. 769-5965
REPERTIGNY Split 4 niveaux, bord de l'eau, navigable. \$200.000. 381-3075
ST-BRUNO, Maison avec bachelier. Terrain 16.000 pi.c. \$140.000. Achever sérieux. 653-1488
ST-FRANÇOIS LAVAL Bungalow, semi-détaché, 7 pièces, \$68.500. 665-3396
ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637
COTTAGE JUMELÉ, 4 chambres à l'étage, salle à dîner, garage, bon site, bon prix. Francine Lussier. 322-4138. 382-8000. Trust Général Ctr.

Propriétés à vendre 101

CARRÉ ST-LOUIS triplex, 3659 rue Drotel, grand 8 1/2 exceptionnel et 2 X 3 1/2, \$225.000. Pas d'agent 659-4377
CENTRE-VILLE Cottage exceptionnel, rénové, beau jardin paisible, foyer, immense chambre à coucher. \$130.000. 488-7961 ou 486-8821. VISITE LIBRE dimanche 2h à 4h p.m. 726 Lussignan
COTTAGE DE STYLE Composé d'une maison neuve avec cuisine fonctionnelle. A 1 minute du centre-ville de Ste-Agathe, sur un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Propriétés à vendre 101

ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Condos à louer 121

LAURENTIDES, Maison neuve, à St-Jérôme. Très bel emplacement, 54' front sur 87'00, double garage. 1-438-5965
N.D.G. Duplex, 6 1/2, semi-détaché, grande pièce au sous-sol + toilette, boiserie, foyer, garde-robe cède, cuisine moderne + îlot central, jardin paysager. \$285.000. 487-1724
OUTREMONT Du Duchastel, cottage de prestige, tout ce que vous pouvez imaginer dans une résidence de luxe est là. \$675.000. 104. Lindaco. Contacteur. 387-3025
RÉSIDENCE DE LUXE excellent état. 5 c.c. sous-sol fini, cuisine rénovée, boiserie, garage, près du fleuve, \$329.500. 769-5965
REPERTIGNY Split 4 niveaux, bord de l'eau, navigable. \$200.000. 381-3075
ST-BRUNO, Maison avec bachelier. Terrain 16.000 pi.c. \$140.000. Achever sérieux. 653-1488
ST-FRANÇOIS LAVAL Bungalow, semi-détaché, 7 pièces, \$68.500. 665-3396
ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637
COTTAGE JUMELÉ, 4 chambres à l'étage, salle à dîner, garage, bon site, bon prix. Francine Lussier. 322-4138. 382-8000. Trust Général Ctr.

Propriétés à vendre 101

CARRÉ ST-LOUIS triplex, 3659 rue Drotel, grand 8 1/2 exceptionnel et 2 X 3 1/2, \$225.000. Pas d'agent 659-4377
CENTRE-VILLE Cottage exceptionnel, rénové, beau jardin paisible, foyer, immense chambre à coucher. \$130.000. 488-7961 ou 486-8821. VISITE LIBRE dimanche 2h à 4h p.m. 726 Lussignan
COTTAGE DE STYLE Composé d'une maison neuve avec cuisine fonctionnelle. A 1 minute du centre-ville de Ste-Agathe, sur un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Propriétés à vendre 101

ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Condos à louer 121

LAURENTIDES, Maison neuve, à St-Jérôme. Très bel emplacement, 54' front sur 87'00, double garage. 1-438-5965
N.D.G. Duplex, 6 1/2, semi-détaché, grande pièce au sous-sol + toilette, boiserie, foyer, garde-robe cède, cuisine moderne + îlot central, jardin paysager. \$285.000. 487-1724
OUTREMONT Du Duchastel, cottage de prestige, tout ce que vous pouvez imaginer dans une résidence de luxe est là. \$675.000. 104. Lindaco. Contacteur. 387-3025
RÉSIDENCE DE LUXE excellent état. 5 c.c. sous-sol fini, cuisine rénovée, boiserie, garage, près du fleuve, \$329.500. 769-5965
REPERTIGNY Split 4 niveaux, bord de l'eau, navigable. \$200.000. 381-3075
ST-BRUNO, Maison avec bachelier. Terrain 16.000 pi.c. \$140.000. Achever sérieux. 653-1488
ST-FRANÇOIS LAVAL Bungalow, semi-détaché, 7 pièces, \$68.500. 665-3396
ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637
COTTAGE JUMELÉ, 4 chambres à l'étage, salle à dîner, garage, bon site, bon prix. Francine Lussier. 322-4138. 382-8000. Trust Général Ctr.

Propriétés à vendre 101

CARRÉ ST-LOUIS triplex, 3659 rue Drotel, grand 8 1/2 exceptionnel et 2 X 3 1/2, \$225.000. Pas d'agent 659-4377
CENTRE-VILLE Cottage exceptionnel, rénové, beau jardin paisible, foyer, immense chambre à coucher. \$130.000. 488-7961 ou 486-8821. VISITE LIBRE dimanche 2h à 4h p.m. 726 Lussignan
COTTAGE DE STYLE Composé d'une maison neuve avec cuisine fonctionnelle. A 1 minute du centre-ville de Ste-Agathe, sur un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Propriétés à vendre 101

ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Condos à louer 121

LAURENTIDES, Maison neuve, à St-Jérôme. Très bel emplacement, 54' front sur 87'00, double garage. 1-438-5965
N.D.G. Duplex, 6 1/2, semi-détaché, grande pièce au sous-sol + toilette, boiserie, foyer, garde-robe cède, cuisine moderne + îlot central, jardin paysager. \$285.000. 487-1724
OUTREMONT Du Duchastel, cottage de prestige, tout ce que vous pouvez imaginer dans une résidence de luxe est là. \$675.000. 104. Lindaco. Contacteur. 387-3025
RÉSIDENCE DE LUXE excellent état. 5 c.c. sous-sol fini, cuisine rénovée, boiserie, garage, près du fleuve, \$329.500. 769-5965
REPERTIGNY Split 4 niveaux, bord de l'eau, navigable. \$200.000. 381-3075
ST-BRUNO, Maison avec bachelier. Terrain 16.000 pi.c. \$140.000. Achever sérieux. 653-1488
ST-FRANÇOIS LAVAL Bungalow, semi-détaché, 7 pièces, \$68.500. 665-3396
ST-HUBERT Bungalow 9 pièces, foyer, piscine hors-terre, patio, sous-sol fini, moderne, impeccable. Secteur recherché et tranquille. \$99.500. Pas d'agent. 678-9515
ST-JUSTIN DE MASH. Ancienne école rénovée. 7 1/2 pièces, très éclairé, 16.500 pi.c. de terrain, remise. \$40.000 négociable. 812-227-2565
ST-LAMBERT Propriété de style unique. Très éclairé. Vue sur golf 4 c.c. piscine. Louise Lamotte. 462-1880. Tour un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637
COTTAGE JUMELÉ, 4 chambres à l'étage, salle à dîner, garage, bon site, bon prix. Francine Lussier. 322-4138. 382-8000. Trust Général Ctr.

Propriétés à vendre 101

CARRÉ ST-LOUIS triplex, 3659 rue Drotel, grand 8 1/2 exceptionnel et 2 X 3 1/2, \$225.000. Pas d'agent 659-4377
CENTRE-VILLE Cottage exceptionnel, rénové, beau jardin paisible, foyer, immense chambre à coucher. \$130.000. 488-7961 ou 486-8821. VISITE LIBRE dimanche 2h à 4h p.m. 726 Lussignan
COTTAGE DE STYLE Composé d'une maison neuve avec cuisine fonctionnelle. A 1 minute du centre-ville de Ste-Agathe, sur un terrain privé de 36.900 pi.c. avec accès privé au Lac des Sabies. \$220.000. 1-819-328-3637

Propriétés à vendre 101

ST-HUBERT Bungalow 9

SPORTS

Demi-finales masculines des Internationaux de Roland-Garros

Becker a été souverain contre Connors

Mecir et Wilander complètent avec Lendl le carré d'as

PARIS (AFP) — L'Allemand de l'Ouest Boris Becker, no 2 mondial, n'a laissé aucune chance à l'Américain Jimmy Connors, de quinze ans son aîné, hier en quarts-de-finale du simple messieurs des Championnats internationaux de France de tennis.

Le double champion de Wimbledon s'est qualifié pour la première fois de sa carrière pour les demi-finales à Paris, en battant hier son célèbre adversaire en trois sets de 6-3, 6-3 et 7-5.

Le Tchèque Miloslav Me-cir et le Suédois Mats Wilander sont les autres demi-finalistes qui se sont qualifiés hier, la tête de série un, le Tchèque Ivan Lendl, ayant mérité son laissez-passer la veille.

Becker, 19 ans, a magnifiquement conduit son match contre Connors.

Menant avec une grande autorité l'échange du fond du court et toujours aussi percutant au service, il a dominé son rival, pourtant réputé pour ses qualités de relanceur. Mais l'Allemand, avec une très grande variété de coups, a empêché l'Améri-

cain de trouver la bonne cadence.

« J'ai joué presque parfaitement pendant les deux premiers sets. J'ai bien contrôlé le jeu du fond du court en faisant courir Connors à droite et à gauche », devait dire Becker.

Il est vrai que durant deux sets, Becker ne s'est jamais montré aussi souverain sur terre battue, une surface qui, depuis sa première victoire à Wimbledon, ne l'avait plus inspiré. Mais dans cette édition 1987 du tournoi français, sa concentration est apparue excellente et il semble habité

d'une détermination exceptionnelle.

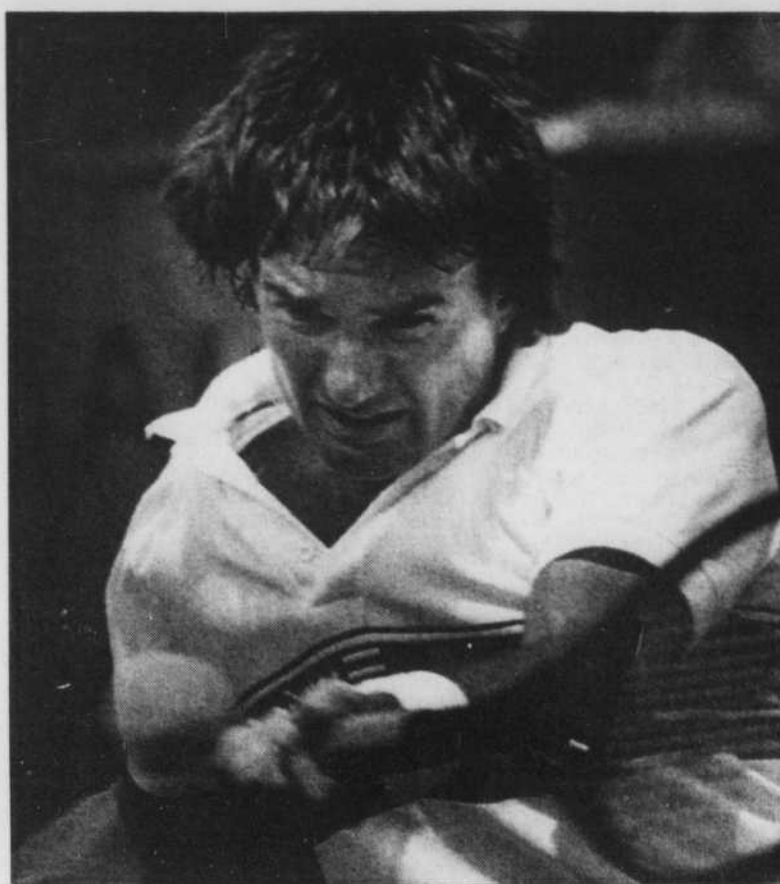
Mecir souverain

L'Allemand a certes été moins brillant dans le troisième set, après une courte interruption due à la pluie. Mais après avoir eu un brio contre lui (3-4), il a aussitôt repoussé le danger pour conclure en bolide devant un joueur de 34 ans visiblement en proie à un coup de fatigue.

Auparavant, le Tchèque Miloslav Me-cir, 23 ans, no 5 du tournoi, s'était lui aussi qualifié pour les demi-finales aux dépens de son compatriote Karel Novacek (48e mondial) dans une partie qui avait été interrompue la veille, au premier set, à cause de la pluie.

À la reprise, Mecir a été souverain avec son jeu imprévisible qui a décontenancé tous ses adversaires depuis le début du tournoi. En cinq matches, il n'a pas perdu un set...

Mecir rencontrera en demi-finales son compatriote Ivan Lendl, numéro 1 mondial et tenant du titre. L'année dernière, les deux joueurs s'étaient affrontés en finale des Internationaux des États-Unis, à Flushing Meadow, où Lendl l'avait emporté en trois sets. Mais début 1987, Mecir avait pris sa revanche en finale du tournoi de Key Biscayne en Floride...



Becker a vaincu son aîné de 15 ans L'Allemand de l'Ouest Boris Becker n'a pas fait de quartier à l'Américain Jimmy Connors, hier aux Internationaux de France de tennis. Une victoire rapide en trois sets et Mats Wilander qui s'amène en demi-finale.

(22 au total) mais aussi un excellent service à partir du deuxième set et de bien jolies volées gagnantes (17), il n'a pratiquement laissé aucune chance à son adversaire totalement débordé.

Jamais peut-être n'avait-il aussi bien joué sur la terre battue de Paris.

À 22 ans, Wilander disputera pour la deuxième fois les demi-finales à Roland-Garros. Il sera opposé à Becker.

« Je ne sais pas si je peux produire

un tennis encore meilleur, mais surtout j'ai gagné et bien joué les points importants », a expliqué Wilander. Surtout aux deuxième et troisième sets. J'étais confiant.

« La différence avec le joueur que j'étais quand j'ai gagné deux fois à Roland-Garros, c'est que je suis devenu plus agressif, ce qui m'a permis d'exercer une forte pression sur Noah. Il a compris que je n'étais plus seulement un joueur défensif, mais que je pouvais m'imposer à la volée aussi. »

Les « anciennes » et les adolescentes en demi-finale à Paris

Evert et Graf sont les favorites

PARIS (AFP) — Les quatre joueuses attendues sont toutes au rendez-vous des demi-finales du simple dames des Championnats internationaux de France de tennis qui auront lieu, aujourd'hui, sur le central du stade Roland-Garros à Paris. D'un côté, les « anciennes », les Américaines Martina Navratilova et Chris Evert. De l'autre, les « moins de 20 ans », l'Argentine Gabriela Sabatini et l'Allemande de l'Ouest Steffi Graf. Avec l'assurance d'assister en finale à un choc de générations.

Garros (un record), devrait s'imposer une nouvelle fois contre Navratilova. Depuis le début du tournoi 87, elle n'a pas perdu un set, montrant une assurance et une concentration intactes. En revanche, Navratilova, qui n'a pas gagné un tournoi cette année, connaît actuellement une crise de confiance. À tel point qu'elle a fait appel de toute urgence à Renée Richards, son ancien coach.

Navratilova, 30 ans, numéro 1 mondiale, et Evert, 32 ans, numéro 3 et tenante du titre, se rencontreront pour la 72e fois depuis 1973 à l'occasion de cette demi-finale française. La première a 37 victoires à son actif contre 34 à la seconde, victorieuse du dernier match, cette année, à Houston, sur terre battue, la surface de Roland-Garros...

Avantage Graf

L'autre demi-finale mettra aux prises les deux joueuses qui, dans un avenir proche, devraient succéder à Navratilova et Evert au sommet de la hiérarchie mondiale. Graf, 18 ans le 14 juin, aura la faveur des pronostics devant Sabatini, 17 ans, déjà demi-finaliste en 1985, qui a pris la place de la Tchèque Hana Mandlikova (no 4), éliminée au deuxième tour. L'Allemande se présentera avec l'avantage moral d'avoir toujours gagné contre l'Argentine en six matches depuis 1985 (4 fois sur terre battue).

Ces deux grandes rivales qui, à tour de rôle, ont dominé le monde ces dix dernières années, se rencontreront pour la cinquième fois à Paris. Evert a gagné trois des quatre précédents matches (1975, 1985 et 1986), l'unique succès de Navratilova ayant été enregistré en 1984.

Evert, qui a remporté sept fois le titre à Roland-

Avec son physique, sa vélocité et un coup droit que beaucoup de joueurs de premier plan aimeraient posséder, Graf a de nombreux atouts dans sa raquette pour remporter son premier titre majeur. Mais il est certain qu'Evert et Navratilova n'ont pas dit leur dernier mot...

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

Offres d'emploi 407

LE DEVOIR

est à la recherche d'un(e)

COMMIS DE BUREAU II

L'emploi consiste principalement à faire de l'entrée de données sur ordinateur

Qualification: Expérience et rapidité sur clavier numérique Bilinguisme, un atout.

Poste permanent
Temps plein

Veillez contacter
M. ANDRÉ LEBLANC
844-7531

Entretien, réparations, rénovations 559

ARTISAN DÉCAPEUR
Boiseries, porte, armoire, mouture, cadrage. Demander M. NÉRO, 935-0990

BAS PRIX
Peinture & réparation
Estimation gratuite. 522-3784

CANADA FLOORING
Sablage fini plastique: \$60/pièce, Cristal \$100. Aussi pose et peinture. 453-8457, 931-2456 poste 0086.

J.F. COUVREUR réparation d'urgence, toiture-asphalte-gravier-bardeau-fer-blanchier. Estimation gratuite 270-5888, 270-2313.

PLÂTRIER PROFESSIONNEL
Joint, gypco, teinture, 725-3840 ou 725-1104.

RÉNOVATION ET ENTRETIEN de tous genres, entrée chauffage. 383-4468, 588-3202.

RÉNOVATION GÉNÉRALE: Spécialité joints de brique, toiture tous genres. 322-9877, 387-1563.

S.O.S. Maintenance Enr. Peinture, nettoyage tapis, entretien général et ménage. 327-0254.

TOUT NOUVEAU, Toit de 5 ans et estimation s'impose avant qu'il coule. Prévention gratuite. 497-0998.

VIEUX MAÇON d'expérience pour réparer maison, joints, brique et pierre. 523-8211.

Lavage, nettoyage 567

LE PRINTEMPS EST ARRIVÉ
Spécialiste en lavage de vitres, lavage de murs, de plafonds, ainsi que peinture. Estimation gratuite. 465-2592.

Peintures, peinture 571

A BON COMPTE
PEINTURE: intérieur - extérieur
491-4499

ATTENTION
Le printemps arrive!!
Prendrais contrat de peinture intérieure, extérieure, peintures réparations de tous genres. 15 ans d'expérience. Prendrais aussi contrat de maintenance. Lavage murs, tapis, etc. 651-3477.

Gardiennes, gardiennes 575

UNIQUE SERVICE DE GARDERIE À BON COMPTE.
A notre nouveau local, situé au 5280, Beaconsfield, près Chemin Côte St-Luc. Nous voudrions souligner que nous sommes ouverts 7 jrs/7, 24h/24h incluant les congés. Service personnalisé, chaudière et plein d'affection. Utilisez nos services. Vous serez satisfait comme beaucoup de personnes qui vous ont précédés.
Tél.: 488-6356
6-6-87

Gardiennes, gardiennes 575

GARDERAIS enfants 3 ans et plus. \$10 par jour. 523-1042.

Terrassement, paysagiste 583

PAYSAGISTE DU QUÉBEC
Pavé uni, ciment, asphalte 324-5858

Cartes d'affaires 587

SERVICE DE SÉCRÉTARIAT À BON COMPTE.
S. GENDRON, 670-1000.

Occasions d'affaires 591

ASSOCIÉS pour expansion manufacture, matériel artistes, connaissance fabrication cadres un atout. 514-491-2640.

AUBAINE Gestionnaire, spécialités en yoga ou médecine douce. Commerce organisé 1976, expansion illimitée, franchises possibles. Centre Yoga Occidentale. 10524 Pie IX, 327-2323.

Occasions d'affaires 591

COMPAGNIE de particulier, fabrication et clientèle établie, aucune production nécessaire, facile. Travail 6 mois par année, très payant: \$50,000 par année avec gros potentiel. Communiquez avec Pierre au: 666-2401.

DÉPANNÉUR, cause santé et retraite. Chiffre d'affaires \$420,000. Inventaire \$42,000. Taux de profit 13%. Dépenses générales \$12,276. Salaire annuel après dépenses, \$42,324. Prix fixe \$42,000. 524-4119, 353-5846

JACAR BUILDING CORP.
Joignez un club d'investissement immobilier. Téléphonez entre 9H00 et 17H00 au: 334-5745.

NOUVEAU AU CANADA
Robots automatiques. Recherche associés ou vendeurs, ou vendrais le commerce. 1-800-567-6915.

Hypothèques 594

ACCEPTIONS en 7 jours 1ère et 2ème hypothèque. Caisse Populaire St-René de Goupil. 321-2610

Bateaux, moteurs, yachts, voiliers 675

CHRISGRAFT 18 pi., en acajou, moteur GM 233. En bonne condition. 689-2424 après 6 heures.

CRUISER SHEPPARD 40 pi. 2 moteurs neuils GM, coque, peinture neuve, tout équipé. Doit vendre cause départ. \$69,000. 636-0517 ou 636-1923

HOBIE CAT 18 pieds, spécial édition, 1986, remorque, \$6,700. 652-2009, 655-0210.

LASER 1 en bon état avec chariot de plage \$1,200 et Dolphin 21", \$10,000. 1-743-4467.

THUNDERCRAFT magnum 190, 1986, 19 pi., cabine, toilette, 388-3838.

TRIMARAN 13', constr. professionnelle epoxy-west, mat "needle spar", voile mylar neuve, "dolly" de plage, \$2,800, 679-7295.

VOILIER 15 pi., quille dérive, mat 23 pi., 2 voiles, valeur: \$3,000, pour \$1,000. 1-347-9397.

VOILIER EDEL 8.20 m., 1981, navigé 2 étés, 3 voiles, profond m., vitesses haut, vitesses vent, vent app, barre à roue, compas, \$48,000. Marina inclus. Visitez à Lacolle, Marina Sœur de Champlain, Inr. 1-819-357-8611.

VOILIER SANDPIPER 79, 19 pi., 5 voiles, 6 h.p., remorque, \$21,797, bien équipé. 683-7891, 337-7552.

Roulottes, tentes-roulottes, motorisés 687

MOTORISÉES Holidaire 1987, choix modèles, livraisons immédiates. Gratuitement air climatisé pour le mois de mai. Auto Pier Lachapelle. 588-3619, 588-3323.

Entretien, réparation de véhicules 690

DIFFÉRENTIELS - TRANSMISSIONS
Manuels, reconstructions, installations. **Jeun Auto 2144, Papineau. 522-7775**

SPECIAL du printemps. Débosseler, sabler, peinture, lavage intérieur. \$450. 477-1187.

Automobiles à vendre 695

ALFA-ROMEO GTV 1973, mécanique A-1, très belle carrosserie, originale, pour connaisseur. \$8,000. 1-346-4686.

AUDI 4000GT, coupe 1985, 52,000 km, sable/or, carte Audi 11 mois, nég. 327-8171, 18h00 à 21h30 763-5327.

AUDI 500 CD, Turbo, 1984, noire avec intérieur gris, alarme, excellent état. \$12,000. nég. 683-7197, soir. 654-1200.

AUDI 5000 S 84, 49,000 km, bleu, système alarme, toute équipée, \$13,900. Particulier. 466-2000.

AUDI 5000 S, 1982. Très bonne condition, 106,000 km. \$5,900. Couvre Auto. Bur. 437-2228, rés. 497-4170.

AUDI 5000S, 1986. Quattro Turbo avant, man. 5 vit. rouge, 130,000 km. 18 mois garantie. Prix: \$32,500. Bureau: 288-1204, résidence 653-4922

AUDI 5000 S, noire, 38,000 km., lumières européennes, aut. alarme, très propre. \$14,500. 353-5250, 351-0750.

B.M.W. 3.0 CS, coupée 1973, malettes, 4 vitesses. Un vrai bijou!! \$12,500. 483-1727, 382-3850, Morin.

BESOIN URGENT AUTOS-CAMIONS
De 82 à 87, Michel Trudeau Auto, 5555 Iberville, 526-0408.

BMW 1984, 318, automatique, 63,000 km., air, mags, toit ouvrant, condition excellente. \$14,200. 355-5672.

BMW 318i, 1984, argent, vérification totale récente, enjoliveur, pneus hiver, excellent état. 76,000 km., \$12,900. ferme. 598-5100.

BMW 325E 1985, 25,000 km., 4 portes, aut., vert métallique, tout équipé sans a/c, exc. état. 285-8076/soir 334-9012.

BMW 733i, 1984, Signature, toute équipée, aut., noire diamant, \$25,000. ferme. 256-3923, 328-6156.

BMW 735i, 1987, 15,000 km., charcoal + int. cuir beige, 4 pneus hiver Pirelli, \$50,000. 288-4728, 521-4204.

BMW 218i, couleur champagne, excellente condition, 70,000 km. 1984. 5 vi., toit ouvrant, vitres élect. \$13,800. 483-4230.

BUICK Century Lité. 84, automatique, air cond., vitres électriques, cruise, A-11. 721-3923 ou 1-586-1024.

BUICK PARK AVENUE 1976, 65,000 km. original, 4 portes, pas d'hiver, peinture originale. 1-819-876-2732, 1-819-876-2202, DM.

CADILLAC 1986, modèle Fleetwood Elegance, toute équipée, 15,000 km., entre 9h et 5h00 pm, 527-4123.

CADILLAC Fleetwood Brougham Élégance 1984, 2 portes, bleu nuit, toute équipée, 73,000 km., nég. 765-8802.

CADILLAC Sedan de ville d'élégance 1979, comme neuve, conduite par une femme. \$10,000. ferme. 676-3260.

CAMARO 86, garantie 60,000 km., 21,000 km., V6 injection, 5 vit., T-Top, « Cruise », aut. climatisé. \$13,200. 674-8559.

CAMARO IROC-Z 86, toute équipée, 14,000 km., Vital. 478-0319, bur. 384-0357.

CAMARO Z 28, 82, rouge, toute équipée sauf air, 87,000 km., 1 propriétaire, comme neuve, alarme, système de son, etc... Demande \$9,900. Tony. Jour. 282-2001, soir. 254-0159.

CAMARO 228, 1985, blanche, moteur 305, toute équipée, avec air climatisé, valise électrique, garantie finissant avril 88, garantie sur peinture de 10 ans. Seulement 19,000 km., \$16,000. 1-452-4586.

CAVALIER 1984, 60,000 km., 5 vit., \$4,950. 688-1361, 686-6922. Impeccable, sous-garantie!

CHRYSLER GTS Le Baron 1986, 32,000 km. toute équipée, 2.2 premium turbo, garantie 5 ans, \$14,250. négociable. 626-5694.

CITROEN D Super 5 1972, service/pieces. Citroen Chamblé 656-3863.

CITROEN DS 20 1971, 59,000 milles, en excellent état, jamais conduite en hiver. \$7,000. 00 613-236-7135. bail acce: M. Cuhaci, 46 Elgin ste 5, Ottawa K1P 5K6.

DAME PROP. vend OMNI 1983, 4 portes, automatique, remise à neuf, garantie 3 mois. 628-3650.

DAYTONA Turbo Z, 1985, 37,000 km. plan d'or, équipement de luxe \$11,500. 671-3127.

DEBOTO 1955 De Luxe, pièce de collection, noire, excellent état. Fait voir. \$9,000. 632-2610.

FIAT Spider 2000, 1983, 25,000 km., air, climatisé, 4 vit., 4 vit., bail acce: M. Cuhaci, 46 Elgin ste 5, Ottawa K1P 5K6.

FIERO 85, GT, automatique, gris, 13,000 km., \$8,995. Excellent état. Fait voir. 686-6922.

FIERO 86, toit ouvrant, vitres élect., air climatisé, 4 vit., 4 vit., 4 vit., 4 vit. \$11,500. 671-3127.

FIERO 86, toit ouvrant, vitres élect., air climatisé, 4 vit., 4 vit., 4 vit., 4 vit. \$11,500. 671-3127.

Automobiles à vendre 695

FORD ESCORT Hatchback 86, toute équipée, 53,000 km. garantie transférable 3 ans, km. illimités. \$6,000. 491-5608.

HONDA ACCORD LX, 84, 4 portes, 5 vitesses, 39,000 km., air climatisé, parfaite condition. \$8,500. Denise, bur. 875-4310, rés. 284-3323.

HONDA Prélude 86, SE, 36,000 km., 5 vit., \$15,000. CAROLE. 343-4420, 366-8635 après 17h.

HYUNDAI Excel 86, 14,500 km., am/pm cassette, meilleure offre. Soir. 682-7019.

JAGUAR XJS, 1979, HE 2 + 2, V-12, automatique, toute équipée, freins, suspension arrière neuils, très propre. Achatéur sérieux seulement. Prix: \$14,000. CLAUDE COUURE ENR. 467-4186.

JEEP GRAND WAGONEER LIMITED 1983, tout équipé, 4 Michelin, 69,000 km., comme neuil. 353-7707.

JETTA CARAT 85, 41,000 km., balance de garantie, pneus neuils, \$12,500. 465-8471.

JETTA GL 1986, 32,000 km., bleu marine, 5 vitesses, toit ouvrant, excellent état. \$10,795. 271-4559.

LANCIA ZOGATO 81
noire, décapotable, 30,000 km., \$13,500. 819-821-4509, 819-562-1117.

LINCOLN Continental 1983, 60,000 km. Série Signature, pas d'hiver, excellent état, négociable. 688-8822.

MAZDA 626 LX, année 85, 5 vitesses, condition exceptionnelle, \$11,200. 652-9222, 649-7976.

MAZDA 84, B 2000, couvert, bte Marvac, 7 pi., suspension spéciale, 4 mags avec radial + 4 roues avec Pirelli, peinture neuve. 684-8550.

MERCEDES 1929, Réplique Gazelle, décapotable, mécanique Volkswagen. Vrai bijou. \$14,800. 366-1796.

MERCEDES 230 SL, 1985. Sport. collection. État exceptionnel. 160,000 km. Évaluez \$30,000. Demande: \$28,000. 1-819-827-1523, 1-613-749-6241.

MERCEDES 280 SE, 1975, jamais sortie l'hiver. \$11,000. 495-1222 ou 271-5271.

MERCEDES 240 D, 1976, aut., 4 portes, 220, 1972 manuelle, aussi 250, 1972 et Toyota Celica 1982, acci. R. meier, 663-4713, 2441 ou 7899.

MERCEDES 300 SD 84
Couleur gris anthracite, condition exceptionnelle. 1-819-566-5508.

MERCEDES 300D, Turbo 1987, toute équipée, \$9,000, en dessous du prix courant. 485-6375.

MERCEDES 300 D, 1976, peinture originale, parfait état. \$9,500. 1-348-7175.

MERCEDES 560 SL 1986 16,000 km., blanche, alarme, téléphone, toit dur et flexible, exc. état. \$66,000. ferme, 636-8864.

MERCEDES BENZ 300 SD, 1983, 109,000 km. pneus d'hiver neuils. Comme neuve. Après 5h. 388-5260.

MERCEDES Benz 85, 380 SL, cond. A-1, couleur Aqua, \$55,000. 457-5082, 455-7485 & 10h. A.M., Sam.: après 18h.

MERKUR 86, XR4Ti, impeccable, toute équipée, garantie 2 1/2 ans, 15,000 milles, argente. 455-7765.

MG 1980, 38,000 km. Original, couleur brune, pas d'hiver. Excellent état. \$11,500. 388-3331.

MG Mark 1979, achetée 1981, 2.5, rouge, excellent état. 68,000 km., \$6,500. ferme. Jour: 933-3030, Soir: 684-2546.

NISSAN 300 ZX, GL, 1984, 2 places, 2 tons gris, 73,000 km., \$13,900. négociable. 663-3823.

OLDSMOBILE Cutlass Suprême Brougham 1981, V-8, 4 pneus, amort., « bring », freins, 6, torsion neuils, + tac. \$5,300. 587-8169.

OLDSMOBILE DELTA 88 1987. Bien équipée, air, électronique, 4,700 km., ass. « extension, rouge, int. gris. \$17,500. ferme. 630-9492.

OLDSMOBILE Atlas Suprême, Brougham, complètement équipé, \$6,850. Entre 9h00 et 5h00 au 363-2759, soir. 698-1697.

Automobiles à vendre 695

FORD ESCORT Hatchback 86, toute équipée, 53,000 km. garantie transférable 3 ans, km. illimités. \$6,000. 491-5608.

HONDA ACCORD LX, 84, 4 portes, 5 vitesses, 39,000 km., air climatisé, parfaite condition. \$8,500. Denise, bur. 875-4310, rés. 284-3323.

HONDA Prélude 86, SE, 36,000 km., 5 vit., \$15,000. CAROLE. 343-4420, 366-8635 après 17h.

HYUNDAI Excel 86, 14,500 km., am/pm cassette, meilleure offre. Soir. 682-7019.

JAGUAR XJS, 1979, HE 2 + 2, V-12, automatique, toute équipée, freins, suspension arrière neuils, très propre. Achatéur sérieux seulement. Prix: \$14,000. CLAUDE COUURE ENR. 467-4186.

JEEP GRAND WAGONEER LIMITED 1983, tout équipé, 4 Michelin, 69,000 km., comme neuil. 353-7707.

JETTA CARAT 85, 41,000 km., balance de garantie, pneus neuils, \$12,500. 465-8471.

JETTA GL 1986, 32,000 km., bleu marine, 5 vitesses, toit ouvrant, excellent état. \$10,795. 271-4559.

LANCIA ZOGATO 81
noire, décapotable, 30,000 km., \$13,500. 819-821-4509, 819-562-1117.

LINCOLN Continental 1983, 60,000 km. Série Signature, pas d'hiver, excellent état, négociable. 688-8822.

MAZDA 626 LX, année 85, 5 vitesses, condition exceptionnelle, \$11,200. 652-9222, 649-7976.

MAZDA 84, B 2000, couvert, bte Marvac, 7 pi., suspension spéciale, 4 mags avec radial + 4 roues avec Pirelli, peinture neuve. 684-8550.

MERCEDES 1929, Réplique Gazelle, décapotable, mécanique Volkswagen. Vrai bijou. \$14,800. 366-1796.

MERCEDES 230 SL, 1985. Sport. collection. État exceptionnel. 160,000 km. Évaluez \$30,000. Demande: \$28,000. 1-819-827-1523, 1-613-749-6241.

MERCEDES 280 SE, 1975, jamais sortie l'hiver. \$11,000. 495-1222 ou 271-5271.

MERCEDES 240 D, 1976, aut., 4 portes, 220, 1972 manuelle, aussi 250, 1972 et Toyota Celica 1982, acci. R. meier, 663-4713, 2441 ou 7899.

MERCEDES 300 SD 84
Couleur gris anthracite, condition exceptionnelle. 1-819-566-5508.

MERCEDES 300D, Turbo 1987, toute équipée, \$9,000, en dessous du prix courant. 485-6375.

MERCEDES 300 D, 1976, peinture originale, parfait état. \$9,500. 1-348-7175.

MERCEDES 560 SL 1986 16,000 km., blanche, alarme, téléphone, toit dur et flexible, exc. état. \$66,000. ferme, 636-8864.

MERCEDES BENZ 300 SD, 1983, 109,000 km. pneus d'hiver neuils. Comme neuve. Après 5h. 388-5260.

MERCEDES Benz 85, 380 SL, cond. A-1, couleur Aqua, \$55,000. 457-5082, 455-7485 & 10h. A.M., Sam.: après 18h.

MERKUR 86, XR4Ti, impeccable, toute équipée, garantie 2 1/2 ans, 15,000 milles, argente. 455-7765.

MG 1980, 38,000 km. Original, couleur brune, pas d'hiver. Excellent état. \$11,500. 388-3331.

MG Mark 1979, achetée 1981, 2.5, rouge, excellent état. 68,000 km., \$6,500. ferme. Jour: 933-3030, Soir: 684-2546.

NISSAN 300 ZX, GL, 1984, 2 places, 2 tons gris, 73,000 km., \$13,900. négociable. 663-3823.

OLDSMOBILE Cutlass Suprême Brougham 1981, V-8, 4 pneus, amort., « bring », freins, 6, torsion neuils, + tac. \$5,300. 587-8169.

OLDSMOBILE DELTA 88 1987. Bien équipée, air, électronique, 4,700 km., ass. « extension, rouge, int. gris. \$17,500. ferme. 630-9492.

OLDSMOBILE Atlas Suprême, Brougham, complètement équipé, \$6,850. Entre 9h00 et 5h00 au 363-2759, soir. 698-1697.

Automobiles à vendre 695

FORD ESCORT Hatchback 86, toute équipée, 53,000 km. garantie transférable 3 ans, km. illimités. \$6,000. 491-5608.

HONDA ACCORD LX, 84, 4 portes, 5 vitesses, 39,000 km., air climatisé, parfaite condition. \$8,500. Denise, bur. 875-4310, rés. 284-3323.

HONDA Prélude 86, SE, 36,000 km., 5 vit., \$15,000. CAROLE. 343-4420, 366-8635 après 17h.

HYUNDAI Excel 86, 14,500 km., am/pm cassette, meilleure offre. Soir. 682-7019.

JAGUAR XJS, 1979, HE 2 + 2, V-12, automatique, toute équipée, freins, suspension arrière neuils, très propre. Achatéur sérieux seulement. Prix: \$14,000. CLAUDE COUURE ENR. 467-4186.

JEEP GRAND WAGONEER LIMITED 1983, tout équipé, 4 Michelin, 69,000 km., comme neuil. 353-7707.

JETTA CARAT 85, 41,000 km., balance de garantie, pneus neuils, \$12,500. 465-8471.

JETTA GL 1986, 32,000 km., bleu marine, 5 vitesses, toit ouvrant, excellent état. \$10,795. 271-4559.

LANCIA ZOGATO 81
noire, décapotable, 30,000 km., \$13,500. 819-821-4509, 819-562-1117.

LINCOLN Continental 1983, 60,000 km. Série Signature, pas d'hiver, excellent état, négociable. 688-8822.

MAZDA 626 LX, année 85, 5 vitesses, condition exceptionnelle, \$11,200. 652-9222, 649-7976.

MAZDA 84, B 2000, couvert, bte Marvac, 7 pi., suspension spéciale, 4 mags avec radial + 4 roues avec Pirelli, peinture neuve. 684-8550.

MERCEDES 1929, Réplique Gazelle, décapotable, mécanique Volkswagen. Vrai bijou. \$14,800. 366-1796.

MERCEDES 230 SL, 1985. Sport. collection. État exceptionnel. 160,000 km. Évaluez \$30,000. Demande: \$28,000. 1-819-827-1523, 1-613-749-6241.

MERCEDES 280 SE, 1975, jamais sortie l'hiver. \$11,000. 495-1222 ou 271-5271.

SPORTS

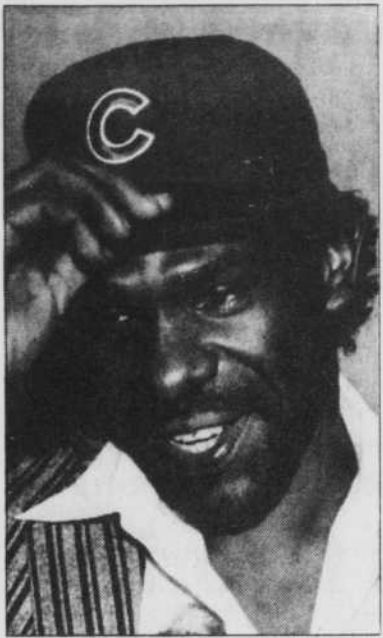
Le voltigeur recevra une prime de \$ 150,000 s'il n'est pas blessé d'ici le 14 juillet

Andre Dawson: l'aubaine de l'année

CHICAGO (AP) — Andre Dawson s'avère l'aubaine de l'année dans le baseball majeur depuis qu'il s'est joint aux Cubs de Chicago, à titre de joueur autonome, pour \$ 500,000 seulement. Et pourtant, son agent, Dick Moss, a presque mis un revolver sur la tempe du directeur général des Cubs, Dallas Green, pour qu'il offre un contrat au voltigeur de droite. Green a même refusé l'offre du lanceur Rick Sutcliffe, qui consentait à diminuer son salaire de \$ 100,000 pour que les Cubs signent Dawson. Il insistait pour dire que les Cubs n'avaient pas besoin de Dawson, un joueur étoile qui a frappé pour 280 en plus d'avoir claqué une moyenne de 25 circuits et produit 85 points lors des 10 dernières saisons à Montréal. Inutile de dire que Green a nettement sous-estimé la valeur de Dawson. Hier, il a réussi un circuit en solo dans la déroute des Astros de Houston, 22-7, pour totaliser 19 circuits, le même nombre que Eric Davis, des Reds de Cincinnati, et 54 points produits, un sommet dans le circuit. Il frappe pour une moyenne de

.301. « Il a tout fait », dit le gérant Gene Michael. Je savais qu'il était bon mais je n'avais jamais réalisé qu'il était aussi bon. » « Et je pense que Dallas (Green) l'ignorait, lui aussi... » Dawson a frappé deux circuits et produit sept points dans la victoire des Cubs, 13-2, mardi. Il a réussi deux circuits, dont un grand chelem, et produit cinq points dans la défaite, 6-5, lundi. Dawson s'est joint aux Cubs parce qu'il préférait évoluer le jour et sur du gazon naturel. Il a toujours bien frappé au Wrigley Field et sa moyenne au bâton, le jour, est de 100 points supérieure à sa moyenne de .280 en carrière. « La fiche de Dawson parle d'elle-même », dit le gérant des Astros, Hal Lanier. Il est depuis longtemps un des meilleurs joueurs de la Ligue nationale — offensivement et défensivement. « Je pense qu'il devrait être plus prudent (à cause des genoux) mais il est ainsi fait », souligne Michael. « Ses genoux tiennent le coup. Tou-

chez du bois », dit le soigneur John Fierro. Nous avons joué la majorité de nos matchs sur du gazon naturel, ce qui l'a aidé énormément. » Le contrat de Dawson stipule qu'il recevra la somme de \$ 150,000 si son nom n'est pas inscrit sur la liste des blessés d'ici le match des étoiles, le 14 juillet. Hier, Brian Dayett a claqué un grand chelem et Keith Moreland et Ryne Sandberg ont obtenu des circuits dans une poussée de neuf points dès la manche initiale, hier, quand les Cubs ont écrasé les Astros 22-7 dans ce match au cours duquel on a établi un record avec trois grands chelems. Avec le vent qui soufflait à Wrigley Field, Moreland, qui a produit sept points dans le match, a lui aussi obtenu un grand chelem et Dawson a claqué son cinquième circuit en trois jours pour les Cubs, qui ont marqué à chaque manche sauf lors de la dernière. Jody Davis a marqué cinq fois après avoir obtenu un double et quatre buts sur balles.



Andre Dawson

« Il va nous faire un bon entraîneur », prétend Mario Lemieux

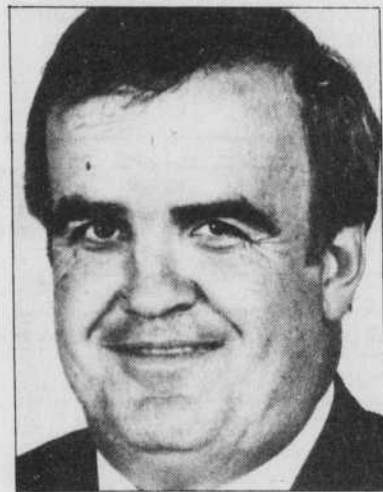
Creamer aurait signé pour 3 ans à Pittsburgh

PITTSBURGH (AP) — Les Penguins de Pittsburgh devraient annoncer aujourd'hui l'embauche de Pierre Creamer, qui a piloté les Canadiens de Sherbrooke au cours des trois dernières campagnes, à titre d'entraîneur de l'équipe. « Je ne confirmerai pas cette nouvelle », a toutefois déclaré Paul Marzetta, le vice-président des Penguins, hier. Trois stations radiophoniques de Montréal rapportaient mardi que Creamer — à qui on rend crédit pour avoir contribué au développement des joueurs ayant aidé le Canadien à remporter la Coupe Stanley en 1986 — avait signé un contrat de trois ans pour diriger les Penguins et qu'il avait carte blanche pour embaucher

des adjoints. La nouvelle a été reprise hier par le *Pittsburgh Post-Gazette* et le *Pittsburgh Press*. Creamer, âgé de 42 ans, remplacerait Bob Berry, congédié par les Penguins il y a six semaines, en raison de la cinquième place de cette équipe au classement de la section Patrick, au cours des deux dernières saisons. « Il va nous faire un très bon entraîneur, a dit le joueur de centre étoile des Penguins, Mario Lemieux, persuadé que ses patrons embaucheraient Creamer. Chaque équipe qu'il a dirigée a gagné. » « Il a une bonne attitude et il sait parler aux joueurs. C'est le genre d'entraîneur dont nous avons be-

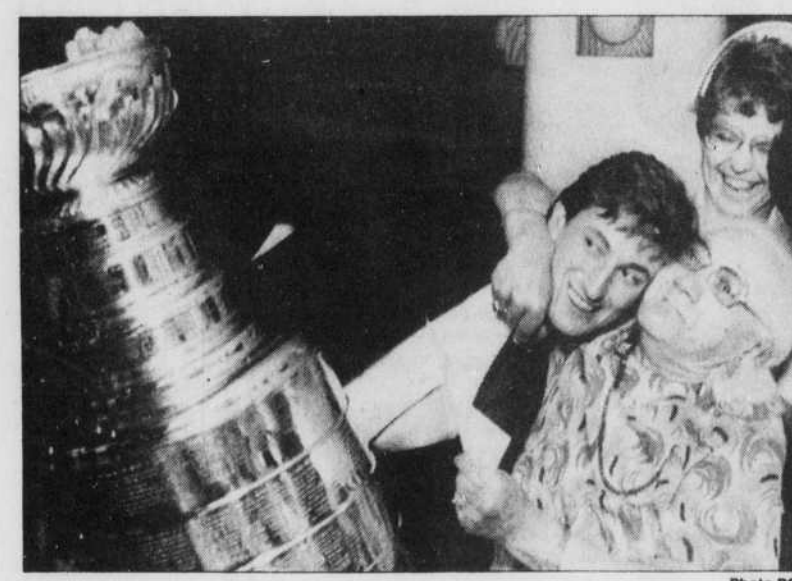
soin », a ajouté Lemieux. « Pierre avait deux fonctions (directeur général et entraîneur)... et on devra réorganiser l'administration », a quant à lui déclaré Jean Hamel, l'adjoint de Creamer à Sherbrooke, au quotidien *sherbrookeois La Tribune*. Il a été impossible de rejoindre Creamer pour qu'il commente la nouvelle. Il est devenu le premier candidat à la succession de Berry quand les Flames de Calgary ont embauché Terry Crisp, l'homologue de Creamer à Moncton, la saison dernière. Durant les trois saisons de Creamer à la barre des Canadiens, cette équipe a présenté une fiche de 120-104-14. À sa première campagne, en

1984-85, les Canadiens ont remporté la Coupe Calder. Sherbrooke a de nouveau atteint la finale de la Ligue américaine cette année, mais a perdu les sixième et septième matches contre les Américains de Rochester, après avoir pris une avance de 3-2.



Pierre Creamer

Gretzky raterait le tournoi de la Coupe Canada «Je ne suis pas certain d'être de retour l'an prochain»



Wayne Gretzky a pris quelques instants lors du défilé des champions de la coupe Stanley, mardi, pour aller visiter une de ses partisans, Helen Gray, à l'hôpital d'Edmonton.

EDMONTON (PC) — Wayne Gretzky se dit épuisé et il se pourrait qu'il rate le prochain tournoi de la Coupe Canada. « Je suis mentalement et physiquement fatigué comme jamais auparavant », a déclaré Gretzky mardi, deux jours après que les Oilers d'Edmonton eurent remporté la Coupe Stanley pour la troisième fois en quatre ans, grâce à une victoire de 3-1 sur les Flyers de Philadelphie dans le septième match de la série finale de la Ligue nationale de hockey. « Je vais m'asseoir avec « Slats » (Glen Sather, l'entraîneur des Oilers) et mon père pour en discuter », a-t-il précisé lors d'une entrevue. « Tous les joueurs de la LNH ont le devoir moral de participer à la Coupe Canada quand ils y sont invités, pour aider l'Association des joueurs. Mais j'y ai déjà pris part deux fois. Lorsqu'on s'y présente fatigué et un peu déprimé, ils prétendent que ce tournoi ne nous tient pas à cœur. Ils ne s'inquiètent que de la performance des joueurs. » « J'adore jouer au hockey, mais il est temps que je commence à m'occuper de Wayne Gretzky, sans quoi je serai brûlé à 28 ans. Il est temps que des nouveaux prennent la relève. » Une partie des revenus de Coupe Canada est versé au fond de pension de l'Association des joueurs de la LNH. Gretzky, 26 ans, avait exprimé les mêmes sentiments avant la dernière édition de la Coupe Canada, en 1984, l'année de la première conquête de la Coupe Stanley par les Oilers. Mais il était au camp d'entraînement de l'équipe canadienne, en août. Gretzky, qui a raté une partie du défilé de mardi pour rendre visite à une partisane de 77 ans qui est hospitalisée, a aussi mentionné qu'il ne lui restait plus tellement d'années à jouer au hockey. Le contrat de 21 ans qui le lie personnellement au propriétaire de l'équipe, Peter Pocklington, pourra être renégocié en 1989. « Je ne suis pas sûr à 100 % d'être de retour ici l'an prochain », a dit Gretzky à ce sujet. « Je serais le gars le plus surpris du monde s'il nous quittait », a répliqué Pocklington. « Il faudrait qu'il soit tué dans un accident d'autobus pour ne plus jouer au hockey, a poursuivi le propriétaire. Ce qu'il aime le plus dans la vie est de se retrouver sur une surface glacée. » « Je ne doute aucunement qu'il soit présentement épuisé, mais après s'être reposé pendant quelques mois, il sera prêt à recommencer. Il ne veut tout simplement pas revivre l'expérience de la Coupe Canada, parce qu'il craint que ça le surtaxe », a ajouté Pocklington. Gretzky doit assister ce soir au deuxième match de la série finale de la NBA (National Basketball Association) entre les Celtics de Boston et les Lakers, à Los Angeles. « J'ai hâte de m'asseoir et de regarder jouer quelqu'un d'autre », a-t-il conclu.

BASEBALL

Ligue nationale		17 h 40		Detroit à Cleveland	
Mardi		San Diego, Dravecky (1-5) à Montréal, Youmans (3-3), 19 h 35		Chicago au Texas	
Chicago 13, Houston 2		Aujourd'hui		Detroit, Robinson (3-2) à Boston, Hurst (5-4), 19 h 35	
Montreal 6, San Diego 2		Ligue américaine		New York, Niekro (3-3) à Milwaukee, Higuera (4-5), 20 h 35	
Cincinnati 3, St. Louis 2		Mardi		Chicago, DeLeon (4-3) en Californie, Lazorko (0-2), 22 h 35	
Pittsburgh 4, Atlanta 1		New York 3, Californie 2		Kansas City, Sabers (9-1) à Seattle, Morgan (5-5), 22 h 35	
Los Angeles 6, New York 3		Baltimore 9, Oakland 2			
Phil'phie 7, S. Francisco 6		Boston 6, Minnesota 5			
Hier		Toronto 4, Seattle 3			
Houston à Chicago		Milwaukee 14, K. City 3			
Phil'phie à San Francisco		Chicago 15, Texas 5			
San Diego à Montréal		Detroit à Cleveland, remis			
St. Louis à Cincinnati		Hier			
Pittsburgh à Atlanta		Seattle à Toronto			
New York à Los Angeles		Kansas City à Milwaukee			
Aujourd'hui		Californie à New York			
St. Louis, Cox (5-2) à Chicago, Maddux (4-4), 16 h 05		Oakland à Baltimore			
Pittsburgh, Fisher (2-1) à Atlanta, Smith (5-3),		Minnesota à Boston			

LIGUE NATIONALE				Les frappeurs			
Section Est				(Partie d'hier non comprise)			
ST. LOUIS	9	p	moy. diff.	Brooks	pb	cs	pp
CHICAGO	30	18	.625	Candaele	175	55	9
MONTREAL	26	23	.531	Engle	41	9	4
NEW YORK	25	24	.510	Fitz aid	86	19	8
PHILADELPHIE	23	25	.479	Foley	75	16	10
PITTSBURGH	22	25	.468	Galarraga	163	56	35
Section Ouest				Johnson	33	7	3
CINCINNATI	29	22	.569	Law	169	50	23
SAN FRANCISCO	28	23	.549	Nichols	51	14	8
ATLANTA	25	25	.500	Raines	109	37	18
HOUSTON	25	25	.500	Reed	42	6	4
LOS ANGELES	24	27	.471	Shines	9	2	0
SAN DIEGO	12	40	.231	Wallach	180	54	39
LIGUE AMERICAINE				Webster	186	55	20
Section Est				Win'gham	79	22	17
NEW YORK	32	19	.627	Buts volés: Webster 13, Raines 10, Wallach 5, Foley 4, Winningham, Candaele, Galarraga 3, Johnson, 2, Engle, Fitzgerald, Law, Shines, 1.			
TORONTO	29	20	.592				
MILWAUKEE	26	21	.553				
BALTIMORE	27	24	.529				
DETROIT	24	24	.500				
BOSTON	23	28	.451				
CLEVELAND	17	34	.333				
Section Ouest							
KANSAS CITY	27	21	.563				
MINNESOTA	27	24	.529				
SEATTLE	27	24	.529				
OAKLAND	25	26	.500				
CHICAGO	21	26	.447				
CALIFORNIE	22	29	.431				
TEXAS	20	28	.417				

LE DEVOIR ECONOMIQUE

Magazine

GRILLE DE PARUTION 1987

Vendredi 12 juin	Les parcs industriels
Vendredi 11 septembre	L'exportation, les transports
Vendredi 16 octobre	Les assurances
Vendredi 13 novembre	Les communications, les télécommunications
Vendredi 11 décembre	Perspectives économiques 1988

Pour information ou réservation publicitaire:

Pour réserver vos exemplaires supplémentaires:

(514) 842-9645

(514) 844-3361